This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ALMANACH
HISTORIQUE
DE
LA RÉVOLUTION
FRANÇOISE,
POUR L'ANNÉE 1792.

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

Il Vient après mille ans
Changer nos loix grossieres

Digitized by Google

ALMANACH
HISTORIQUE
DE
LA RÉVOLUTION
FRANÇOISE,
POUR L'ANNÉE 1792.

RÉDIGÉ

Par M. J. P. RABAUT.

Ouvrage orné de gravures d'après les dessins de Moreau.

NEW-YORK LIBRARY
NEW-YORK.

A PARIS,

Chez ONFROY, Libraire, rue S.-Victor, N° 11.

A STRASBOURG,

Chez J. C. TREUTEL, Libraire.

1792.

Digitized by Google

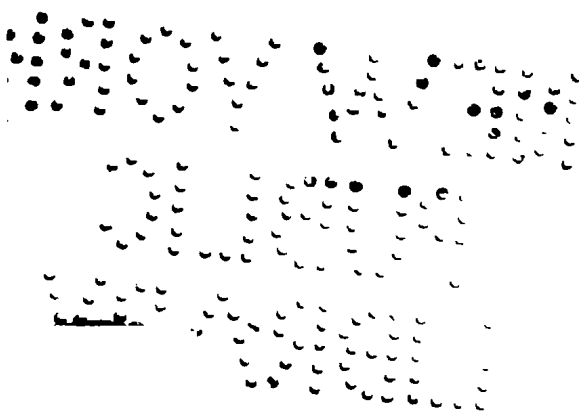

Digitized by Google

JANVIER.

P q le 1 à 4 h 30 m du m
P l le 9, à 9 h 13 m du m
D q le 17 à 2 h 13 m du s
N l le 22 à 5 h 36 m du s
P q le 30 à 11 h 10 m du s

1 d. *La Circoncision*
2 lundi s Basile, Evêque
3 m. *Ste Genevieve, V*
4 m. s. Rigobert, Evêq
5 jeudi s Siméon Stylite
6 vend L'Epiphanie
7 sam s Theau, Solitaire
8 d. s Lucien, Ev et M
9 lundi s Pierre, Evêque
10 mardi s Paul, 1 Herm
11 merc. s Hygin, Pape
12 jeudi s Arcade, Martyr
13 vend Le Bapt de N S
14 sam s. Hilaire, Evêq
15 dimanc s Maur, Abbé
16 lundi s. Guillaume, Ev
17 mar s Antoine, Abbé
18 mer la Chaire s. Pierre
19 jeu s Sulpice, Evêque
20 vend s Sébastien
21 sam ste Agnès, V et M
22 *III D.* s Vincent, Mar
23 lundi s Ildefonce, Evê
24 mardi s Babylas, Evê
25 merc Conv de s Paul
26 jeudi ste Paule, Veuve
27 vend s Julien, Evêque
28 sam s Cyrille, Pape
29 Dim. s Fran. de Sales
30 l ste Bathilde, Reine.
31 mardi ste Marcelle

FEVRIER

Pl l le 8 à 3 h 5 m du m
Dern quart le 15 à midi
N l le 22 à 5 h 13 m du m
P q le 29 à 7 h 33 minut du soir

1 mer s Ignace, Evêque
2 jeudi La Purifica.
3 vend s Blaise, Mar.
4 s s Philéas, Evêque
5 *Diman Septuagésime*
6 lundi s Vast, Evêque
7 mardi s Romuald
8 merc s Jean de Matha
9 jeu ste Appol, Vierge
10 vend ste Scholastique
11 sam s Severin, Abbé
12 *Dimanc Sexagésime*
13 lundi s Lezin, Evêque
14 mardi s Valentin
15 merc s Faustin, etc
16 jeu ste Juliene, Vierge
17 vendredi s Silvain
18 sam s Siméon, Evêque
19 *Dim Quinquagésime*
20 lun s Eucher, Evêque
21 mardi s Flavien
22 mercredi *Les Cendres*
23 jeudi s Damien
24 ven les cinq P de N S
25 sam s Mathias, Apôtre
26 *I Dim Quadragésime*
27 lundi s Porphyre
28 mardi ste Honorine
29 merc *Quatre - Tems*

Epacte VI

Digitized by Google

MARS

P l le 8 à 6 h 44 m du s
D q le 15 à 7 h. 13 m du s
N l le 22 à 5 h 59 m du s
P q le 30 à 3 h 45 m du s

1 jeudi s Aubin, Evêque
2 vendr s edi Simplice
3 samdi ste Cunegonde
4 *II Dim Reminiscere*
5 lundi s Drausin, Evêb
6 mardi s Godegraud
7 mercredi ste Perpétue
8 jeudi s Jean de Dieu
9 vend ste Fran PRIMI
10 sam s Doctrovée, Abé
11 *III Dimanche Oculi*
12 lundi s Pol, Evêque
13 mardi ste Euphrasie
14 merc s Lubin, Evêque
15 jeudi s Zacharie, Pape
16 vendredi s Abraham
17 sam ste Gertrud Vierg.
18 *Dimanche Lætare.*
19 lun s Joseph, Patr *Pr*
20 mardi s Joachim
21 merc s Benoît, Abbé
22 jeudi s Epaphrodite
23 vend s Victorien, *etc*
24 sam s Simon, Martyr
25 *Dim La Passion*
26 lun l'ANNONCIATION
27 mardi s Ruppert
28 merc s Gontran, Roi
29 jeudi s Eustase, Abbé
30 vendre la Compassion
31 sam s Acace, Evêque

AVRIL

P l le 7 à 7 h 31 m du m
D q le 14 à 1 h 25 m du m
N l le 21 à 7 h 45 m du m
P q le 29 à 10 h 11 m du m

1 dimanc *Les Rameaux*
2 lundi s Franç de Paule
3 mardi s Richard
4 merc s Ambroise, Evê
5 jeudi s Vincent
6 *Vendredi Saint*
7 sam s Hégésipe
8 *Dimanche* PÂSQUES
9 *lundi* ste Marie Egypti
10 *mardi* s Macaire
11 merc s Léon, Pape
12 jeudi s Jules, Pape
13 ven ste Herménégilde
14 samdi s Tiburce
15 *I Diman Quasimodo*
16 lundi s Fructueux
17 mardi s Anicet, Pape
18 merc s Parfait, Prêtre
19 jeudi s Elphege
20 vend ste Hildegonde
21 sam s Anselme, Evêq
22 *II Dim* ste Opportune
23 lundi s Georges, Mart
24 mardi ste Beuve
25 m s Marc, E *Abstin*
26 jeudi s Clet, Pape
27 vend s Policarpe, Evê
28 sam s Vital, Martyr
29 *III. D* s Robert, Abbé
30 lun s Eutrope, Evêque

Digitized by Google

MAI.

P l le 6 à 5 h 25 m du soir
D q le 13 à 7 h 53 m du m
N l le 20 à 10 h 8 m du s
P q le 20 à 1 h 52 m du m

1 m s Jacques s Philippe
2 merc s Athanase, Ev
3 j L'Invent de ste Croix
4 v ste Monique, Veuve
5 sam Conv de s August
6 d s *Jean Porte Latine*
7 lundi s Stanislas, Ev
8 mardi s Désiré, Evêq
9 m s Grégoire de Naz
10 jeudi s Gordien
11 vend s Mammert, Ev
12 sam s Nérée, Martyr
13 d s Servais, Evêque
14 lundi *Les Rogations*
15 mardi s Isidore
16 merc s Honoré, Evêq
17 jeudi L'ASCENSION
18 vendredi s Eric, Roi
19 samed s Yves, Prêtre
20 dimanc s Austrégésile
21 lundi s Hospice
22 mard ste Julie, Vierge
23 merc s Didier, Evêque
24 jeudi saint Donatien
25 vend s Urbain, Pape
26 samedi *Vigile-Jeûne*
27 d LA PENTECOSTE
28 l s Germain, Ev de P
29 mardi s Maximin
30 mercr *Quatre-Tems*
31 jeudi ste Petronille

JUIN.

P l l le 5 à 1 h 2 m du m
D q le 11 à 3 h 43 m du s
N l le 19 à 0 h 52 m du s.
P r q le 27 à 2 h 27 m du s

1 vendredi s. Pamphile
2 samedi saint Pothin
3 dimanche *La Trinité*
4 lundi s Optat, évêque
5 mardi s Boniface, Ev
6 merc s Norbert, évêq
7 jeudi FETE-DIEU
8 vend s Medard, Evêq
9 samedi saint Prime
10 dim s Landry, Evêque
11 lundi s Barnabé, Ap
12 mardi saint Basilide
13 merc s Antoine de Pad
14 jeudi Oct Fête-Dieu
15 vend s Gui, Martyr
16 s ss Fargeau et Fergeon
17 dimanc s Avit, Abbé
18 l ste Marine, Vierge
19 m ss Gervais et Protais
20 lundi s Silvere, Pape
21 jeudi s Leufroy, Abbé
22 vend s Paulin, Evêq
23 samedi *Vigile Jeûne*
24 d *Nat de s Jean-Bapt*
25 lundi saint Prosper
26 mardi s Babolein, Abbé
27 merc s Ladislas, Roi
28 jeudi *Vigile Jeûne*
29 vend s *Pierre, s. Paul*
30 sam Comm de s Paul

Digitized by Google

JUILLET.

Pl l le 4 à 7 h 32 m du s
D q le 11 à 1 h 55 m du m
N l le 19 à 3 h 50 m du m
Prem quartier le 27 à 0 h 7 m du m

1 d s. Martial, Evêq
2 l La Visitation de la V
3 mardi s Anatole, Ev
4 m Transl. de s Martin
5 jeudi s Zoé, Martyr
6 vend s Tranquillin, M
7 samedi saint Aubierge
8 d ste Elisabeth, R.
9 lundi s Cyrille, Evêq
10 mardi sainte Félicité
11 merc s Benoît, Abbé
12 jeudi saint Gualbert
13 vend s Turiaf, Evêque
14 sam s Bonaventure, Ev
15 dim s. Henry, Emp
16 lundi s Eustate, Evêq
17 m s Sperat et s Comp
18 m s Thomas d'Aquin
19 jeudi s. Vincent de P
20 vend ste Marguerite
21 sam s Victor, Martyr
22 dim ste Marie-Madel
23 l s Apollinaire, Evêq.
24 mardi ste Christine
25 merc s Jacques le Maj
26 jeudi s Christophe
27 vendredi s. Georges
28 sam ste Anne, s Joach
29 dim s. Loup, Evêque
30 l s Ignace de Loyola
31 m s Germain d'Auxerr

AOUST.

Pl l le 2 à 0 h 20 m du s
D q le 9 à 3 h 4 m du s
N l le 17 à 6 h 50 m du s
P q le 25 à 7 h 35 m du m
P l le 31 à 10 h 38 m du s

1 merc s Pierre aux Liens
2 jeudi s Etienne, Pape
3 v Invent de s Etienne
4 samedi s Dominique
5 Sus. de la ste. Cr.
6 l Transfigur de N. S.
7 mardi saint Géatan
8 merc s Justin, Martyr
9 jeudi s Romain, Mart
10 vend s Laurent, Mart
11 s Susc de la C d'Epine
12 d ste Claire, Vierge
13 lundi saint Hyppolyte
14 mardi *Vigile Jeûne*
15 m *Assomption de la V*
16 jeudi s Roch, Conf
17 v s Mammès, Martyr
18 s ste Hélène, impérat
19 d s Louis, Evêque
20 lundi s Bernard, Abbé
21 mardi s Privat, Evêque
22 merc s Symphorien, M
23 jeudi s Sidoine, Evêq
24 vend s Barthelemi, Ap
25 s *S. Louis, Roi de F.*
26 dim s Zéphirin, Pape
27 lundi s Césaire, Evêq
28 mardi s Augustin., Ev
29 m la Décolat. de s. J-B
30 jeudi s Fiacre, solitaire
31 vend s Médéric, Abbé

Digitized by Google

SEPTEMBRE.

D q le 8 à 7 h. 18 m du m
N l le 16 à 9 h 27 m du m
D q le 17 à 2 h 13 m du s
P q le 23 à 1 h 57 m du s
P l le 30 à 9 h 15 m du m

1 sam s Leu, Evêque
2 *XIV D* s Lazare, res
3 lundi s Grégoire, Pape
4 mardi s Marcel, Mart
5 merc s Bertin, Abbé
6 jeudi s Onésipe
7 vend s Cloud, Prêtre
8 s *La Nat de la Vierge*
9 dim s Omer, Evêque
10 l s Nicolas de Tolentin
11 mardi s Patient, Ev
12 merc s Serdot, Evêque
13 jeudi s Maurille, Ev
14 v Exaltation de ste. C
15 samedi saint Corneille
16 saint Cyprien, Evêque
17 lundi s Lambert, Evêq
18 mardi s Jean Chrysost
19 merc *Quatre - Tems*
20 jeudi s Eustache
21 vend s Mathieu, Ap
22 sam s Maurice. Aut
23 d ste Thecle, Vierge
24 l s Andoche, Prêtre
25 mardi s Firmin, Evêq
26 mercredi sainte Sophie
27 j s Côme, s Damien, M
28 vend s Ceran, Evêque
29 sam s Michel, Archang
30 d. s Jérôme, Prêtre

OCTOBRE.

D q le 8 à 2 h 14 m du m
N l le 15 à 11 h 5 m du s
P q le 22 à 8 h 21 m du s
P l le 29 à 10 h 32 minutes du soir.

1 lundi s Rémy, Evêq
2 m Les ss Anges Gard
3 merc s Denis l'Aréop
4 j s François d'Assise
5 vend ste Aure, Vierge
6 s s Bruno, Inst. des C
7 s Serge, s Braque
8 lundi s Demetre, Mart
9 mardi *S Denis, Ev*
10 merc s Géron, Martyr
11 jeudi s Nicaise, Evêq
12 vend s Vilfrid, Evêq
13 sam s Gérand, Comte
14 s. Calliste, Pape
15 lundi ste Thérese, V
16 mardi s Gal, Abbé
17 merc s Cerbonnet, Ev
18 jeudi s Luc, Evangel
19 vend s Savinien, Evêq
20 sam s Sendou, Prêtre
21 ste Ursule, V. M.
22 lundi s Mellon, Evêq
23 mardi s Hylarion, Abb
24 merc s Magloire, Ev
25 j ss Crépin, Crépinien M
26 vendredi s Rustique
27 sam s Frumence, Ev
28 ss Simon, Jude. Ap.
29 lundi s Faron, Evêque
30 mardi s Lucain, Mart
31 merc. *Vigile Jeûne*

Digitized by Google

NOVEMBRE.

D q le 6 à 10 h 44 m d u s
N l le 14 à 11 h 2 ; m du m
P q le 21 à 4 h 1 m du m
P l le 28 à 2 h 24 m. du s

1 jeudi LA TOUSSAINT.
2 vendredi *Les Morts*
3 sam s Marcel, Evêque
4 d. s. Charles, Arch.
5 lundi ste Bertille, Abb
6 mardi s Léonard, Solit
7 mercredi s Willebrod
8 jeudi Les stes Reliques
9 v s Mathurin, prêtre
10 s s Léon, prem. pape
11 d s Martin, Evêque
12 lundi s Vrain, Evêque
13 mardi s Brice, Evêque
14 mercredi saint Maclou
15 jeudi s Eugène, Mart
16 vend s Eucher, Evêq
17 sam s Aguan, Evêque
18 ste. Aude, Vierge.
19 lundi ste Elisabeth, V
20 mardi s Edmon, Roi
21 m Présent. de la Vierge
22 jeudi ste Cécile, Vierge
23 vend s Clément, pape
24 sam s Severin., Solit
25 dim ste Catherine, V
26 l ste Geneviève des Ard
27 mardi s Vital, Martyr
28 mercredi saint Sostène.
29 jeudi saint Saturnin
30 vend s André, Apôtre

DÉCEMBRE.

D q le 6 à 6 h 59 m du s
N l le 13 à 10 h 35 m du s
P q le 20 à 1 h 55 m du s
P l le 28 à 8 h 25 m du m

1 sam saint Eloi, Evêque
2 *I. Dim. de l'Avent.*
3 lundi s Mirocle, Ev
4 mardi ste Barbe, V. M
5 merc s Sabas, Abbé
6 jeudi s Nicolas, Evêq
7 vend ste Fare, Vierge
8 s *La Concep de la V*
9 d sainte Gorgonie
10 lundi ste Valere, V
11 mardi s Fuscien, Mart
12 merc s Damase, pape
13 jeudi ste Luce, V. M.
14 vendredi saint Nicaise
15 sam s Maximin, Abbé
16 d. ste. Adelaïde
17 l ste Olympiade, V
18 mardi s Gatien, Ev
19 merc. *Quatre-Tems.*
20 jeudi saint Philogone
21 vend s Thomas, Abbé
22 samedi saint Ischirion
23 dim. sainte Victoire
24 lundi *Vigile - Jeûne.*
25 mardi NOEL
26 m *S. Etienne, pr M*
27 j *S. Jean l'Ev., Apôt*
28 vend. Les ss Innocens
29 sam s Thomas de Cant
30 dim ste Colombe, V
31 lundi s Silvestre, pape

Digitized by Google

TABLE

DES

PRINCIPAUX DÉCRETS

Qui ont été prononcés et des évènemens les plus remarquables qui ont eu lieu pendant le cours de l'assemblée nationale constituante.

NOTA. La lettre A, qu'on trouvera dans le cours de cette table, signifie ARRÊTÉ, la lettre D, signifie DÉCRET.

MAI 1789.

4 lundi. PROCESSION des états généraux à Versailles.
5 mardi. Ouverture des états-généraux à Versailles.
6 mercr. Le tiers-état se rend dans la salle générale, et les deux autres ordres dans des chambres particulieres. — Délibération sur la vérification séparée des pouvoirs. — Invitation du tiers-état aux deux autres ordres pour la faire ensemble.
7 jeudi. Arrêt du roi contre un journal rédigé par Mirabeau.
8 vendr. Députation du clergé à la noblesse pour la réunion des trois ordres.

Digitized by Google

9 samed. Le tiers-état attend l'effet de son invitation.
10 Dim. Les députés sont présentés au roi.
11 lundi. Arrêté du tiers-état sur le costume des députés.
12 mardi.
13 mer. La noblesse refuse de se réunir. — Le clergé propose de nommer des commissaires conciliateurs.
14 jeudi. La noblesse continue la vérification de ses pouvoirs.
15 vendr. A. pour s'interdire de désigner les motions par le nom de leurs auteurs.
16 samedi.
17 Dim.
18 lundi. Nomination de commissaires conciliateurs du tiers.
19 mardi. Le roi permet aux journaux de rendre compte des états-généraux.
20 mercr. Renonciation du clergé à ses privileges pécuniaires.
21 jeudi.
22 vendr. La chambre du clergé se divise par bailliages pour l'examen de ses cahiers.
23 samed. Assemblée des commissaires conciliateurs des trois ordres. — La noblesse renonce à ses privileges pécuniaires.
24 Dim. Les députés nouvellement arrivés sont présentés au roi.
25 lundi. Nouvelle assemblée des commissaires conciliateurs des trois ordres.
26 mardi. Rapport des conférences fait par les commissaires.
27 mercr. Nouvelle invitation du tiers-état au clergé pour se réunir.
28 jeudi. Le roi demande une nouvelle réunion des commissaires en présence du garde des sceaux et des commissaires du roi.

Digitized by Google

29 vendr. A. de la chambre du tiers-état pour demander que le procès-verbal des conférences soit rédigé et signé par tous les commissaires.
30 samed. La nouvelle réunion des commissaires conciliateurs a lieu.
31 Dim.

JUIN 1789.

1 lundi. M. *d'Ailly* est nommé président de la chambre du tiers. — Rapport des conférences.
2 mardi.
3 mercr. M. *d'Ailly* donne sa démission. — M. *Bailly* est nommé à sa place. — Nouvelle conférence des commissaires conciliateurs.
4 jeudi. Rapport de ladite conférence. — Nouvelle conférence. — Intervention du roi. — Mort du dauphin à Meudon.
5 vendr. Rapport de la conférence d'hier au soir.
6 samed. Députation et discours du tiers-état au roi — Sa réponse.
7 Dim. Division de la chambre du tiers-état en vingt bureaux.
8 lundi.
9 mardi. La chambre du clergé arrête que ses commissaires signeront les procès-verbaux des conférences.
10 mercr. M. l'abbé Sieyes propose de faire une derniere tentative pour la réunion des trois ordres, et de se constituer ensuite en assemblée active.
11 jeudi.
12 ven. La chambre du tiers-état invite, pour la derniere fois, les deux autres ordres à se réunir.
13 samed. Le clergé et la noblesse déliberent sur l'invitation du tiers. — Celui-ci fait l'appel des bailliages pour la vérification provisoire des pouvoirs.

Digitized by Google

— Trois curés du Poitou entrent et déposent leurs titres.

14 Dim. Six autres curés se réunissent au tiers-état.

15 lundi Un dixieme curé se réunit au tiers-état — La noblesse rend compte de sa conduite au roi, et communique au tiers-état les motifs de ses procédés.

16 mardi M. l'abbé Sieyes propose de se constituer en assemblée nationale.

17 mercr La chambre du tiers-état se constitue en assemblée nationale.

18 jeudi.

19 vendr La majorité du clergé vote pour la réunion.

20 samedi La salle de l'assemblée nationale est fermée. Les députés du tiers se rendent au jeu de paume, et prononcent le serment de ne se dissoudre qu'après avoir donné une constitution à la France.

21 Dim Une députation de la noblesse se rend chez le roi.

22 lundi La séance royale annoncée pour aujourd'hui est remise à demain. — Les députés du tiers s'assemblent dans l'église S. Louis.

23 mardi. Séance royale — Le roi casse les arrêtés du tiers-état. — Le roi parti, celui-ci fait un arrêté pour persister dans les précédens arrêtés, et déclare la personne des députés inviolable. -- Fameuse réponse de Mirabeau au maître des cérémonies.

24 mercr L'assemblée nationale recommence ses travaux — La majorité du clergé s'y réunit.

25 jeudi Neuf autres ecclésiastiques et quarante-sept membres de la noblesse se réunissent à l'assemblée nationale.

26 vendr Députation de la chambre de la noblesse à l'assemblée nationale.

27 samedi Réunion totale des trois ordres.

28 Dim Le peuple témoigne sa joie et se livre aux plus grandes espérances.

Digitized by Google

29 lundi.
30 mardi La majorité de la noblesse et la minorité du clergé remettent leurs pouvoirs.

JUILLET 1789.

1 mercr. Le peuple de Paris sollicite la grace du roi pour quelques soldats arrachés de prison.
2 jeudi Réponse du roi au sujet de ces soldats.
3 vendr Proclamation de M. le duc d'Orléans comme président — Son refus — Il est remplacé par M. l'archevêque de Vienne.
4 samedi Décret sur l'admission de six députés de S Domingue à l'assemblée nationale.
5 Dim Les troupes allemandes approchent déjà de toutes parts.
6 lundi A pour la formation d'un comité de constitution.
7 mardi Une ville de la Saitonge renonce au privilege d'être exempte de la taille.
8 mercr D. Concernant les mandats impératifs.
9 jeudi Proposition d'un projet de l'ordre des travaux de l'assemblée.
10 vendr. L'assemblée nationale demande au roi le renvoi des troupes. — Le roi la rassure sur leur emploi. — Grande fermentation à Paris.
11 samedi Renvoi et départ de M. Necker.
12 Dim La nouvelle du renvoi de M. Necker se répand — Consternation du peuple — Le soir le prince Lambesc entre dans les Tuileries à la tête de ses cavaliers.
13 lundi L'assemblée nationale députe au roi pour lui peindre la situation horrible de Paris — Réponse sinistre du roi. — Elle députe au peuple de Paris pour le conjurer de respecter l'ordre public — A. pour l'établissement de gardes bourgeoises,

Digitized by Google

l'éloignement des troupes et la responsabilité des ministres.

14 mardi. Le peuple prend des armes aux Invalides — Prise de la Bastille — M. de Launay est égorgé. L'assemblée nationale ne désempare pas — M. de la Fayette, comme vice-président, la préside toute la nuit. — Paris est dans une grande anxiété.

15 mercr. Le roi se rend à l'assemblée nationale, lui annonce le renvoi des troupes. — Une députation de l'assemblée l'annonce à la ville de Paris — Démolition de la Bastille — Emigration des princes et autres gens de la cour.

16 jeudi A. pour demander le renvoi des ministres et le rappel de M. Necker. Le roi cede au vœu de l'assemblée et du peuple — M. de Flesselle est égorgé. M. Bailly est nommé maire, et M. de la Fayette commandant de la milice parisienne.

17 vendr Le roi se rend à Paris pour calmer les inquiétudes du peuple — M. Bailly le reçoit aux barrieres ; à l'hôtel-de-ville il lui présente une cocarde nationale — Le roi retourne à Versailles couvert des bénédictions du peuple.

18 samedi Le calme est rétabli dans Paris ; les voitures roulent comme auparavant.

19 Dim Grands troubles dans les provinces.

20 lundi M. *de Liancourt* président — Des adresses de remerciement arrivent de toutes parts à l'assemblée nationale pour sa conduite ferme et majestueuse.

21 mardi Le roi permet aux gardes-françoises d'entrer dans les milices bourgeoises de Paris.

22 mercr MM. Foulon et Berthier sont massacrés.

23 jeudi Proclamation de l'assemblée nationale pour inviter le peuple à la tranquillité.

24 vendr A. sur la vérification des pouvoirs des députés de Bretagne, ect.

Digitized by Google

25 samedi A. sur un événement arrivé au château de Quincey, ect.
26 Dim Paris éprouve la disette.
27 lundi Lecture à l'assemblée nationale de la réponse de M. Necker, datée de Basle — Nouvelles de l'arrestation de l'abbé de Calonne à Nogent, et de l'abbé Maury à Péronne.
28 mardi Des députés de Rouen viennent offrir du bled.
29 mercr Retour de M. Necker. — Il se rend à l'assemblée nationale.
30 jeudi M. Necker se rend à l'hôtel-de-ville de Paris.
31 vendr A. sur la tenue des assemblées générales.

AOUT 1789.

1 samedi A. relatif aux députations — Assassinat commis à Saint-Denys.
2 Dim Des soldats des troupes réglées demandent à entrer dans la garde nationale.
3 lundi M. *le Chapelier* président. — D. sur la sûreté des personnes et des propiétés, etc.
4 mardi Aboliton des privileges.
5 mercr D. sur la libre circulation de subsistances.
6 jeudi A. sur la détention du duc de la Vauguyon.
7 vend M. Necker propose à l'assemblée nationale un emprunt de 30 millions.
8 samed Abolition des justices seigneuriales.
9 Dim D sur l'emprunt de 30 millions à quatre et demi pour cent.
10 lundi D pour le rétablissement de la tranquillité publique.
11 mardi D sur la suppression des privileges arrêtée le 4 août.
12 mercr Etablissement des comités ecclésiastique, de judicature, et féodal.

Digitized by Google

13 jeudi A sur le remplacement des dîmes — Le roi agrée le titre de restaurateur de la liberté françoise. — On chante le *Te Deum.*

14 vendr Nomination d'un archiviste.

15 samedi Les Suisses prêtent le serment entre les mains de M. de la Fayette.

16 Dim. La disette se fait sentir à Paris.

17 lundi M. *de Clermont-Tonnerre* président. — Nouvelle de l'arrestation de M. de Cazalès dans une des provinces méridionales.

18 mardi Discussion sur la déclaration des droits de l'homme.

19 mercr A sur la lecture des adresses — Le fameux réverbere est remis à la branche de fer.

20 jeudi Le préambule et les premiers articles de la déclaration des droits sont décrétés.

21 vendr De nouveaux articles de la déclaration des droits sont décrétés — On distribue du riz dans les disticts de Paris pour suppléer au pain qui manque dans presque tous les quartiers.

22 samedi L'assemblée nationale continue son travail d'hier — La disette augmente.

23 Dim La liberté des opinions religieuses est décrétée.

24 lundi La liberté de la presse est décrétée.

25 mardi Il y a des rixes violentes aux portes des boulangers.

26 mercr Achevement de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

27 jeudi D sur le remplacement de l'emprunt de trente millions par un autre de quatre-vingts millions, à cinq pour cent, d'après la proposition de M. Necker

28 vendr L'assemblée nationale commence le travail de la constitution.

29 samedi D sur la libre circulation des grains — Le Havre envoie des bleds.

30 Dim. La nouvelle d'un complot contre-révolution-

Digitized by Google

naire produit une grande fermentation dans Paris.
31 lundi L'évêque de *Langres* est nommé président.

SEPTEMBRE 1789.

1 mardi Commencement de la discussion sur la sanction royale.
2 mercr Établissement d'un comité d'agriculture et de commerce.
3 jeudi Formation d'un comité chargé de l'examen des approvisionnemens de S. Domingue.
4 vendr La discussion sur la sanction royale se continue.
5 samedi D relatif aux subsistances de paris — 80 voitures de bled arrivent de la Brie.
6 Dim Les prisons de S. Lazare sont démolies.
7 lundi Des dames viennent offrir des bijoux aux besoins de l'état.
8 mardi.
9 mercr L'assemblée nationale est déclarée permanente.
10 jeudi D portant que le corps législatif ne sera composé que d'une chambre.
11 vend A. qui refuse la lecture d'un mémoire envoyé par le roi sur la sanction royale, avant que le décret sur cet objet ne soit prononcé.
12 samedi D qui fixe à deux ans la durée de chaque législature.
13 Dim La disette se fait encore sentir.
14 lundi M. *de Clermont-Tonnere* président pour la seconde fois — A Sur la forme de demander la sanction.
15 mardi D sur l'inviolabilité du roi, sur l'indivisibilité et l'hérédité de la couronne de France.
16 mercr Discussion sur les renonciations de quelques branches de la maison de Bourbon à la couronne de France.

Digitized by Google

17 jeudi La disette augmente.
18 vendr D relatif aux dons patriotiques.
19 samedi La ville de Chartres envoie un grand convoi de farine à la ville de Paris, et promet d'en faire autant toutes les semaines.
20 Dim Le roi promet la promulgation des décrets du 4 août dans tout le royaume.
21 lundi D qui borne le refus de la sanction à la seconde législature.
22 mardi D sur l'impression des états des pensions et traitement — Le roi envoie sa vaisselle à la monnoie.
23 mercr D sur la gabelle.
24 jeudi M. Necquer présente à l'assemblée nationale un tableau effrayant des finances — Les dons patriotiques se multiplient.
25 vendr D sur la contribution des privilégiés.
26 samedi L'assemblée nationale adopte le plan des finances proposé par M. Necquer.
27 Dim.
28 lundi D qui supprime les droits de francs-fiefs.
29 mardi A concernant l'argenterie des églises.
30 mercr. D de quelques articles constitutionnels.

OCTOBRE 1789.

1 jeudi Formation d'un comité militaire — Orgie des gardes-du-corps à Versailles.
2 vendr. Formation d'un comité des domaines. — D sur le prêt à intérêt.
3 samedi A pour la rédaction d'une instruction sur la circulation des grains — La disette est très-grande.
4 Dim. Le peuple arrache les cocardes d'une seule couleur.
5 lundi Acceptation de la déclaration des droits de l'homme et des articles décrétés de la constitution

Digitized by Google

— La nuit le peuple de Paris va à Versailles pour chercher le roi.

6 mardi Le roi et la famille royale viennent à Paris. — D sur l'inséparabilité de l'assemblée et du roi.

7 mercr D sur l'uniformité des contributions, ainsi que sur leur durée.

8 jeudi D concernant les députés du commerce.

9 vendr Le roi rassure les provinces sur le changement de sa résidence.

10 samed Dénonciation de plusieurs violences commises par le peuple.

11 Dim Le roi et la reine accordent la remise gratuite des linges de corps et des habillemens d'hiver, engagés au Mont-de-piété pour des sommes qui n'excedent pas 24 liv.

12 lundi D pour la translation de l'assemblée nationale à Paris.

13 mardi A sur les recherches à faire contre les accusés.

14 mercr M le duc d'Orléans demande un passeport pour aller en Angleterre.

15 jeudi A sur l'abolition des costumes des députés.

16 vendredi.

17 samed.

18 Dim. Le roi passe en revue une division de la garde nationale aux Champs-Elysées.

19 lundi. Première séance de l'assemblée nationale à Paris. --- Nouvelle de l'arrestation de M. le duc d'Orléans à Boulogne-sur-mer. L'assemblée nationale ordonne son élargissement.

20 mardi D. sur l'envoi des décrets dans les provinces.

21 mercr. Un boulanger, faussement accusé d'accaparement de pain, est pendu par le peuple. --- Loi martiale contre les attroupemens.

22 jeudi. Les gens de couleur propriétaires demandent à jouir des droits de citoyen.

23 vend. Etablissement d'un comité qui s'occupera des prisonniers détenus par lettres de cachet.

Digitized by Google

24 samed. Les ministres demandent en quoi doit consister leur responsabilité.
25 Dim.
26 lundi. D. qui surseoit à toute convocation d'assemblée de provinces et d'états.
27 mard. D. qui exclut les banqueroutiers de toute fonction publique.
28 mercr. M. *Camus*, président. — D. provis. sur les vœux monastiques. — Le roi et la reine consentent à nommer sur les fonds de baptême l'enfant du malheureux boulanger.
29 jeudi. Discussion du projet de décret sur le marc d'argent.
30 vendr. A. sur l'expédition et l'impression des actes de l'assemblée.
31 samed. Discussion sur les biens ecclésiastiques.

NOVEMBRE 1789.

1 Dim. On arrête l'auteur du *Domine salvum fac regem*, pour l'interroger.
2 lundi Décret sur les biens ecclésiastiques.
3 mardi Décr. concern. la vacance des parlemens.
4 mercr. Décr. sur l'acceptation des décrets. — Une députation d'évêques se présente chez le roi pour demander qu'il soit défendu de jouer Charles IX.
5 jeudi Décr. sur l'envoi des décrets dans les provinces. — Réglem. de police provisoire.
6 vendr Première motion sur l'admission des ministres avec voix consultative.
7 samed. Décr. pour exclure les membres de l'assemblée nationale du ministère.
8 Dim Nouvelle de l'arrestation de M. de Caraman à Alençon. — La disette à Paris diminue.
9 lundi Première séance au manège. — D sur la présensation et sanction des loix.

Digitized by Google

10 mardi Décret au sujet d'un arrêté séditieux de la chambre des vacations de Rouen.
11 mercr Impression qu'a faite sur ladite chambre l'arrêt du conseil du roi.
12 jeudi M. *Thouret*, président. — Décret qui arrête, sur la demande du roi, les poursuites commencées contr'elle.
13 vendredi Décret sur les déclarations des titulaires de bénéfices.
14 samedi Décret sur les bibliothèques et archives des monastères. — M. Necker présente à l'assemblée un plan de banque nationale.
15 Dim
16 lundi D qui abolit les provisions des offices de judicature et du centieme denier.
17 mardi Décret sur l'arrêté séditieux du parlement de Metz.
18 mercredi Decret sur les assemblées primaires et électives.
19 jeudi Décret concernant l'administration des départemens et des districts.
20 Offrande des boucles d'argent par des députés.
21 samedi Nomination de commissaires chargés de constater l'envoi des déctets.
22 Dim. La commune de Paris fait le don patriotique de ses boucles d'argent.
23 lundi M l'*archevêque d'Aix* président — Décret sur une discussion entre les districts et la commune de Paris.
24 mardi Déclaration sur une délibération des états de Cambresis.
25 mercredi Décret sur une adresse du club de la révolution de Londres.
26 jeudi Décret concernant les gardes nationales de Caen.
27 vendredi Suppression des étrennes aux personnes publiques.

Digitized by Google

28 samedi Décret sur l'exhibition et l'impression
états des finances.
29 Dim.
30 lundi Décret qui porte que l'isle de Corse f
partie de l'empire françois.

DECEMBRE 1789.

1 mardi Suite des articles sur les municipalités.
2 mercredi D sur les fonctions provisoires des mun
cipalités actuelles.
3 jeudi Discussion sur les conditions d'éligibilité a
places de représentans de la nation.
4 vendredi Rapport de l'état et situation de la cais
d'escompte.
5 sam Discussion sur différens plans de banque natio
6 Dimanche Le procès de M Besenval s'instruit
châtelet.
7 lundi D concernant les troubles de Toulon.
8 mardi D sur la chambre des vacations de Renne
9 mercredi D provisoire sur l'organisation des dépa
temens.
10 jeudi D pour la rédaction du récit antérieur a
procès-verbal. — Vendernoot et les états du Br
bant écrivent au roi et à l'assemblée. — Leu
letttre est renvoyée par le roi.
11 vendredi D pour la conservation des bois et forêts
12 samedi D qui proroge la levée de certains impôt
en Bretagne.
13 Dim Triste évènement arrivé à Senlis.
14 lundi D sur la constitution des municipalités.
15 mardi D concernant la chambre des vacations d
Bretagne.
16 mercredi D sur la conscription militaire.
17 jeudi D sur diverses impositions.
18 vendr. D sur le travail relatif aux finances.

19 samedi

Digitized by Google

9 samedi.
10 Dim.
11 lundi D concernant la caisse de l'extraordinaire.
12 mardi Constitution des assemblées primaires et assemblées administratives.
13 mercredi.
14 jeudi D concernant l'éligibilité des non-catholiques.
15 vendredi M de Favras est arrêté.
16 samedi D concernant la contribution patriotique. -- Monsieur, frere du roi, vient à l'hôtel-de-ville expliquer ses relations avec M de Favras.
17 Dim.
18 lundi D concernant la jurisdiction des municipal.
19 mardi Refus d'un don offert par les Genevois.
20 mercredi D sur le péage de l'isle Barbe.
21 jeudi D sur un prix fondé en faveur des cultivateurs laborieux.

JANVIER 1790.

1 vendredi Fermentation à Chaillot, occasionnée par un serment peu civique.
2 samedi D sur les prisonniers détenus par lettre de cachet.
3 Dim.
4 lundi M l'*abbé de Montesquiou* président -- Décret qui porte de prier le roi de fixer lui-même la somme pour la liste civile.
5 mardi D qui ordonne le séquestre des revenus des bénéficiers absens du royaume.
6 mercredi.
7 jeudi D sur la formule du serment civique à prêter par les gardes nationales.
8 vendredi D sur la distinction des articles constitutionnels et réglementaires.
9 samedi D sur le travail de la fixation des limites des départemens.

Digitized by Google

10 Dimanche.
11 lundi D sur la conduite de la chambre des vacations du parlement de Rennes.
12 mardi D relatif à la division du royaume.
13 mercredi D que la ville de Paris formera un départ.
14 jeudi D sur la traduction des décrets dans les differens idiomes.
15 vendredi D qui fixe la nomenclature des quatre-vingt-trois départemens. Un jeune Anglois, nommé Nesham, qui a sauvé la vie à un citoyen dans les troubles de Vernon, reçoit de la commune de Paris la couronne civique, et une épée, qu'elle lui présente comme un témoignage de la reconnoissance publique.
16 samedi Suite des décrets sur la division du royaume.
17 Dimanche.
18 lundi M *Target* président — M de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople, envoie son don patriotique.
19 mardi M Necker est indisposé; Paris y prend un vif intérêt.
20 mercredi Projet de loi sur la liberté de la presse.
21 jeudi D Nomination de quatre commissaires en faveur des pauvres.
22 vendredi D Etablissement d'un comité de liquid.
23 samedi D sur le paiement des décimes.
24 Dim
25 lundi D qui abolit le préjugé attaché aux familles des criminels.
26 mardi D qui défend à tout membre de l'assemblée nationale d'accepter aucune place ou don du gouvernement.
27 mercredi D que Rambouillet formera le neuvième district du département de Versailles.
28 jeudi D en faveur des Juifs portugais, espagnols et avignonois. Une partie de la noblesse de Bre-

Digitized by Google

tagne renonce à ses privilèges, et prête le serment civique.

29 vendredi D pour l'abolition des haras. M de Besenval est mis en liberté.

30 samedi D sur le paiement des impositions

31 Dimanche.

FEVRIER 1790

1 lundi Suite des décrets sur la division du royaume.

2 mardi.

3 mercredi M. *Burcau de Pusy* président — Décr. établiss. d'un tribunal provisoire à Rennes.

4 jeudi. Le roi se rend à l'assemblée nationale, et contracte avec la nation l'engagement d'aimer, de maintenir et de défendre la constitution — les députés prononcent le serment civique.

5 vendredi D. suppression de certaines maisons religieuses.

6 samedi D. les membres de la chambre des vacations du parlement de Rennes sont déchus des droits de citoyens actifs.

7 Dimanche Suite des décrets sur la division du royaume.

8 lundi Suite des décrets sur la division du royaume.

9 mardi Le châtelet instruit le procès de M. Favras.

10 mercredi D. relatif aux troubles de quelques provinces.

11 jeudi D. sur l'emploi des dons patriotiques.

12 vendredi Discussion sur les ordres religieux.

13 sam. D. sur la suppression des vœux monastiques.

14 Dim. *Te Deum*, et illumination pour la démarche du roi du 4 de ce mois.

15 lundi D. sur les chefs-lieux des départemens et des districts

16 mardi D. sur la réforme du sceau de l'Etat.

Digitized by Google

17 mercredi M l'évêque d'*Autun* président.
18 jeudi D. sur le traitement des religieux.
19 vendredi Exécution de M Favras.
20 samedi D. sur le traitement des freres convers et freres donnés.
21 Dimanche.
22 lundi Visite des farines à l'école militaire.
23 mardi D sur la tranquillité publique.
24 mercredi D. sur les droits féodaux, abolition des distinctions honorifiques.
25 jeudi Suite des décrets sur les droits féodaux.
26 vendredi Suite des décrets sur la division du royaume.
27 samedi Suite des décrets sur la division du royaume.
28 Dimanche D. sur la constitution de l'armée.

MARS 1790.

1 lundi D. sur les droits féodaux.
2 mardi M l'abbé de *Montesquiou* président pour la seconde fois — Formation d'un comité colonial.
3 mercredi Suite des décrets sur les droits féodaux.
4 jeudi D. sur la chambre des vacations du parlement de Bordeaux.
5 ven D. pour obtenir communication du *livre-rouge*.
6 samedi D. sur le sursis à l'exécution de tous jugemens prévôtaux.
7 Dim Nouveau décret sur l'emploi des dons patriot.
8 lundi D. les colonies forment partie de l'empire françois.
9 mardi Suite des décrets sur les droits féodaux.
10 mercredi.
11 jeudi D. rel. à la coupe des bois dépendans d'établ. ecclésiastiques.
12 vendredi rapport d'un nouveau mémoire de M. Necker sur les finances.

Digitized by Google

13 samedi D concernant les prisonniers détenus par lettres de cachet ou autres ordres arbitraires.
14 Dimanche.
15 lundi D général sur les droits féodaux.
16 mardi M *Rabaud de S.-Etienne* président.
17 mercredi D sur la vente des biens nationaux jusqu'à quatre cent millions.
18 jeudi D. sur la conserv. des forêts et bois domaniaux ecclésiastiques.
19 vendredi D. concernant les religieux sortis du cloître, et ceux qui vivront en commun.
20 samedi *D* sur l'éligibilité des officiers municipaux aux assemblées administratives de département et de district.
21 D relatif à la suppression de la gabelle et au mode de son remplacement.
22 lundi D. qui annulle les procès commencés pour raison des droits supprimés.
23 mardi Nomination de quatre commissaires pour surveiller la caisse d'escompte.
24 mercredi D qui suspend toutes les opérations rel. aux échanges des domaines.
25 jeudi Les décrets seront présentés à la sanction dans le délai de trois jours, et le garde des sceaux en rendra compte à l'ass. nationale huit jours après.
26 vendredi Nomination de commissaires d'un bureau de trésorerie.
27 sam D sur le paiement de la contribution patriot.
28 Dim D concernant une instruction pour les assemblées coloniales.
29 lundi D sur les fonctions des commissaires du roi.
30 mardi D qui ordonne l'élargissement des personnes condamnées par des juges prévôtaux.
31 merc. M. *le Baron de Menou* président.

Digitized by Google

AVRIL 1790.

1 jeudi Discussion sur la compagnie des Indes.
2 vendredi D sur une adresse de la républiqne des Grisons.
3 samedi D sur le commerce de l'Inde — Serment civique du prince de Conti.
4 Dimanche.
5 lundi Discussion sur l'organisation judiciaire.
6 mardi D institution des jurés.
7 mercredi D sur le paiement des officiers et bas-officiers aux gardes Françoises.
8 jeudi D qui étend aux troupes de la marine l'augmentation de solde accordée aux troupes de terre.
9 vend. D. les dettes du clergé sont réputées nation.
10 samedi D qui rejette toute dispense d'âge pour le titre d'éligibilité.
11 Dim D qui autorise à continuer la perception des octrois.
12 lundi Discussion de la question; la religion catholique sera-t-elle déclarée *religion nationale* ?
13 mardi M *de Bonnai* président — Suite des discussions précédentes.
14 merc D sur l'entretien des ministres des autels
15 jeudi Discussion snr les assignats.
16 vend. D. concernant les Juifs d'Alsace.
17 samed. D. sur le nombre, la forme et la fabrication des assignats.
18 Dim. D. sur la connoissance de l'état des finances.
19 lundi. D. sur l'éligibilité des administrateurs, trésoriers, etc.
20 mardi. D. sur les lieux destinés à la chasse du roi.
21 merc. Arrêté sur le travail du comité ecclésiastique.
22 jeudi. D. général sur la chasse. — Sur les dépenses du garde-meuble de la couronne. — Une députation

Digitized by Google

de la Corse, Paoli à la tête, se présente à l'assemblée nationale.

23 vend. D. pour distraire la gabelle du bail général des fermes.

24 samed. D. sur le parlement de Bordeaux.

25 Dim. D. sur l'emploi des dons patriotiques.

26 lundi. La régence d'Alger vient, d'après les demandes du roi, de rendre la liberté aux François esclaves dans ses états.

27 mardi. *M. de Virieu*, président. D. sur le serment à prêter par les membres de l'assemblée nationale qui entreront dans l'exercice de quelques fonctions.

28 mercr. Discussion sur l'organisation judiciaire.

29 jeudi. D. qui assure la libre circulation des grains.

30 vendr. Les jurés sont établis en matière criminelle. — Prise du fort de Notre-Dame de la garde à Marseille.

MAI 1790.

1 samed. D. sur le dessechement des marais.

2 Dim.

3 lundi. D. les juges d'appel seront sédentaires.

4 mardi. D. les juges seront élus pour six ans.

5 mercr. D. les juges seront élus par le peuple.

6 jeudi. D. de plusieurs articles du plan de municipalité pour Paris.

7 vendr. D. que les électeurs et juges ne présentront pas plusieurs sujets au choix du roi.

8 samed. D. sur la nomination des officiers chargés du ministère public.

9 Dim. D. les domaines de la couronne sont aliénables.

10 lundi. *M. Thouret*, président.

11 mardi. D. que vingt-huit millions seront versés au trésor public par la caisse d'escompte.

12 mercr. Discussion sur l'aliénation des biens nationaux.

Digitized by Google

13 jeudi. D. sur l'aliénation des biens nationaux.
14 vendr. D. qui défend l'introduction du sel étranger dans le royaume.
15 samedi D sur la confection des rôles d'impositions.
16 Dim Discussion de la question : A qui, de l'assemb. législative, ou du pouvoir exécutif, la nation doit-elle déléguer le droit de déclarer la guerre ou la paix?
17 lundi Rapport et D sur les troubles de Montauban.
18 mardi D pour rétablir la tranquillité dans les départemens du haut et du bas Rhin.
19 mercr D qui ordonne le paiement des pensions sur les économats jusqu'à la somme de 600 liv.
20 jeudi D qui délivre les étrangers détenus sur les galères de France.
21 vendr D sur le mode d'imposition des bois communaux en usance.
22 samedi D le droit de guerre et de paix appartient à la nation.
23 Dim D qui prolonge le terme de l'échange des billets de caisse contre des assignats.
24 lundi D établissement d'un tribunal de cassation.
25 mardi D pour accélérer la confection des rôles d'imposition. — M. de la Fayette, et M. Romeuf, son aide-de-camp, arrachent, au péril de leur vie, un malheureux voleur des mains du peuple qui vouloit le pendre.
26 mercr D les juges du tribunal de cassation seront sédentaires.
27 jeudi *M de Beaumetz*, président. — D établissedes tribunaux de commerce.
28 vendr D sur la forme de scrutin et la police des assemblées électorales.
29 samedi *M Necker* rend compte des recettes et des dépenses des mois d'avril et mai.
30 Dim D sur l'extinction de la mendicité et l'établissement d'ateliers de charité.

Digitized by Google

31 lundi D instruction sur la vente des biens nationaux.

JUIN 1790.

1 mardi D relatif à la fabrication et à la circulation des assignats.

2 merc D qui enjoint aux curés de publier au prône les loix nouvelles.

3 jeudi D que chaque département ne formera qu'un seul diocèse.

4 vend D concernant les difficultés relatives à la contribution patriotique.

5 samedi D qui augmente la solde de l'armée navale. — Le maire de Paris communique à l'assemblée nationale le projet d'une fédération générale.

6 Dim D pour la répartition des trente deux deniers d'augmentation de paie accordée aux soldats.

7 lundi D qui fixe le nombre des métropoles et des évêchés.

8 mardi M. l'abbé *Sieyes*, prés. D qui fixe le nombre des députés des gardes nationaux et des troupes de ligne pour la fédération générale fixée au 14 juillet. merer Lettre du roi à l'assemblée nationale, dans laquelle il fixe l'état et les dépenses de sa maison, et demande vingt-cinq millions pour sa liste civile. -- Décrété sur le champ.

10 jeudi D qui fixe à la reine quatre millions de revenus pour son douaire.

11 vendr M de Mirabeau annonce à l'assemblée nationale la mort de *Franklin*.

12 samedi Les gens de maison viennent déposer leurs boucles d'argent sur l'autel de la patrie.

13 Dim D concernant la mendicité.

14 lundi Le bataillon de Henri IV de la garde nationale parisienne, à un repas donné à Vaugirard, invite deux cens pauvres.

Digitized by Google

15 mardi D sur la nomination des évêques, curés, vicaires, etc.
16 mercr D les ministres de la religion catholique seront salariés par la nation.
17 jeudi D qui fixe le revenu des prêtres attachés au culte.
18 vendr Rapport d'une délibération intolérante et inconstitutionnelle des soi-disant catholiques de Nîmes.
19 sam. L'assemblée nationale les mande à la barre. — M Camus annonce que les Avignonois ont voté unanimement leur réunion à la France.
20 Dim D suppress des ordres, titres et livrées.
21 lundi M *de S. Fargeau*, président. — Rapport de nouveaux malheurs arrivés à Nîmes.
22 mardi D. rendu sur la motion du pere Gérard que les députés absens fussent privés de leur traitement pendant leur absence.
23 merc D sur le traitement du clergé actuel.
24 jeudi D qui interdit aux corps administratifs le mot *décret* dans leurs délibérations.
25 vendr. Trois députés d'Avignon demandent à être entendus par l'assemblée nationale.
26 samedi D sur l'armée navale — Les vainqueurs de la Bastille viennent déposer leurs marques distinctives dans l'assemblée nationale.
27 Dim Disculpation de M de Mirabeau cadet.
28 lundi D qui établit les directoires des départemens et des districts, et détermine leurs fonctions.
29 mardi. D. Sur la vente des biens nationaux.
30 mercr. Suite des décr. sur le traitement du clergé actuel.

JUILLET 1790.

1 jeudi D qui supplie le roi de faire passer à Tabago les secours que cette collonie demande.

Digitized by Google

2 vend D sur les patronages laïcs.
3 samed D. sur le rachat des droits féodaux. — Sur les troubles d'Hagueneau — Sur l'administration des loteries.
4 Dimanche.
5 lundi M *de Bonnai*, président — D sur l'organisation du pouvoir judiciaire.
6 mardi D qui fixe les lieux des évêchés.
7 merc D. qui établit les fonctions des jnges de paix.
8 jeudi D sur les fonctions des juges de paix.
9 vendredi D sur le cérémonial de la fedération et sur les formules des sermens qui y seront prononcés.
10 samedi D qui rend aux non-catholiques les biens de leurs ancêtres émigrés lors de la révocation de l'édit de Nantes — Décret qui fixe les titres qu'il faut avoir pour aspirer dorénavant aux pensions — Un grand nombre d'Américains, parmi lesquels se trouve Paul-Jones, se présente à l'assemblée nationale pour la remercier du grand exemple qu'elle donne à l'univers — Le général Luckner vient aussi à l'assemblée nationale témoigner son patriotisme dans les termes les plus expressifs.
11 Dim. Les députés pour la fédération arrivent à Paris de tous les points du royaume.
12 lundi décret sur la constitution ecclésiasique.
13 mardi une députation de toutes les gardes nationales du royaume présente ses hommages à l'assemblée nationale et au roi — M de la Fayette à leur tête porte la parole.
14 merc. Première fédération générale des François.
15 jeudi D. qui porte que l'oriflamme de la fédération soit suspendue dans la salle de l'assemblée nation.
16 vendredi D. sur les pensions — sur l'aliénation des domaines nationaux.
17 samedi D contre l'insurrection de la ville de Lyon.

Digitized by Google

18 Dim. D qui proroge le terme fixé pour l'échange des billets de caisse — Réjouissances et fêtes publiques dans Paris à l'honneur des fédérés.

19 lundi Premier D qui fixe l'uniforme de la garde nationale — D qui abolit le retrait lignager — D. qui fixe les ports de l'Orient et de Toulon pour le retour et le désarmement de l'Inde.

20 mardi M *Treilhard*, président — D qui abolit le droit d'habitation, protection et tolérance, perçu jusqu'ici sur les juifs.

21 mercr. D qui supprime les offices des jurés-priseurs.

22 jeudi D. explicatif du décret sur la chasse.

23 vendredi Discussion sur les juges de district.

24 sa. D que les appoint. des officiers des ci-devant gardes-franç. ne seront plus à la charge du trésor public.

25 Dim. D qui ordonne l'impression du tableau des départemens en retard pour leurs impositions.

26 lundi D qui abolit le droit de plantation d'arbres sur les chemins *vicinaux*, etc.

27 mardi Le département des Ardennes annonce que le ministere a accordé le passage aux troupes autrichiennes sur les terres de France.

28 merc M de Montmorin en explique les motifs. D qui défend ledit passage.

29 jeudi Formation d'un comité diplomatique — MM. Bonne-Savardin, Barmond et Eggs sont arrêtés à Châlons-sur-Marne.

30 vend. D qui ordonne l'inventaire des meubles, titres, etc. de l'évêché du grand chapitre de Strasbourg.

31 samedi Suite des décrets sur les pensions — Décret contre les libelles incendiaires.

AOUT 1790.

1 Dim. D. contre les libellistes.

2 lundi. M. d'*André*, président — Nouvelle de l'insurrection au fort-S.-Pierre de la Martinique.

3 mardi.

Digitized by Google

3 mardi D concernant les tribunaux d'appel.
4 merc Suite des décrets sur l'ordre judiciaire.
5 jeudi D. création des juges de paix et des tribunaux de famille.
6 vend. D abolition des droits d'aubaine et d'extraction.
7 samedi D qui fixe les réductions à opérer dans les départemens des ministres.
8 Dimanche D. qu'il sera délivré au trésor public quarante millions de billets de caisse.
9 lundi. Rapport et dénonciation de plusieurs écrits qui prêchent l'insurrection aux soldats
10 mardi La colonie de S. Domingue envoie à l'ass. nationale les bases de sa constitution provisoire.
11 merc. Discussion sur l'affaire des 5 et 6 oct. 1789.
12 jeudi D relatif au tribunal de cassation.
13 ven D sur les juges en matière de police et de comm.
14 sam. D sur les apanages des princes.
15 Dim. D. pour demander au roi la désignation des maisons de plaisance qu'il desire conserver.
16 lundi M Dupont, président — Nouvelle de l'insurrection de trois régimens de Nancy — D qui ordonne de poursuivre les chefs de cette rebellion
17 mardi D. les protestans des deux confessions d'Ausbourg et Helvétique jouiront, comme par le passé, de leurs droits, liberté et avantages.
18 mercr D. relatif aux maisons et domaines que le roi desire conserver.
19 jeudi D. de plusieurs art. du code pénal de la marine.
20 vendredi D. suite des art. du code pénal de la marine.
21 samedi La régence d'Alger demande des explications pour les insultes faites à ses vaisseaux sur nos côtes de la méditerranée.
22 Dim. D sur les postes aux lettres et messageries
23 lundi D. qui porte qu'il y a lieu à accusation contre le sieur Perrotin.
24 mardi D sur les postes aux chevaux.

Digitized by Google

25 merc. D les ecclésiastiques sont exclus de toute fonction judiciaire.
26 jeudi M. de Mirabeau le jeune envoie sa démission de député.
27 vend. D qui ordonne l'élargissement des citoyens d'Avignon détenus à Orange — Le roi renonce à plusieurs maisons de plaisance qu'il se reservoit dans sa premiere lettre.
28 sam. D sur le comm au-delà du cap-de BonneEspér.
29 Dim D. relatif au traitement des officiers invalides et aux gratifications assignées sur la lotterie royale.
30 lundi M *de Jessé* président — D sur le traitement des juges de paix.
31 mardi Affaire de Nancy — Les citoyens soldats de Metz demandent à essuyer le premier feu. — Trait héroïque du brave Desilles.

SEPTEMBRE 1790.

1 merc. Proclamation de l'asssemblée nationale pour faire rentrer dans l'ordre la garnison de Nancy.
2 jeudi D sur le costume des juges, des commissaires du roi, des greffiers, etc. — Grande fermentation à Paris, occasionnée par l'affaire de Nancy.
3 vendredi D. relatif aux troubles de Nancy et qui ordonne de rechercher et de punir les coupables.
4 sam M Nequer annonce à l'ass. sa démiss. du ministère.
5 Dim. Contin. de la discussion sur les assignats
6 lundi D. les électeurs nommés par les assemblées primaires le resteront pendant deux ans et nommeront à toutes les places.
7 mardi D relatif au camp fanatique des Jalès.
8 merc. D sur le traitement des religieux.
9 jeudi D sur l'organisation de l'artillerie du génie.
10 vendredi D qui décharge le trésor public de la dépense des approvisionnemens de Paris.

Digitized by Google

11 samedi D pour autoriser la caisse d'escompte à verser 20 millions dans le trésor public.
12 Dim. D relatif à la circulation des assignats et à leur acceptation.
13 lundi M *Bureau de Pusy*, président — D sur les chasses du roi.
14 mardi D qui fixe les limites des six tribunaux du département de Paris
15 merc. D concernant la libre circulation intérieure des grains, et la prohibition de leur exportation.
16 jeudi D qui ordonne de payer à la caisse des invalides 210,000 liv.
17 vendr D qui accorde 60,000 liv. pour le soulagement des malheureux incendiés de Limoges.
18 samedi D aucun corps administratif ne peut arrêter le départ d'un bâtiment de guerre.
19 Dim D qui déclare éligibles aux places de juges les présidens des administrations de département et de district.
20 lundi Rapport sur les dettes de M. d'Artois.
21 mardi D sur les formes de liquidation des dettes contractées par les provinces sous l'ancien régime.
22 merc D sur la compétence des tribunaux militaires, leur organisation et la manière de procéder devant eux.
23 jeudi D les membres de l'assemblée nationale ne pourront être commissaires du roi dans les tribunaux, que quatre ans après la fin de la législature.
24 vendr Les fourbisseurs et arquebusiers pillés lors de la prise de la Bastille demandent une indemnité.
25 samedi Discusion sur l'émission des assignats. — D sur le traitement des religieuses.
26 Dim D la caisse d'escompte verseta 10 millons au trésor public.

Digitized by Google

27 lundi M. *Emmery* président — Suite de la discussion sur l'émission des assignats.
28 mardi Suite de la discussion sur l'émission des assignats.
29 mercr D sur une nouvelle émission d'assignats sans intérêt.
30 jeudi Rapport de la procédure criminelle des 5 et 6 octobre 1789, instruite par le châtelet.

OCTOBRE 1790.

1 vendr. D. qui donne aux soldats et sous-officiers suisses la même solde qu'aux soldats et sous officiers françois.
2 mardi D qu'il n'y a lieu à accusation contre MM. d'Orléans et Mirabeau.
3 Dim D sur la manière de verser les fonds nécessaires au trésor public.
4 lundi Le ministre donne de nouveaux détails sur les troubles de Brest.
5 mardi D sur le traitement des adjudans et des aides-de-camp.
6 mercr D sur la liquidation des officiers.
7 jeudi D sur l'élection des commissaires de police dans Paris.
8 vendr D sur les emprunts de 80 millions, et autres; que l'intérêt des 400 millions d'assignats cessera le 16 de ce mois.
9 samedi D sur l'exemption des droits sur les cuirs, peaux, fer, huile et savon.
10 Dim D pour l'armement de quarante-cinq vaisseaux.
11 lundi M *Merlin*, président — D Qui autorise les apanagistes à exploiter à leur profit les coupes de bois dans le cours de l'hiver prochain.
12 mardi D pour rétablir le calme dans S.-Domingue.
13 mercr D relatif à l'éducation publique.

Digitized by Google

14 jeudi D concernant les juges de paix.
15 vendr D nomination des commissaires pour surveiller la fabrication des 800 millions d'assignats.
16 samedi D l'intérêt de 3 pour cent attaché aux assignats cesse, à dater de ce jour.
17 dim D qui ordonne l'exécution des décrets sur la constitution civile du clergé dans la ci-devant province d'Alsace.
18 lundi D sur le traitement des curés dont les paroisses seront supprimées.
19 mardi Les François dispersés par la révolution de l'édit de Nantes demandent à rentrer dans les domaines de leurs ancêtres.
20 mercr D sur les poursuites à faire contre les débiteurs du trésor public.
21 jeudi D relatif à l'insurrection de l'escadre de Brest.
22 vendr L'assemblée nationale apprend avec douleur la mort du brave Desilles.
23 samedi D qui désigne les biens nationaux à vendre dès à présent.
24 Dim D sur la contribution personnelle.
25 lundi M *Barnave*, président — D concernant la contribution patriotique.
26 mardi D qui fixe la forme du serment civique à prêter par nos ambassadeurs ou chargés d'affaires auprès des cours étrangeres.
27 mercr Modification de quelques articles du code pénal de la matine — M de Fleurieu est nommé ministre de la marie.
28 jeudi D pour prier le roi de négocier avec les princes possessionnés en Alsace — D sur les établissemens ecclésiastiques que les étrangers ont dans le royaume.
29 vendr.

Digitized by Google

30 samedi D sur les désordres et excès commis par deux régimens à Béfort.

31 Dim D abolition de tous les droits de traites. — D Sur le reculement des barrieres.

NOVEMBRE 1790.

1 lundi.

2 mardi D sur la nouvelle forme des loix, sur leur envoi aux tribunaux, etc.

4 mercr D sur le traitement des juges et des commissaires du roi.

4 jeudi D sur la fabrication des assignats ; les fabricateurs de faux assignats seront punis de mort.

5 vendr D la caisse de l'extraordinaire prêtera au trésor public 48 millions pour le service de novembre.

6 samedi D. sur la liquidation des officiers d'amirauté

7 Dim D. sur la liquidation de la dette publique.

8 lundi M. *Chassé*, président.

9 mardi D. sur l'ouverture du canal proposé par le sieur Brulée.

10 mercr Les sections de Paris demandent le renvoi des ministres.

11 jeudi D. qui permet aux évêques d'accorder les dispenses de mariage.

12 vendr D. sur la vente des grains et farines appartenans à la nation.

13 samedi Pillage de l'hôtel de Castries.

14 Dim D. sur les fonctions et le traitement des receveurs de districts.

15 lundi D. sur la formation et circonscription des paroisses.

16 mardi D. l'isle de Corse formera un seul département — M. du Portail est nommé ministre de la guerre.

Digitized by Google

17 mercr D. sur l'organisation du tribunal de cassation.
18 jeudi D. sur la nomination et l'avancement des adjudans généraux de l'armée.
19 vendr D. sur le choix des curés qui gouverneront les églises paroissiales.
20 samedi Le roi est prié d'envoyer des troupes à Avignon pour y rétablir le calme et protéger les établissemens françois.
21 Dim M. *Alexandre Lameth*, président — D. sur la réélection des officiers municipaux sortis par la voie du sort — M. Duport du Tertre, garde des sceaux.
22 lundi D. sur la législation domaniale.
23 mardi D. sur la contribution foncière.
24 mercr D. sur le traitement des commissaires des guerres.
25 jeudi D. sur la franchise des ports de Baïonne, Marseille et Dunkerque.
26 vendr D. relatif aux bijoux et vaisselle d'or et d'argent portés aux hôtels des monnoies.
27 samedi D. relatif au serment à prêter par tout ecclésiastique fonctionnaire public.
28 Dim D. sur le droit d'enregistrement.
29 lundi D. pour rétablir la tranquillité dans les colonies françoises des Antilles.
30 mardi D. pour que les pensions du clergé soient payées exactement.

DECEMBRE 1790.

1 mercr D. conc. les biens des protestans d'Alsace.
2 jeudi D. sur l'organisation de l'atillerie.
3 vendr D. qui permet aux corps administratifs de faire un emprunt pour les frais de députation à la fédération du 14 juillet.

Digitized by Google

4 sam. D. qui accorde une somme pour le soulagement des pauvres.

5 Dim. M. *Pétion de Villeneuve*, président. — L'assemblée nationale apprend que la Guadeloupe est entièrement soumise à ses loix.

6 lundi M de Siliery développe à l'ass. nat. les causes des malheureux évènemens arrivés à Nancy.

7 mardi Création de bureaux pour la vérification des titres des créanciers du clergé.

8 merc. D concernant les impositions de la ville de Paris.

9 jeudi D sur la restitution des biens des religionnaires fugitifs.

10 vendr. D concernant le traitement du clergé actuel.

11 samedi Adresse des Avignonois à l'assemblée nationale pour la remercier du décret qui leur assure la protection de la France.

12 Dimanche D relatif aux excès anxquels se portent les ci-devant soldats des troupes belgiques.

13 lundi D concernant la fabrication d'une petite monnoie d'argent.

14 mardi D rel aux enfans nés des mariages mixtes entre des catholiques et des protestans.

15 merc. D relatif aux hôpitaux de la ville de Rouen.

16 jeudi D concer. les rentes du clergé.

17 vendredi D qui ordonne la distribution de 50 mille fusils aux gardes nationales du royaume.

18 samedi D sur le rachat des rentes foncières.

19 Dim. Rapport des évènemens sinistres qui agitent la ville d'Aix.

20 lundi D pour faire passer à Aix un corps de troupes de ligne.

21 mardi D qu'il sera élevé une statue à l'auteur d'Emile, et que sa veuve sera nourrie aux dépens de l'Etat.

22 mercredi M *d'André*, président pour la seconde

Digitized by Google

fois — D relatif au traitement des supérieurs séminaires et vicaires directeurs.
23 jeudi D sur la forme du bouton des gardes nation.
24 vendr. D relatif aux brûlemens des effets rentrés au trésor public.
25 samedi.
26 Dim. Le roi envoie à l'assemblée nation. l'acceptation du décret sur la constitution civile du clergé.
27 lundi D relatif aux paiemens de la caisse de l'extraordinaire.
28 mardi D. établissement de juges de paix et de commerce dans plusieurs villes.
29 merc. D qui accorde provis. 100,000 liv. pour les travaux de Cherbourg.
30 jeudi D qui assure la propriété à tous ceux qui auront fait des découvertes utiles.
31 vend. D. sur l'avancement des gens de mer.

JANVIER 1791.

1 samedi D les officiers de tous grades obtiendront la décoration militaire au bout de vingt-cinq ans de service.
2 Dim. D sur les matières criminelles.
3 lundi
4 mardi Les ecclésiastiques députés à l'assemblée nationale sont tenus de déclarer s'ils veulent prêter le serment.
5 mercredi Discussion sur les jurés.
6 jeudi D sur les percepteurs de la contribution patriotique.
7 vend. D relatif aux messageries.
8 samedi D sur le nouveau timbre à apposer sur les actes de notoriété publique.
9 Dim. D l'indemnité à accorder aux porteurs de brevets de retenue.

Digitized by Google

10 lundi D sur le timbre.
11 mardi D sur la fabrication d'une monnoie d'argent jusqu'à concurrence de 15 millions, partagée en pièces de 15 et et de 30 sols.
12 mercr. Articles additionnels au décret sur le timbre.
13 jeudi D l'élection des évêques et des curés se fera à la pluralité des suffrages.
14 vendredi.
15 samed. Rapport sur la création du Clermontois au grand Condé en 1648.
16 Dimanche M l'abbé *Grégoire*, président.
17 lundi D qui conserve les titres d'activité aux officiers des troupes de ligne qui sont entrés dans la garde nationale.
18 mardi D qui permet à tous les François de commercer avec le Sénegal.
19 mercr. Suite des décrets sur les jurés.
20 jeudi Disculpation des régimens de Royal-Liégeois et de Lauzun, inculpés dans les troubles de Béfort.
21 vendredi.
22 samedi D sur le code pénal de la marine.
23 Dim. Suite des décrets sur les jurés.
24 lundi Nouvelle de la continuation des troubles de Saint-Domingue — Massacre à la Chapelle, par les chasseurs des barrières.
25 mardi Discussion du tarif des traités.
26 mercr. Loi pour l'exécution du décret déjà rendu sur la prestation du serment des ecclésiastiques.
27 jeudi Création d'un tribunal de commerce à Paris.
28 vend. Lettre de Léopold au roi sur les réclamations des princes possessionnés en Alsace.
29 samedi M. de *Mirabeau*, président — On présente à l'assemblée nationale le buste de M. Desilles.
30 Dim. M de Montmorin envoie à l'assemblée nationale la note des sermens civiques prêtés par nos ambassadeurs auprès de cours étrangères.

Digitized by Google

31 lundi D. relatif au paiement et aux récompenses dûs aux artistes.

FEVRIER 1791.

1 mardi Le roi est prié d'envoyer à S.-Domingue trois commissaires pour y rétablir la tranquillité.
2 mercr. D ralatif à la liquidation des offices.
3 jeudi M Trouville propose à l'assemblée nationale une machine propre à élever l'eau à cinq cent pieds.
4 vend. Discussion sur les jurés.
5 samedi D les prédicateurs, étant fonctionnaires publics, sont tenus de prêter le serment.
6 Dim. D. La caisse de l'extraordinaire fournira quatre-vingt millions pour suffire aux gages et traitemens des différens départemens.
7 lundi Fin des décrets sur les jurés.
8 mardi D les curés réfractaires auront, à dater du jour de leur remplacement, une pension annuelle de 500 liv.
9 mercredi Le roi est prié de faire expédier un vaisseau pour aller à la découverte de M. de la Peyrouse.
10 jeudi Une députation de Quakers se présente à l'assemblée nationale.
11 vend. Rapport sur les troubles d'Alsace — D traitement et costume des juges du tribunal de cassation.
12 samedi D qui rend la culture du tabac libre.
13 Dim. D. sur la gendarmerie nationale.
14 lundi M *Duport*, président.
15 mardi Rapport sur l'hôtel des invalides.
16 mercr. D sur la suppression des jurandes.
17 jeudi La commune de Paris demande une loi pour réprimer les jeux publics.
18 vendr. Rapport du comité des finances sur les dépenses de 1791.
19 samedi D sur la suppression des entrées.
20 Dim. Le roi instruit l'ass. nat. du départ de ses tantes.
21 lun. Projet de loi sur les émigrations.

Digitized by Google

22 mardi D qui supprime les distinctions seigneuriales.
23 mercr. Rapport des troubles arrivés à Nîmes.
24 jeudi La municipalité d'Arnay-le-Duc envoie le procès-verbal de l'arrestation de mesdames dans cette ville.
25 vendr. Discuss. du projet de décret sur la résidence de la dynastie régnante.
26 samedi D sur les juges de paix.
27 Dim D rel aux tribunaux.
28 lundi Le peuple de Paris se porte à Vincennes, et démolit les parapets du donjon — Quatre cent membres de la société monarchique se rendent au château des Tuileries armés de poignards, etc. — Le roi leur ordonne de déposer leurs armes.

MARS 1791.

1 mard. M. de *Noailles*, présid. — D. concernant les tabacs.
2 mercr. Additions sur le droit de patentes.
3 jeudi D l'argenterie des églises inutile au culte sera transportée aux hotels des monnoies.
4 vendredi. D. sur les maréchaux de France, et l'abolition des milices.
5 samedi D qui supprime les fermiers généraux.
6 Dim. D. sur les corps administratifs.
7 lundi D. sur la pêche des morues au banc de Terre Neuve.
8 mardi D sur la vente des sels et tabacs actuellement en magasins.
9 mercr. D les prisonniers détenus pour crime de lèse-nation se ont transférés dans les prisons d'Orléans.
10 jeudi D les administrateurs des finances seront nommés par le roi.
11 vendredi D. sur les indemnités pour la dîme.
12 samedi M de *Montesquiou*, président — D qui abolit la coutume de Normandie
13 Dim. M de Montmorin instruit l'assemb. nationale de ses négociations avec les princes possessionnés en Alsace.

Digitized by Google

14 lundi M Gobet est nommé évêque de Paris.
15 mardi D qui révoque la cession faite à la maison de Condé du Clermontois en 1648.
16 mercr. D sur la contribution foncière et mobiliaire.
17 jeudi Nouveau décret relatif au serment des ecclésiastiques fonctionnaires publics.
18 vend. D. sur le tarif des denrées coloniales.
19 samedi Rapport d'une insurrection arrivée à Douai.
20 Dim. M Charles Lameth envoie à l'assemblée nationale les soixante mille liv. pour lesquelles sa mère se trouvoit inscrite sur le livre rouge.
21 lundi D sur l'affaire de Douai.
22 mardi D qui exclut les femmes de la régence.
23 mercr. Trois mille invalides décorent les tribunes de l'assemblée nationale : les législateurs veulent qu'ils soient témoins de la discussion qui doit fixer leur sort.
24 jeudi D qui accorde aux soldats invalides 227 liv. de pension en cas qu'ils veuillent sortir de l'hôtel
25 vendr. D qui rend les rois majeurs à dix-huit ans.
26 sam Projet de déc. sur l'unifor. des poids et mesures.
27 Dim. D sur les mines et minieres.
28 lundi D sur la résidence des fonctionnaires publics.
29 mardi Rapport d'une nouvelle insurrection arrivée à Tonlouse.
30 mer M *Tronchet*, prés — Mirabeau tombe malade

AVRIL 1791.

1 vendredi Discussion sur les succesions *ab intestat*.
2 samedi Mort de Mirabeau — L'assemblée nationale arrête de porter son deuil pendant huit jours.
3 Dim. *D*. le nouvel édifice de sainte-Genevieve sera destiné à recevoir les cendres des grands hommes.
4 lundi Enterrement de Mirabeau — L'affliction est générale, son corps est le premier déposé au temple des grands hommes.
5 mardi M Linguet paroît à la barre avec les colonies de saint-Marc.

Digitized by Google

6 mercredi. Discussion sur les ministres.
7 jeudi D. aucun député à l'assemb. nation. ne pourra entrer dans le ministere que quatre ans après la fin de la législature.
8 vendr. D qui interdit aux membres de l'ass. nat. toute grace du pouvoir exécutif pendant quatre ans.
9 samedi D sur les monnoies.
10 Dimanche D. sur l'organisation du ministère.
11 lundi D sur le traitement et retraite des ministres.
12 mar D sur la liq. des dettes des ci-devant pays d'état.
13 mercr. Sur la motion du pere Gerard, l'ass. nation. décrète l'abolition d'un droit féodal qui mettoit un impôt sur la fécondité.
14 jeudi D sur la liberté d'être agent de change moyennant une patente.
15 vendr. D sur les ecclésiastiques fonctionn. publics.
16 sam. D sur la solde de 500 mille soldats auxiliaires.
17 Dimanche.
18 lundi M *Chabroud*, président — Le roi en partant pour S.-Cloud est arrêté par son peuple qui desire le posséder à Paris.
19 mar. Le roi vient à l'ass. nat. se plaindre de la résistance du peuple relat. à son départ pour S.-Cloud.
20 mercr. D sur les maîtrises et jurandes.
21 jeudi M. de la Fayette envoie sa démission : les soixante bataillons se rendent chez lui et redemandent à grands cris leur général. Il cede à leurs prieres quelques jours après.
22 vendr. M. Houdon fait hommage à l'assemblée nat. du buste de Mirabeau.
23 sam. Le roi fait notifier aux puissances étrangères son serment irrévocable de maintenir la constit.
24 Dimanche.
25 lundi M *Reubel*, président. — Récit désastreux des troubles de S.-Domingue.
26 mardi M. Rabaut propose à l'assemblée nationale une

Digitized by Google

fabrication d'assignats de 5 liv.

27 mercr. *D*iscussion sur l'organisation de la garde nat.

28 jeudi M de la Fayette, au nom de la garde nation. vient féliciter le roi de l'éclatante démarche par laquelle il proclame à toute la terre la souveraineté du peuple françois.

29 vendr. *D* qui permet aux troupes de ligne d'assister aux séances des amis de la constitution.

MAI 1791.

1 *D*im. Les barrieres s'ouvrent, on ne paie plus de droits d'entrée dans tout le royaume.

2 lundi *D*iscussion sur la réunion du Comtat d'Avignon à la France.

3 mardi Suite de la même discussion.

4 merc. *D* qui suspend la réunion d'Avignon à la France

5 jeudi *D*iscussion sur les petits assignats.

6 vend. *D* qui ordonne la fabrication de cent millions de petits assignats.

7 samedi *D* qui permet aux prêtres réfractaires d'officier dans des églises particulieres pourvu qu'ils ne prêchent pas contre la loi.

8 *D*im. M d'*André*, président — *D*. sur l'organisation des corps de finance.

9 lundi Suite des décrets sur les corps de finance.

10 mardi *D* qui supprime les expéditions en cour de Rome — Sur le droit de pétition.

11 mercr. *D*iscussion sur la question des colonies.

12 jeudi Suite de la même discussion.

13 vendr. *D* aucune loi sur l'état des personnes non libres ne pourra être faite par l'assemblée que sur la demande des assemblées coloniales.

14 samedi M de Seine, sourd et muet, fait hommage à l'assemblée nationale du buste de Mirabeau.

15 *D*im. *D* les gens de couleur, nés de peres et meres libres, seront admis dans les assemblées paroiss. et coloniales futures.

Digitized by Google

16 lundi *D* les membres de l'ass. nat. ne pourront être réélus à la prochaine législature.
17 mar *D* qui permet le commerce de l'or et de l'arg.
18 mer. *D*iscussion sur l'organisation du corps législ.
19 jeudi Nouveau *D*. les membres du corps législatif pourront être réélus à la législature suivante, et ne pourront l'être de nouveau qu'aprés l'intervalle de deux ans.
20 vendr. *D*iscussion sur la monnoie de cuivre.
21 sam. *D*. relatif à la fabrication des petits assignats.
22 *D*im. M. *Bureau de Pusy*, président.
23 lundi La municipalté d'Avignon presse instamment l'assemb. nat. de rendre un décret définitif sur cette ville plus malheureuse que jamais.
24 mardi Le projet de décret sur la réunion d'Avignon est rejeté.
25 mercr. Le roi est prié d'envoyer des médiateurs à Avignon.
26 jeudi *D*. le Louvre et les Tuileries réunis seront destinés à l'habitation du roi ; et à la réunion de tous les monumens des sciences et des arts.
27 vendr. La répartition des trois cens millions de la contribution fonciere et mobiliaire est adoptee.
28 samedi D. sur les assemblées primaires.
29 Dim. Le roi est prié d'envoyer l'instruction de l'assemblée nationale aux colonies.
30 lundi Voltaire est reconnu digne d'être transporté au temple des grands hommes

JUIN 1791.

1 mercr. D. la peine de mort sera réduite à la perte de la vie sans torture.
2 jeudi Intolérance du peuple envers les prêtres réfractaires, aux Théatins.
3 vendr. Suite des décrets du code pénal. — Sur la réhabilitation des condamnés.
4 samedi Suite sur les effets des condamnations.

Digitized by Google

5 Dim. D. sur les secours à accorder aux veuves et aux enfans des gardes nat. morts devant Nancy et la Bastille.

6 lundi M. d'*Auchy*, présid. — Suite des décrets sur le code pénal — De l'Influence de l'âge sur les peines.

7 mardi Suite sur les crimes contre la sûreté intérieure de l'état.

8 mercr. Suite sur les crimes contre la constitution.

9 jeudi D. les brefs, rescrits, bulles, provenant de la cour de Rome, seront réputés nuls, s'ils n'ont été approuvés par le corps législatif et sanctionnés par le roi.

10 vendr. Rapport sur le licenciment de l'armée.

11 samedi D qui ordonne à M. de Condé de revenir en France sous quinzaine.

12 Dimanche.

13 lundi D de plus. articl. addit. sur le corps législ.

14 mardi D rel. aux départemens et aux districts.

15 mercr. Suite des décrets sur le code pénal — Sur la violation du secret des lettres.

16 jeudi De jeunes citoyens se présentent à la barre et jurent, au nom du Dieu qu'ils viennent de recevoir, de vivre et de mourir pour la défense de la patrie.

17 vendr. Suite des décrets du code pénal — Sur les crimes des fonctionnaires publics.

18 sam. Rapport d'une insurrection qui a éclaté à Bastia.

19 Dim. M. *Alexandre Beauharnais*, président.

20 lundi D sur le tarif du commerce de l'Inde.

21 mardi Le roi s'éloigne de Paris avec toute la famille royale : des couriers sont dépêchés dans tous les points du royaume : consternation universelle. La France prend les armes. L'assemblée nat. ne désempare pas. Les ministres sont chargés du pouvoir exécutif.

22 mercr. Le maître de poste de Ste.-Menéhould,

Digitized by Google

tandis qu'on change de chevaux, croit reconnoître le roi : il en fait part à la municipalité, qui à l'instant fait courir à Varennes. Les gardes nat. se rassemblent ; les hussards sont désarmés, et la voiture du roi est arrêtée.

23 jeudi L'ass. nat. envoie MM. Latour-Maubourg, Péthion et Barnave à Varennes, pour accompagner le roi à son retour.

24 vendr. D. M. de Bouillé est suspendu de ses fonctions miliraires.

25 sam. Le roi et la famille royale reviennent à Paris ; une garde nombreuse les accompagne : une multitude immense, immobile et silencieuse couvre leur passage.

26 Dim. MM. Leblonc et Thevenin, qui ont arrêté la voiture du roi à Varennes, se présentent à l'assemblée nationale.

27 lundi Trois commissaires, envoyés pour recevoir les déclarations du roi et de la reine, viennent rendre compte à l'ass. nat. de leur mission.

28 mardi D. rel. à la nomination d'un gouverneur pour l'héritier du trône.

29 mercr. Suite des décrets sur le code pénal.

30 jeudi D. rel. aux drapeaux des troupes de ligne.

JUILLET 1791.

1 vendr. On annonce à l'ass. nat. l'arrivée de Monsieur et de Madame à Bruxelles.

2 sam. D. sur les places de guerre.

3 Dim. M. *Charles Lameth*, président — Le général Luckner envoie par écrit à l'ass. nat. le serment de combattre et de mourir pour la constitution.

4 lundi Suppression des chambres des comptes.

5 mardi D sur le code municipal.

6 mercr. D cessation des attcliers de charité, dont les abus étoient devenus une sorte de scandale.

Digitized by Google

7 jeudi Le roi instruit que M d'Artois faisoit faire des engagemens en son nom, envoie à l'assemblée nat. son désaveu formel.

8 vendr. D sur la police correctionnelle.

9 samedi D qui ordonne aux émigrans de revenir en France sous deux mois, sinon qu'ils seront tenus de payer une triple imposition.

10 Dim. L'ambassadeur d'Espagne témoigne au ministre le vœu de sa cour d'entretenir la paix avec la France.

11 lundi Translation de Voltaire dans le temple des grands hommes.

12 mardi D sur les mines.

13 merçr. Rapport relatif aux troupes de ligne que commandoit M. Bouillé.

14 jeudi Une jeune personne vient faire hommage à l'assemblée nat. d'un tableau allégorique de ses travaux, peint par son pere.

15 vendr. D le sieur Bouillé sera jugé par la haute cour nat. d'Orléans.

16 samed. Rapport des troubles arrivés dans le département de la Vendée.

17 Dim. Attentat commis contre deux particuliers dans le champ-de-Mars : on publie la loi martiale, le drapeau rouge est déployé.

18 lundi Rapport des troubles du champ-de-Mars — D contre les séditieux.

19 mardi M *Fermon*, prés. — D sur les loix rurales

20 merer. Suite des décrets sur les loix rurales.

21 jeudi D qui ordonne au régiment ci-devant de Nassau et à tous les régimens étrangers de prendre les armes et l'uniforme françois.

22 vendr. M Duveyrier rend compte à l'ass. nat. de sa mission auprès des princes réfugiés.

23 samed. Rapport des troubles survenus dans le pays de Caux.

24 Dim. D. relatif aux officiers qui ont quitté leurs postes.

Digitized by Google

25 lundi D relatif aux employés dont les places ont été supprimées.
26 mardi D sur la force publique.
27 mercr. M d'Espagnac est interrogé par l'assemblée nationale sur sa terre de Sancerre.
28 jeudi D sur l'organisation de la garde nationale.
29 vendr. D relatif aux faux assignats.
30 sam. D sur les ordres de chevalerie.
31 Dim. Rapport sur l'état hostile des princes d'Allemagne relativement à la France.

AOUT 1791.

1 lundi M d'*André*, président — Les commissaires envoyés sur les frontieres du Nord rendent compte à l'assemblée nationale qu'ils les ont trouvées en très-bon état de défense.
2 mardi Troubles survenus dans Brie Comte-Robert.
3 mercr. D qui ordonne la fabrication d'une menue mounoie avec la matiere des cloches mêlée avec du cuivre.
4 jeudi Suite des décrets sur l'organisation militaire.
5 vendr. M. Thouret fait à l'assemblée nationale la lecture de toute la constitution.
6 sam. La municipalité de Paris retire le drapeau rouge, et arbore le drapeau blanc comme signe de la tranquillité publique.
7 Dimanche Suite des décrets sur le code rural.
8 lundi Discussion sur la révision de la constitution.
9 mardi — sur la division du royaume.
10 mercredi — Sur les pouvoirs publics.
11 jeudi — Sur l'ordre judiciaire.
12 vendr. — Sur les assemblées électorales.
13 samedi — Sur la régence et la famille royale.
14 Dim. — Sur la sanction royale.

Digitized by Google

15 lundi M. *Dupont*, présid. — Sur la promulgation des loix.
16 mar. Tarif annexé au transport des lettres et paquets.
17 mercr. Rapport des mouvemens à Saint-Domingue qu'a occasionnés le décret sur les gens de couleur.
18 jeudi Rapport. — Les frontieres du haut et bas Rhin sont en très-bon état de défense.
19 vendr. Discussion sur les offices seigneuriaux.
20 sam. Rapport — Que les amis de la constitution de Caen ont fait abattre la statue do Louis XIV élevée dans cette ville.
21 Dim. M de Blanchelande apprend à l'assemblée nat. que le décret sur les hommes de couleur a répandu la consternation et le désespoir à Saint-Domingue.
22 lundi D. constitutionnel sur la liberté individuelle.
23 mardi D sur les délits de la presse.
24 mercr. D constitutionnel sur la garde du roi.
25 jeudi D constitutionel, les membres de la famille royale ne sont pas éligibles aux places qui sont à la nomination du peuple.
26 vendr. D les cuivre et brouze provenant des paroiss. supprimées seront envoyés aux hôtels des monn.
27 sam. D que J. J. Rousseau a mérité les honneurs dûs aux grands hommes.
28 Dim. sur le maintien de la discipline dans l'armée. Les dames de la halle offrent à la patrie l'argent et les ornemens qui leur servoient à célébrer la fête de Saint-Louis.
29 lundi D les scellés apposés sur les maisons et caisses dépendantes de la liste civile seront levés.
30 mardi Discussion et décret sur les conventions nat.
31 mercr. D relatif au remboursement des procureurs au grand conseil.

Digitized by Google

SEPTEMBRE 1791.

1 jeudi D sur la maniere dont l'acte constitutionnel sera présenté au roi.
2 vendr. D il sera établi des fêtes nat. pour conserver le souvenir de la révolution françoise.
3 samedi La constitution est achevée, une députation de soixante membres va la présenter au roi.
4 Dim. Rapport sur la maniere dont le roi a reçu l'acte constitutionnel.
5 lundi D le trésor de la ci-devant abbaye de saint-Denys sera réuni au cabinet national.
6 mardi D sur le service des postes sur toutes les grandes routes du royaume.
7 mercr. Rapport sur la comptabilité des finances.
8 jeudi Discussion sur la comptabilité.
9 vendr. Rapport sur l'état des finances avant, pendant et après la révolution.
10 sam. Les commiss. du roi envoyés à Avignon rendent compte de leur mission à la barre de l'ass. nat.
11 Dim. Les alternatives des administrations de département et de district sont supprimées.
12 lundi M *Thouret*, prés. — Rapport sur l'affaire d'Avignon.
13 mardi Le roi écrit à l'ass. nat. qu'il accepte la constitution. Toute procédure relative aux évènemens de la révolution et au départ du roi est annullée.
14 mercr. D Avignon et le comtat venaissin sont parties intégrantes de l'empire françois — Le roi se rend à l'ass. nat. pour signer la constitution — Il jure de la maintenir et de la défendre de tout le pouvoir qui lui est délégué.
15 jeudi D l'acceptation solemnelle du roi sera proclamée dans tout l'empire. Tous les prisonniers pour mois de nourrice seront délivrés.

Digitized by Google

16 vendr. D. les jurés entreront en exercice au premier janvier prochain.
17 samedi D. sur les encouragemens à accorder aux artistes.
18 Dim. D. sur la nouvelle organisation des notaires. — Fêtes nationales et illumination.
19 lundi D. l'assemblée nationale constituante se séparera le 30 du présent mois.
20 mardi Le tribunal provisoire d'Orléans est supprimé
21 mercr. D. les cendres de J. J. Rousseau resteront à M. Girardin.
22 jeudi TE DEUM chanté à Notre dame, en action de graces de l'acceptation du roi.
23 vendr. D. Tous ceux qui signeront des protestations contre la constitution ne pourront être nommés à aucune fonction publique.
24 samed. D. constitutionnel sur les colonies.
25 Dim. D. la nouvelle législature ouvrira sa session le premier octobre.
26 lundi D. relatif aux corps enseignans.
27 mardi Les chambres de commerce sont supprimées.
28 mercr. D. tout homme, de quelque couleur et de quelque religion qu'il soit, sera admissible en France à tous les droits que donne la constitution si toutefois il en remplit les conditions.
29 jeudi. Le roi est prié de donner à l'ass. nat. un tableau dans lequel il paroîtroit présentant l'acte constitut. à son fils. — D. sur les sociétés patriot.
30 vendr. era Diere séance de l'ass. nat. constituante. Le roi s'y rend, y prononce un discours. — Le président proclame ces mots : *L'assemblée nat. constituante déclare que sa mission est remplie, et que ses séances sont terminées.*

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉCIS
DE
L'HISTOIRE
DE
LA RÉVOLUTION
FRANÇOISE,

LIVRE PREMIER.

JE me propose de resserrer dans un court espace l'histoire de la révolution françoise, afin que, mise à la portée de tous les lecteurs, et facilement répandue dans tous les pays, elle détruise les impressions qu'ont cherché à répandre contre la France les ennemis de la liberté. La postérité pourra seule être instruite des causes secrètes auxquelles il faut attribuer les évènemens particuliers qui ont rempli le cours de la révolution; et

Digitized by Google

l'ont accélérée : mais les causes générales datent de plus loin. Elle avoit été préparée par le cours des choses humaines ; et la convocation inévitable des états-généraux ne fit, en quelque manière, que proclamer la révolution. Si quelque chose doit exciter l'étonnement des étrangers, c'est le bonheur avec laquelle elle a été conduite au milieu du choc de tant de passions exaltées et de tant d'intérêts opposés. Vingt fois le vaisseau de l'état a paru devoir être submergé par la tempête, et vingt fois il a échappé au naufrage, fort de sa masse et de la prudence de ses pilotes. L'histoire de ces trois années mémorables nous présente une scene dramatique qui a eu son commencement, son milieu et sa fin. Les intérêts particuliers en ont formé les intrigues diverses, qui ont été déconcertées, ou par la grandeur du corps constituant, ou par la puissance et l'impétuosité de la nation elle-même, jusqu'au jour où le roi en acceptant la constitution, a fait le dénouement de cette scene éclatante.

Quelques nuages se promenent encore sur le ciel de la France. C'est avec peine que les intérêts particuliers se voient obligés de céder à l'intérêt général, et la lutte inutile des privileges subsiste encore. La noblesse, dont la supériorité imaginaire n'existoit que dans l'opinion, se flatte d'exister

Digitized by Google

toujours, quoique cette opinion soit détruite. Elle a tâché de ressusciter l'esprit altier de la féodalité daus des temps où la féodalité n'étoit plus, et de porter les idées chevaleresques du douzieme siecle au milieu des lumières du dix-huitieme. Ainsi les corps ne s'apperçoivent pas, en vieillissant, que leurs maximes vieillissent avec eux, et que, lorsque tout est changé autour d'eux il faut qu'ils changent eux-mêmes ou qu'ils périssent. Comment de tels édifices pourroient-ils subsister, quand les étais de l'opinion publique ne les soutiennent plus ?

Le clergé cherche encore, dans une religion qu'on a pelle de paix, des prétextes et des moyens de discorde et de guerre; il brouille les familles, dans l'espoir de diviser l'état: tant il est difficile à ce genre d'hommes de savoir se passer de richesses et de pouvoir !

Mais les lumières, en se communiquant bientôt aux dernières classes des citoyens, les affranchiront de la plus dangereuse de toutes les servitudes, l'esclavage de la pensée. Alors, ou les prêtres seront citoyens, ou l'on ne voudra plus de prêtres.

Tous ces pouvoirs abusifs, dont la barbarie des premiers temps et le despotisme des derniers avoient accru le nombre, ont disparu du milieu de nous. Ils s'appuyoient du despotisme du trône même, qui les avoit créés comme des instrumens utiles à son autorité. Aussi ont-ils

Digitized by Google

affecté, pendant deux ans, un attachement hypocrite à l'autorité royale, dont ils se disoient les défenseurs; et les amis des privilèges se sont les amis du roi. Mais l'hypocrisie n'a des succès que lorsqu'elle parle à la crédulité. Dès que Louis XVI a consenti lui-même à ce que l'autorité royale fût restreinte, il ne leur est plus resté de prétexte; et l'on ne les a plus vus que s'agiter franchement pour reconquérir leurs propres privilèges. Ils seront forcés néamoins à ne plus vivre que de ressouvenirs; car, malgré les mouvemens particuliers qu'ils pourront exciter encore, la masse de la France est assise, la constitution est faite, et le moment est venu où l'on peut écrire l'histoire de la révolution.

La nation Faançoise a été soumise, pendant plusieurs siècles, à des loix arbitraires qui pesoient à la fois sur la vie et sur la fortune des citoyens. Le peuple, qui est tout dans les pays libres, et qui n'est rien dans les empires despotiques, étoit asservi à un si grand nombre de tyrannies particulières, que sa plus pure substance se dissipoit en impôts, levés par la violence, ou par l'adresse, ou par la superstition, ou par les privilèges. Le roi de France lui seul levoit des impôts plus considérables que plusieurs grands princes de l'europe réunis. Le clergé recueilloit sans frais le cinquiéme du produit net des revenus territoriaux du royaume; il possédoit d'ailleurs des biens immenses,

Digitized by Google

ne fournissoit que des dons gratuits qu'il s'imposoit à sa volonté. Les droits avilissans de la féodalité donnoient à la noblesse un genre de revenu qui étoit un véritable impôt sur les campagnes et une source de vexations ; et, quoique possédant des propriétés immenses, elle se croyoit dispensée de contribuer aux dépenses publiques, dont le poids retomboit tout entier sur le peuple. Une foule de privilégiés et d'ennoblis avoient obtenu du pouvoir despotique ou en avoient acheté le droit de ne pas concourir aux dépenses de l'Etat. La vénalité des charges avoit rendu nécessaire la vénalité de la justice ; et chaque différend entre deux hommes étoit encore un impôt : contribution désastreuse, parcequ'elle ne décimoit pas le bien des plaideurs, mais que, souvent, elle l'emportoit tout entier.

Cependant la facilité apparente avec laquelle le peuple sembloit payer des impôts aussi considérables encourageoit à en inventer de nouveaux. Les dépenses de la cour étoient arbitraires, et la substance des peuples se dissipoit depuis long-temps en de fastueuses frivolités. Le trône étoit assiégé d'une multitude d'hommes avides et de femmes intéressées, auxquels on prodiguoit, sous divers prétextes, les trésors de l'Etat. des guerres ruineuses, entreprises avec légèreté, et souvent pour l'avantage seul de quelques individus, avoient accru, pendant

Digitized by Google

deux regnes, la calamité publique. Des emprunts désastreux avoient successivement formé une dette immense; et la nation, effrayée de la situation des finances, n'avoit devant les yeux que la perspective décourageante de la banqueroute.

La tyrannie sur les fortunes ne va jamais sans la tyrannie sur les personnes; et, pour s'emparer des biens des peuples, il faut commencer par les asservir. Depuis que les rois de l'Europe, à l'exemple de ceux d'Asie, ont eu des troupes à leurs ordres, ils ont été les maîtres des biens et de la vie des hommes, qui sont devenus leurs sujets. Cette institution, imaginée par les rois pour affoiblir la puissance excessive des seigneurs, et pour se passer de leurs services qu'ils faisoient payer trop chèrement, marqua l'époque du despotisme en Europe. Les guerres, dont les rois ont toujours paru ne pouvoir se passer, et qu'on a toujours prises cependant pour la folie des peuples, fournissoient le prétexte de lever des soldats, et les levées de soldats fournissoient des prétextes et des moyens à de nouvelles guerres. Nul despote n'a marché qu'avec des satellites; et par-tout où vous verrez une armée soudoyée par le maître, dites que là il y a un tyran, ou un homme qui va le devenir, ce qui est la même chose pour la liberté. Nos rois, qui ne faisoient jadis exécuter les loix que du con-

Digitized by Google

sentement des peuples, ne les cousulterent plus; leur volonté fut la loi suprême. Alors la monarchie fut dénaturée; elle fut chez nous ce que les Grecs appeloient tyrannie, le gouvernemenr arbitraire d'un seul. L'étendue de la monarchie ne permettant pas au prince de voir tout par lui-même, les rois de France furent obligés de consulter les ministres; et ceux-ci finirent par tout gouverner. Un despote peut quelquefois songer à rendre ses peuples heureux et son empire florissant, parcequ'Ils sont le patrimoine de sa famille; les ministres ne peuvent manquer de s'occuper principalement de leur intérêt et de leur pouvoir. Le visirat est en France une des époques du despotisme, et les peuples y ont été plus ou moins esclaves, selon que les ministres ont été plus ou moins absolus. C'est d'eux que sont venues les commissions extraordinaires nommées pour satisfaire leurs veangeances personnelles, et les lettres de cachet, et les enlèvemens arbitraires des citoyens, et ces créations bursales, ces ventes de charges et d'offices, qui, en grossissant le trésor du roi, servoient à accroître le leur ou à payer leurs créatures.

Tous les peuples soumis à la volonté d'un seul homme ont plus ou moins souffert de son despotisme, mais nulle nation n'a été plus dédaigneusement opprimée par ses maîtres que la nation Françoise. Depuis le cardinal de Riche-

Digitized by Google

lieu, jusqu'aux premiers jours des états-généraux de 1789, les sujets du roi, c'est ainsi qu'on les appeloit, ont été constamment soumis à un régime oppressif, d'autant plus humiliant, que ce peuple étoit doué de ce don indéfinissable de la nature que l'on appelle esprit, et que dans ces derniers temps, il avoit des lumières. Les conseils des rois se jouoient des jugemens du peuple et de ses satyres; et quand enfin, les lumières croissant toujours, il s'est formé une opinion publique imposante, qui n'étoit, après tout, que l'expression de la volonté générale, les ministres ont persévéré dans leurs formes impératives et leur dédain insultant. Cet oubli des convenances les a perdus. On ne sauroit trop redire que les pouvoirs usurpés ne tombent que parcequ'ils n'ont pas vu qu'ils devoient finir.

Pourquoi ne reprocherions-nous pas au pouvoir arbitraire cette multitude de vexations dont les peuples ont été accablés, et ces guerres presque toujours injustes, et ces impôts progressifs, iniquités féroces que nos neveux béniront un jour, parcequ'ils leur devront la liberté? Au règne barbare de l'impérieuse Medicis, de cette étrangere coupable qui fit couler à torrens le sang des François, succéda le regne de Richelieu, c'est-à dire du despotisme en personne. Ses maximes nous ont toujours gouvernés depuis. Opprimés avec dureté par

Digitized by Google

Richelieu, les François le furent avec astuce par Mazarin ; il corrompit ceux que cet autre prêtre son prédécesseur n'avoit fait qu'épouvanter et avilir. Elles avoient passé, ces ames fières et indépendantes, qui, au sein des guerres civiles, avoient déployé un genre de grandeur que le brave Henri n'eut pas le temps de tourner contre les ennemis de la France. Tous rampoient sous un maître ; car Richelieu leur avoit appris à flatter.

C'est sur ces hommes fiers avec bassesse et corrompus avec orgueil que Louis XIV alloit régner. On a tout dit sur Louis XIV, et la postérité s'est vengée peut-être avec excès des mensonges adulateurs de ses sujets. Mais si ce roi protégea les arts qui lui donnoient de la gloire, s'il vit éclore les fruits que Richelieu avoit semés, s'il étonna par un air de grandeur qui fait le caracctère de son règne, par combien de calamités ces biens factices n'ont-ils pas été compensés ? Son goût pour les conquêtes faciles lui fit prodiguer l'or et le sang de ses sujets ; son faste arrogant lui attira l'inimitié de toute l'Europe, son despotisme sur la pensée enanglanta ses états et les dépeupla. Louis XI n'avoit ouvert qu'un cachot, et il couchoit sur la voûte sous laquelle gémissoient ses victimes. Louis XIV en ouvrit mille, et, sourd aux cris de ses sujets malheureux, il se livroit à toutes les voluptés d'une cour galante et fastueuse.

Digitized by Google

C'est lui qui a préparé la chûte de la noblesse, en la tirant de ses châteaux pour l'amuser et l'avilir avec des cordons, des rubans et des tabourets : et quand une fois ce titre de gloire a été vénal, et qu'on est devenu illustre avec de l'argent, l'opinion a été formée, et la noblesse de France a été jugée dans toute l'Europe comme elle l'a été parmi nons.

Les fruits du règne de Louis XIV ont été, d'un côté, la conquête de quelques provinces, la perfection des beaux-arts, un théâtre supérieur à celui d'Athènes, un goût et une urbanité qui ont servi de modele à toutes les cours, et sur-tout la réunion de toutes les parties, auparavant incohérentes, du gouvernement et de l'empire. D'un autre côté, la perte de cinq ou six cents mille hommes tués en différentes guerres, celle de cinq ou six cents mille fugitifs, qui porterent dans toute l'Europe la haine de son nom et les arts qu'il avoit favorisés, une dette immense, des calamités désastreuses sur la fin de son règne, et une misere telle qu'aucun peuple moderne n'en a éprouvé de pareilles. Le despotisme qu'il avoit consolidé fut l'héritage qu'il nous laissa. Depuis le ministre jusqu'au dernier agent de l'autorité, ce n'étoit qu'une chaîne d'opression. Tous consentoient à ramper devant leurs maîtres pour avoir droit de mépriser leurs inférieurs ; et cet esprit servile nous avoit été fidèlement transmis de règne en

Digitized by Google

règne. Ses armées formidables pendant quelque temps aux étrangers ne le furent plus qu'à ses sujets. Dix mille esclaves dorés et titrés faisoient sa garde : et cet appareil de puissance, si propre à éblouir le vulgaire, n'annonçoit que l'énorme distance où il se mettoit de son peuple. Ces vertus des despotes, la hauteur et la vanité, qui faisoient de Louis XIV une superbe idole, ne sont plus regardées que comme des vices et des injustices, sous le règne de la liberté et de l'égalité.

Le court intervalle de la régence ne fut marqué que par un délire, dans lequel des François seuls pouvoient tomber : le caractère du gouvernement ne changea point. Louis XV trouva la machine despotique toute montée, et il la laissa aller. Sous lui la cour fut tout, et le royaume ne fut rien. La vénalité des charges et de la noblesse fut accrue jusqu'au ridicule. Les querelles religieuses, les plus absurdes de toutes, parce que personne n'y entend rien, déshonorerent trente ans de ce regne foible et nul. L'honneur des armes françoises se soutint quelque tems avec gloire ; mais ensuite les guerres furent entreprises sans raison, continuées sans conduite, et termiuées sans honneur. La nation françoise devint le jouet et le mépris de toutes les autres. Tandis que les impôts, et les emprunts, qui sont aussi des

Digitized by Google

impôts, dessécheoient les sources de l'agriculture, le commerce étoit soumis à mille entraves; la cour l'environnoit de mépris. L'industrie repoussée alloit chercher dans d'autres climats des encouragemens et des récompenses. Le gouvernement ne songeoit qu'à se maintenir; les ministres qu'à intriguer, la cour qu'à piller pour dépenser, les grands qu'à obtenir des places et des dons; la gloire et la force de l'état n'entroit pour rien dans toutes ces combinaisons faciles et méprisables de l'intérêt particulier.

Ainsi s'avançoit vers la décadence l'un des plus grands royaumes de l'Europe. Le caractere national étoit effacé; et le François n'étoit si propre à prendre les formes des autres nations que parcequ'il n'en avoit point lui-même de déterminé. La langueur du gouvernement se communiquoit à tous les états de la société, comme la cour leur communiquoit toutes ses modes. La servitude morale, cette espece de nullité des ames dénuées d'indépendance et de liberté, enchaînoit toutes les pensées à une pensée, toutes les volontés à une volonté. L'opinion avoit aussi son despotisme, et son trône étoit à la cour; car l'opinion publique n'étoit pas encore née; son tribunal sévere n'étoit pas dressé. On appeloit *bon ton*, cette loi, capricieuse souvent, et toujours despotique, que des femmes

et

Digitized by Google

et des hommes efféminés faisoient exécuter impérieusement par l'arme puérile du ridicule. L'imitation étoit devenue le caractere distinctif des François ; c'est-à-dire qu'ils n'avoient point de caractere. C'est peut-être à cette mollesse d'ame, qui exclut toutes les idées grandes et fortes, qu'il faut attribuer la décadence des beaux-arts chez une nation qui avoit eu de si beaux commencemens. On accordoit aux François le talant de perfectionner et d'embellir les inventions des autres peuples ; mais on leur refusoit se génie créateur qui ne se laisse point asservir par la tyrannie de l'habitude.

C'est écrire l'histoire de la révolution que de tracer cette marche insensible des esprits vers le néant politique. Plusieurs régions de l'Europe sont une preuve que des hommes peuvent croître et végéter en corps de nation, sans que pour cela cette nation ait une existence. La France, faite, par sa grandeur, par sa population et par le génie de ses habitans, pour tenir un rang distingué dans l'Europe, n'y avoit plus de prépondérance. Aucune de ces ames fieres qui, de nos jours, ont préparé la révolution et qui ont vu la fin de ce regne de Louis XV, n'a oublié quelle étoit alors la nullité du roi, du gouvernement et de la nation.

Cependant c'est dans ce regne même que

Digitized by Google

se forgerent les armes qui ont brisé les fers de la tyrannie. Il est dans la marche de l'esprit humain que le siecle de la philosophie succede nécessairement à celui des beaux-arts. On commence par imiter la nature, on finit par l'étudier : on observe d'abord les objets, on en recherche ensuite les causes et les principes. Sous le règne de Louis XV, les gens de lettres prirent un nouveau caractère; et lorsque la poésie, l'architecture, la peinture et la sculpture eurent produit un grand nombre de chefs-d'œuvre, lorsque le nouveau, qui fait le principal mérite des beaux arts, fut épuisé, et que les grandes conceptions furent devenues plus difficiles, les esprits se tournerent naturellement vers la recherche des principes mêmes. Le siecle de la raison qui examine succéda à celui de l'imagination qui peint. Cette première influence de la raison avoit amorti le feu des querelles religieuses, qui, depuis deux siècles, avoient retardé les progrès de la France. On commençoit à ne plus s'occuper autant de ces idées abstraites qui ne servent qu'à enrichir ou à illustrer la classe des hommes qui en vivent. Les sciences, les arts et les jouissances qu'ils procurent avoient changé la direction des esprits; et quelque ridicule importance qu'eussent donné Louis XIV lui-même et son hypocrite cour à des disputes saintement frivoles, ils ne purent parvenir à en composer le caractère du siècle.

Digitized by Google

Il est important de remarquer qu'à cette époque il s'établit une communication de la France avec les parties septentrionales de l'Europe, où régnoit plus de liberté et d'indépendance d'opinions. C'étoit le midi qui, jusqu'alors, nous avoit gouvernés par son faux savoir, ou qui avoit influé sur nous par sa politique. Rome nous avoit donné sa foi; l'Italie, son machiavélisme, son luxe et ces arts; et l'Espagne, des guerres civiles. Toutes nos opinions et nos disputes prenoient naissance au-delà des monts. Depuis les croisades et les guerres d'Italie jusqu'à la bulle, Rome nous avoit toujours dirigés; le reste de l'Europe n'existoit pas pour nous. Mais lorsque la véritable et saine philosophie eut éclairé le nord, et qu'en France on eut commencé à penser et à réfléchir, il se forma un commerce entre les esprits supérieurs. L'Angleterre, la Hollande, la Suisse et l'Allemagne étoient couvertes d'universités, où, malgré quelques restes de pédantisme, la raison tenoit école de philosophie. Ces régions du bon sens regardoient en pitié des contrées plus favorisées de la nature, mais où des préjugés grossiers rendoient ses présens inutiles. La partie excommuniée de l'Europe en étoit la plus éclairée.

Nous voyons qu'on regardoit alors comme un progrès admirable de l'esprit humain la correspondance de Locke, de Clarke, de Newton,

Digitized by Google

avec Leibnitz et quelques savans de France et d'Italie. On s'étonnoit que des philosophes, qui différoient dans leurs opinions religieuses, communiquassent entr'eux avec autant de tolérance. Ce commerce s'étendit bientôt. Nous avions une si haute idée de nous-mêmes et de notre langue, que nous regardions les idiômes des étrangers comme des jargons de barbares; on négligeoit de les apprendre. Locke fut traduit; Locke, l'instituteur de la pensée, et qui, le premier, a prouvé par ses ouvrages que la philosophie n'est autre chose que la raison: c'est ce Locke, sans lequel, peut-être, nous n'aurions jamais eu Condillac. Bientôt on rechercha les autres ouvrages excellens qu'avoit produits l'Angleterre, cette région de l'indépendance; et Voltaire a eu raison de se glorifier de nous avoir fait connoître le premier les productions philosophiques de la Grande-Bretagne.

Les François en étoient déjà dignes, car Montesquieu avoit paru. La critique fine et audacieuse alors, de ses lettres persanes, avoit donné de la hardiesse aux esprits; son esprit des loix leur donna de la profondeur. Dans ses réflexions sur les gouvernemens sont renfermés tous les principes de liberté que la raison, le temps et les fautes heureuses du despotisme ont fait éclore. Mais un homme, plus que tous les autres, avançoit les progrès de la

Digitized by Google

raison en France ; c'est celui qui, jeune encore, séduisit tous les esprits par les charmes d'une poësie brillante, qui réunit tous les talens, qui perfectionna tous les genres, qui combattit tous les abus, qui prit la défense de tous les opprimés, et qui, durant soixante ans, dirigea ou commanda l'opinion publique. Je demande à toute la génération présente, à tous ceux qui du moins ont appris à penser par eux-mêmes et à s'élever au-dessus des préjugés, s'ils n'en sont pas redevables à Voltaire. Son infatigable persévérance réveilloit la paresse même, et jamais il ne permit à son siècle de s'endormir sur la vérité. Ses leçons judicieuses, ses critiques fines et ses piquantes satyres, furent le continuel fléau des préjugés, jusques au temps où, après avoir terrassé tour-à-tour mille athletes de la sottise, il domina seul sur l'arêne.

Le protecteur infatigable des malheureux aimoit la liberté, parce qu'il aimoit avec passion l'humanité. Tous les principes de la liberté, toutes les semences de la révolution sont renfermés dans les écrits de Voltaire. Il l'avoit prédite, et il la faisoit. Il minoit sans cesse le terrain sur lequel le despotisme édifioit toujours. Heureux de ce que la nature lui laissa le temps d'éclairer deux générations ! car la liberté de la pensée faisant chaque jour autant de progrès que les pouvoirs arbitraires faisoient

Digitized by Google

de fautes, les François arriverent beaucoup plutôt au moment où les esprits devoient être changés.

C'est alors que se forma une école d'hommes supérieurs dont les écrits répandirent une foule de vérités utiles; et ceux-ci formant à leur tour une multitude de disciples, il s'établit un tribunal éclairé, qui devint le juge des ministres et des rois: c'est celui de l'opinion publique. Ce tribunal a été inconnu aux anciens, parce qu'ils n'avoient pas l'imprimerie, et que les hommes étoient formés par les loix et par les usages. Les peuples qui n'ont qu'un livre, comme les Juifs, les Musulmans, les Guebres, ne changent jamais d'opinion. Ils iroient ainsi jusqu'à la fin des siecles, sans que les lumières fissent chez eux les moindres progrès: leurs docteurs ont toujours raison, car ils ne sont par contredits. C'est une des causes de la perpétuité du despotisme en Asie.

Il n'a pas tenu aux tyrans de la pensée que nous aussi n'eussions point de livres. Nous nous souvenons tous à quelles persécutions furent exposés les premiers écrivains qui oserent nous dire la vérité; les cachots de la Bastille les engloutissoient vivans, et les parlemens les honoroient de la flétrissure. Mais lorsque leur multitude fut accrue, et que, forts à leur tour de leur réunion, ils ne craignirent plus des sentences que le public condamnoit, la vérité

Digitized by Google

pénétra par-tout ; les livres passerent par toutes les frontières du royaume ; ils entrerent dans toutes les maisons ; et enfin l'inquisition, lassée, s'arrêta. Les ennemis les plus violens et les plus habiles de la liberté d'écrire, les jésuites, avoient disparu, et personne depuis n'osa déployer le même despotisme et la même persévérance.

Quand une fois les esprits des François furent tournés vers les lectures instructives, ils porterent leur attention sur les mystères des gouvernemens. L'encyclopédie eut cet avantage particulier que, traitant toutes les sciences, elle fournit aux savans, qui en firent le dépôt de leurs pensées, l'occasion de parler de la politique, de l'économie, des finances. Une école, ou dirai-je une secte ? qui invoquoit toujours les oracles de son maître, occupa quelque temps les esprits. On a reproché aux économistes un langage mystique, peu convenable aux oracles simples et clairs de la vérité. On a cru qu'ils ne s'entendoient pas eux-mêmes, puisqu'ils ne savoient pas se faire entendre. Mais nous devons à leur vertueuse opiniâtreté d'avoir amené les François à réfléchir sur la science du gouvernement. C'est à leur constance à nous occuper long-temps des mêmes objets que nous devons la publication de ces idées, si simples, qu'elles sont devenues vulgaires ; que la liberté de l'industrie en fait

Digitized by Google

seule la prospérité ; que les talens ne doivent être soumis à aucune entrave ; que la liberté de l'exportation des grains est la source de leur abondance ; qu'on ne doit pas jeter l'impôt sur les avances de l'agriculteur, mais sur ce qui lui reste après qu'il en a été remboursé. Sans doute on avoit dit toutes ces choses avant eux ; mais ils les ont redites et répétées, et ce n'est qu'ainsi que se forment les opinions : mais le gouvernement, qui feignoit de les ignorer, se conduisoit par des maximes contraires ; et il étoit vertueux d'éclairer, d'animer ses concitoyens.

Ainsi les oreilles s'accoutumoient au mot doux et flatteur de liberté, sans que le despotisme pût encore s'en effaroucher. Un philosophe digne des Grecs et des Romains, à l'école desquels il s'étoit instruit, fit parler à la liberté un plus mâle langage. J. J. Rousseau présenta à la vénération des ames fières, à l'amour des ames sensibles, cette liberté dont l'idole étoit dans son cœur. Il en peignit les charmes, et l'enthousiasme enchanteur, et les saintes austérités, et les éternels sacrifices. Jamais il ne la sépara de la vertu, sans laquelle la liberté n'a qu'une existence passagère. Enfin il en traça le code dans son *contrat social* ; et ce livre immortel fixa toutes les idées. Là se trouvèrent réunis des principes autour desquels vinrent se rallier tous les bons esprits : là devoient puiser

Digitized by Google

un jour tous ceux qui, en rendant libres les nations, voudroient leur donner une liberté durable, et consacrer éternellement leurs droits. Après lui, Raynal tonna contre toutes les tyrannies; il dénonça le despotisme à ses concitoyens: brisant tous les liens, dénouant tous les jougs, démasquant avec audace toutes les hypocrisies, il fit partager à son siécle son indignation contre les tyrans. Nous n'avons pas oublié quelle fut en France l'influen e de son ouvrage, dans un temps où le despotisme, déshonoré encore par le vice, sembloit chercher à mériter toutes les sortes de haine. Telles étoient les dispositions des esprits lorsque Louis XVI monta sur le trône.

Il y portoit un cœur bon, de l'attachement pour ses peuples, et une répugnance pour la tyrannie, dont il a donné des preuves toutes les fois qu'il a agi et parlé par lui-même. Dès sa jeunesse il avoit annoncé du goût pour la réforme des abus, et les courtisans en avoient frémi. Mais l'usage de la cour de France étoit d'écarter les héritiers du trône de la connoissance des affaires, afin de les tromper plus aisément et de gouverner sous leur nom. Telle a été la principale cause des sollicitudes qui ont affligé la vie de Louis XVI: avec de l'instruction il auroit pu sauver l'état, car il étoit naturellement économe, et c'étoit sur les dépréda-

Digitized by Google

tions du trésor royal que portoit en grande partie l'indignation publique.

Il voulut s'entourer de conseils ; il les chercha parmi les amis de son pere. Il fit venir auprès de lui Maurepas, et crut avoir appelé un sage, parce qu'il avoit appelé un vieillard : mais il n'eut qu'un vieux courtisan, qui ne s'occupa qu'à garder un pouvoir tranquille.

On a dû observer, dans tout le cours du règne de Louis XVI, qu'il a constamment cédé à ce qu'il a cru le vœu de la nation ; et comme chaque homme a, dans sa conduite, une idée habituelle qui le dirige, on peut dire que le roi a toujours été guidé par celle-ci. Il le montra, dès son avènement au trône, en rappelant les parlemens exilés et en renversant l'ouvrage de la vengeance de Maupeou. Les parlemens étoient regardés par une partie de la nation, sinon comme son appui, au moins comme son espérance. Leurs foibles et inutiles et souvent fallacieuses remontrances offroient du moins une barrière au despotisme dont tout le monde étoit lassé. Leur exil avoit occupé trois ans tous les esprits, et donné naissance à une multitude d'écrits sur le gouvernement. Il étoit impossible qu'avec les principes qui avoient éclairé cette génération les droits des peuples et les devoirs des rois ne fussent recherchés, approfondis, publiés, et que des hommes entassés dans une grande ville où la communication des

Digitized by Google

idées est si prompte, n'invoquassent la liberté, souveraine destructrice de tous les abus.

Les abus en effet subsistoient encore. Le roi avoit appelé M. Turgot à l'administration des finances : c'étoit les confier à la vertu. Formé aux affaires dans l'intendance du Limousin, il y avoit acquis une de ces réputations solides qui attirent l'estime. La fécondité de ses principes le conduisoit à accroître le commerce par la liberté, l'industrie par les droits rendus à chacun de l'exercer, l'agriculture par la simplification de l'impôt, l'aisance par le soulagement de la classe pauvre des citoyens, la perfection de l'administration générale par la popularité des administrations particulieres. Capable de tout voir, et déjà persuadé de cette vérité dont l'assemblée constituante nous a convaincus, qu'il falloit reconstruire toute la machine, il voulut tout faire. On le lui reprochoit : *Dans ma famille*, dit-il, *on ne passe pas cinquante ans : j'ai peu d'années à vivre ; je dois ne rien laisser d'interrompu après moi.* C'étoit soulever contre lui cette foule d'hommes en crédit dont l'existence se compose des malheurs publics. Les ennemis parurent partout : il fut obligé de se retirer.

M. de Clugny lui succéda, et fut remplacé par M. Necker. Ses lumieres en économie et en finances l'annonçoient à Paris, car la nation ne le connoissoit pas encore. Passionné pour

Digitized by Google

la gloire ; et pour le bien public, dans lequel il la plaçoit, il médita des réformes et des économies que les dissipations d'une cour dévorante rendoient impossibles. L'honorable erreur de son cœur a toujours été de croire à la vertu. Mais enfin, soit que l'amour de la gloire qui l'animoit l'eût convaincu qu'on n'en obtient de solide que par l'estime publique, soit qu'il voulût être soutenu par la nation contre la cabale active des courtisans, au milieu desquels il étoit étranger, il publia l'état des finances du royaume. Son *Compte rendu* produisit l'effet d'une lumiere subite au milieu des ténebres. L'enthousiasme fut universel. Ce livre passa dans toutes les mains ; il fut lu dans les villages et dans les hameaux. On parcouroit avec curiosité, on dévoroit ces courtes pages ; où enfin étoient consignées les dépenses et les ressources de la France. On mouilloit de pleurs celles qu'un ministre citoyen avoit empreintes de réflexions lumineuses et consolantes, où il s'occupoit du bonheur des François avec une sensibilité digne de toute leur reconnoissance. Le peuple le bénissoit comme son sauveur : mais tous ceux que les abus alimentent se liguerent contre un homme qui sembloit vouloir leur ravir leur proie. Nous lui devons, sur les administrations provinciales, des essais heureux, qui prouvoient ce qu'avoit dit d'Argenson, que la gestion des

Digitized by Google

affaires domestiques n'est bien qu'entre les mains des citoyens. Mais M. Necker avoit composé sur cet objet un mémoire qui n'étoit que pour le roi, et qui fut publié par ses ennemis : il y exposoit les abus de la finance, le régime oppressif des intendans, l'esprit de corps des parlemens. Mille ennemis se soulevèrent. M. de Maurepas, qui avoit appelé M. Necker, ne le soutint plus. Alors, fatigué par mille dégoûts, celui-ci donna sa démission. Les vampires de l'état respirèrent ; et la cour, débarrassée de ses craintes, vit partir avec une maligne joie celui que le peuple accompagnoit de ses larmes. Utile encore dans sa retraite, il éclaira l'opinion ne pouvant plus gouverner l'état, et publia son célèbre ouvrage de l'Administration des finances. Ce livre fit plus de bien, peut-être, qu'une longue et sage administration ; car il répandit les lumières dans tout le royaume, et fut le premier germe de la passion du bien public.

C'étoit déjà une question, si un homme étoit capable de guérir les maux de l'état. Les étrangers, auxquels on a présenté notre révolution comme une étourderie d'un peuple inconstant, ne connoissent pas les plaies profondes dont tout le corps politique étoit couvert. Personne n'ignoroit dans l'Europe que, de tous les états qui la composent, le royaume de France étoit le plus mal gouverné. Mais

Digitized by Google

cette idée, si vague lorsqu'elle ne frappe que de loin, ne pouvoit qu'affecter vivement les peuples qui souffroient depuis si long-temps : la pensée que leurs maux étoient sans remède, et que nulle main humaine ne pouvoit les guérir, ajoutoit à la douleur générale : on se voyoit plongé dans un gouffre de dettes et d'engagemens publics, dont les intérêts seuls absorboient le tiers des revenus, et qui, bien loin de se liquider, s'accroissoient toujours par les emprunts et par les anticipations. Les anticipations, qui n'étoient connues qu'en France, sont la science de se ruiner en mangeant à l'avance ses revenus, comme un jeune homme insensé qui ne songe point à l'avenir. La France offroit sans doute de grandes ressources, mais c'étoit une douleur de plus de penser qu'elles étoient inutiles : car il auroit fallu commencer par des économies, afin d'en venir au moment où l'on auroit vécu de ses revenus. Mais la cour ne vouloit point y entendre ; le faste étoit devenu son nécessaire : on y croyoit toujours que la magnificence de la cour est le caractère essentiel de la grandeur d'un peuple. Toutes les parties de l'administration étoient montées sur le même pied ; c'est-à-dire que tous les agens de l'autorité se croyoient obligés à faire de grandes dépenses : on eût dit des satrapes du grand roi. Le faste de la cour de Louis XIV n'avoit été que par-

Digitized by Google

cimonie en comparaison de la prodigalité de celles de Louis XV et de Louis XVI. L'insouciance sur l'avenir empêchoit d'examiner et d'où provenoit tant d'argent, et ce qu'il en coûtoit aux peuples pour le donner, et comment on pourroit continuer tant de dépenses, ou combien seroit déplorable la chûte générale, quand il seroit devenu impossible de pourvoir même au nécessaire. L'état en étoit aux expédiens; car les emprunts, et les anticipations, et les impôts arbitraires, ne sont pas autre chose.

Cependant la complication de la fiscalité étoit telle que personne ne pouvoit en débrouiller les fils. Sous trente ministres successifs la cour, toujours avide et toujours pauvre, avoit imaginé de nouvelles ressources. L'invention d'un impôt étoit un trait de génie, et l'art de le déguiser marquoit l'habileté de l'administrateur. Les Italiens nous avoient déjà apporté sous Médicis, la fameuse ressource des traitans, dont la science consiste à donner le moins qu'ils peuvent à l'état, pour lever le plus qu'ils peuvent sur les peuples. La vente des charges et offices étoit encore un impôt levé sur l'orgueil et sur la sottise. On en créoit chaque jour de nouvelles. Il faut apprendre aux peuples étrangers, entre les mains de qui pourra tomber cette courte et rapide histoire, que l'on ven-

Digitized by Google

doit chez nous le droit exclusif d'exercer telles ou telles professions, et que ce droit devenoit un titre. On créoit des charges de perruquier, de mesureur de charbon, de langueyeur de porc : et ces métiers étoient dès-lors exclusifs ; on les appeloit des priviléges. Les gens riches les achetoient par spéculation, et les revendoient avec avantage. Tel financier avoit dans son porte-feuille trente charges de perruquiers, qu'on lui achetoit chèrement du fond des provinces. Outre que cette basse spéculation altéroit le caractère d'un peuple où tout étoit à vendre jusqu'à l'honneur, puisque la noblesse étoit vénale, toutes ces créations de charges étoient des impôts indirects ; car l'acheteur d'un office ne manquoit pas de se faire rembourser en détail par le public. Elle nuisoit à l'industrie, puisque, pour exercer un métier, il ne falloit pas avoir du talent, mais être déjà riche, ou emprunter pour le devenir. Enfin elle étoit une charge de plus pour l'état, qui payoit les gages ou les intérêts de chaque office qu'il avoit vendu. Le nombre en étoit énorme. Un homme qui fut chargé de les compter, et qui se lassa, les estimoit au-delà de trois cents mille. Un autre homme calcula que dans l'espace de deux siècles, on avoit mis sur le peuple plus de cent millions d'impôts nouveaux, uniquement pour payer les intérêts de ces charges.

Digitized by Google

On l'a vu, lorsque l'assemblée constituante, tranchant toujours dans le vif et détruisant les abus par la racine, a ordonné le remboursement des offices. Chaque jour en a vu sortir de nouveaux de l'obscurité; et l'on a prévu qu'il seroit impossible de les liquider qu'avec le temps.

Tout ce qu'il y avoit d'un peu considérable dans le royaume vivoit de cette vénalité, puisque tout avoit été vendu. Chaque jour de nouveaux impôts, dont on masquoit le nom sous celui de *droits*, quoiqu'il n'y eût rien de moins droit et de plus inique, tomboient brusquement sur quelque objet de nécessité, et dérangeoient les fortunes de tous ceux qui vivent de leur travail. Cette partie de la fiscalité avoit aussi ses mystères, qui n'étoient connus que des initiés; et le peuple payoit toujours. Mais, par une longue durée et pat l'accroissement de ces abus, il s'étoit formé dans la nation une nation particulière et privilégiée; c'étoit la réunion de tous ceux dont les abus composoient la vie et l'existence. Elle vivoit aux dépens de l'autre. Mais sa coalition inévitable empêchoit qu'on pût faire aucune réforme: le ministre qui l'auroit tentée auroit été bientôt renvoyé. M. Turgot, qui vouloit la faire toute à la fois, fut décrié et obligé de se retirer. M. Necker vouloit l'opérer avec le temps et insensiblement; mais

Digitized by Google

cinquante ans d'un ministère paisible, sans guerre et sans besoins, n'y auroient pas suffi. Cette prodigieuse tentative étoit au-dessus des moyens d'un seul homme : il ne falloit pas moins que la nation entière pour l oser ; et l'on a vu quels périls ont courus l'assemblée constituante et la chose publique dans cet immense ébranlement. Quelle prodigieuse coalition, en effet, un ministre, un roi même auroient eue à combattre ! soixante mille nobles ou ennoblis, qui tenoient tous les fils de la féodalité, et la foule de soudoyés qu'elle faisoit vivre : les militaires, tous nobles, ou, ce qui est encore pis, prétendant l'être : cent mille privilégiés, dont la prérogative conspiroit à ne pas payer tel ou tel impôt : deux cents mille prêtres, inégalement fortunés, mais tous liés par un même système, ne formant qu'un seul tout, dirigeant à leur gré la populace et les femmes, et accoutumés depuis mille ans à gouverner l'empire par l'opinion et les préjugés : soixante mille personnes vivant de la vie religieuse, et dont plusieurs influoient puissamment sur le monde auquel ils avoient fait vœu de renoncer : les fermiers-généraux, tous les agens du fisc, et leur armée de cinquante mille hommes, et cette multitude de gens qui occupoient des emplois jusques dans les plus petites villes, et leurs familles et leurs amis : enfin la robe toute

Digitized by Google

entière ; ces parlemens, rivaux des rois ; c'est-à-dire de leur puissance, défendant ou sacrifiant le peuple pour leur agrandissement, et qui, de juges, aspiroient à devenir législateurs ; les cours inférieures qui leur étoient soumises ; et cette nuée de gens de pratique, qui, tous ensemble, levoient sur la nation un impôt dont l'imagination redoute le calcul. Cette masse effrayante d'hommes occupoit toute la France ; ils l'enchaînoient par mille liens : réunis, ils formoient la haute nation ; tout le reste étoit le peuple. C'est eux que l'on a vus depuis unir leurs voix et leurs clameurs contre l'assemblée nationale, parce qu'avec une audace et un courage sans exemple, elle a supprimé tous les abus qui composoient leur existence.

La réforme des finances étoit donc impossible à un seul homme ; on ne pouvoit en essayer que l'administration, qui, dans la pénurie de l'état, n'étoit autre chose que l'art d'imaginer les ressources les moins alarmantes. M. Joly de Fleury, qui succéda à M. Necker, imagina les dix sous pour livre et quelques droits sur les entrées de Paris. M. d'Ormesson vint après, et n'apporta dans le ministère que des vertus inutiles, et l'estime générale qui le suivit en sortant, et qu'il a toujours conservée depuis. Enfin M. de Calonne fut appelé.

L'opinion publique n'étoit pas pour lui.

Digitized by Google

Cependant cette classe d'hommes confians et faciles, qui ont besoin d'espérer et de se tromper, se flattoient que ce ministre nous tireroit du gouffre dans lequel nous étions près de tomber. Les esprits défians et clair-voyans, prévirent qu'il perdroit la France. Cependant il s'annonça d'abord avec tant de jactance, qu'il éblouit tous les yeux. Personne ne réunissoit plus d'audace à plus de talens; il avoit, pardessus tout, celui de plaire et de séduire: c'étoit encore en grand mérite en France, et sur-tout à la cour. Mais cette cour avide et intéressée ne vouloit du ministre que des complaisances et des dons; elle en fut servie au-delà peut-être de ses espérances. Toutes les demandes étoient accueillies; on n'entendoit parler que de pensions et de gratifications. Il fit acheter au roi, Rambouillet, et Saint-Cloud à la reine: il échangeoit ou engageoit les domaines de la couronne. Des emprunts suffisoient à tout; et, promettant de nous liquider dans vingt ans, le ministre trouvoit des ressources présentes dans nos espérances futures. Liquider les dettes des princes, payer d'avance les créanciers de l'état, encourager les entreprises utiles et brillantes; tels furent les moyens qu'employa ce génie facile pour entretenir le vertige. Jamais la cour n'a eu de plus beaux momens, car c'étoit elle, qui retiroit le plus pur de la substance publi-

Digitized by Google

que; aussi les fêtes et les prodigalités y surpassoient tout ce qu'on en peut dire. La cour s'amusoit, et le peuple étoit ruiné. Mais il est, dans les états emprunteurs, un régulateur secret, résultat des combinaisons de tous ceux qui spéculent sur les affaires, c'est le crédit public: il se compose de la confiance de chacun, il surveille l'administration, pénètre ses intentions et devine ses pensées les plus secrètes. Or le crédit public étoit perdu. Les emprunts, si faciles sous le ministère vertueux de M. Necker, ne pouvoient plus se remplir sous celui de M. de Calonne: les impôts ne pouvoient plus s'accroître; et, touché de la situation des peuples, le roi prononça ce mot qui a déterminé l'époque de la révolution : *Je ne veux plus ni impôts ni emprunts.*

Alors M. de Calonne, surchargé d'un fardeau énorme, chercha dans son esprit hardi et fécond les moyens de se tirer d'embarras et de maintenir son crédit. Il s'occupa secrètement, pendant plusieurs mois, à préparer des plans de réforme où quelques-unes des demandes du peuple étoient accordées et le clergé sacrifié, et à mettre en ordre des comptes où l'énormité du *déficit* retomboit sur ses prédécesseurs. Ainsi sa gloire étoit sauvée; et il croyoit s'en acquérir une nouvelle en persuadant à la nation qu'il étoit le régénérateur de la France.

Digitized by Google

Mais des projets qui véritablement étoient d'une assez vaste étendue ne pouvoient être déterminés par un ministre : il sentoit d'ailleurs que, s'il les présentoit seul et sans appui, il ne pourroit résister à la nuée d'ennemis que lui susciteroient ses réformes. Il imagina donc d'appuyer ses projets d'une manière de vœu national ; et, ne voulant pas convoquer les états-généraux, dont l'idée seule l'effrayoit, il s'arrêta à la pensée de convoquer une assemblée de notables, et enfin il présenta ses vues au roi. Nous l'avons dit, Louis XVI a toujours désiré le bonheur du peuple. Il fut ébloui des réformes utiles que lui présentoit le ministre ; il s'en occupa même souvent avec lui, et prenoit plaisir à un travail dont ce courtisan habile lui déroboit toutes les épines. Le roi regardoit déjà l'assemblée des notables comme la plus pure jouissance qui pût être offerte à son cœur ami du bien ; il en ordonna enfin la convocation.

On ne peut dépeindre la surprise de la nation à cette nouvelle inopinée, ni son indignation quand elle apprit l'énormité du *déficit*. Les maux de la France étoient sentis, mais ils n'avoient pas été calculés.

Les notables cependant se rassemblèrent. Le ministre, en leur présentant ses plans, les leur donna comme des ordres auxquels ils n'avoient autre chose à faire qu'à se confor-

Digitized by Google

mer. Il avoit cru, non sans quelque apparence, que des hommes, titrés pour la plupart, ayant tous besoin de la cour, et d'une nation accoutumée à fléchir, ne reculeroient pas devant ces ordres du roi, et qu'ils se tiendroient honorés de la gloire d'avoir représenté dans cette grande scène. Il comptoit aussi sur l'influence du peuple, à qui la suppression de quelques impôts désastreux et l'humiliation du haut clergé ne pourroient manquer d'être agréables : il espéroit par là même que les parlemens n'oseroient pas s'élever contre les impôts qu'il proposoit, de peur de perdre l'opinion publique, qui faisoit toute leur force. Enfin il comptoit sur l'appui du roi, qui se montroit très-attaché à ses projets, et sur celui de la reine et des princes, auxquels il avoit rendu de si grands services : il avoit d'ailleurs disposé la distribution des bureaux des notables de manière à s'y conserver la prépondérance.

Toutes ces combinaisons furent renversées. La réputation d'immoralité attachée au nom de M. de Calonne inspira une défiance générale sur ses projets. Ils étoient utiles, ils exprimoient le vœu national; et cependant on n'en vouloit pas, parce qu'ils venoient de lui. Les impôts par lesquels il remplaçoit ses réformes furent jugés désastreux : on voyoit qu'en dernière analyse c'étoit encore de l'ar-

Digitized by Google

gent qu'il demandoit. Ses opérations fiscales étoient trop récentes pour qu'on n'attribuât pas à lui-même une partie du *déficit*. Il avoit inculpé M. Necker, qui se crut obligé de lui répondre ; et M. Necker fut exilé. Cet acte d'oppression indisposa tous les esprits. De leur côté les notables voulurent tout voir et tout connoître ; outre que leur gloire y étoit intéressée, et qu'ils savoient qu'ils étoient surveillés par une nation éclairée et agitée, toute assemblée qui représente ou qui est censée représenter la nation, se respecte et connoît l'étendue de ses droits. Ils voulurent aller au fait et rechercher la cause du *déficit* : M. de Calonne ne répondit qu'en disant que c'étoit la volonté du roi ; qu'il falloit obéir. Il fut accusé directement sur les échanges des domaines du roi et sur plusieurs de ses opérations fiscales ; et, quelque adresse qu'il mît dans ses réponses, les tergiversations nécessaires qu'il employa diminuoient chaque jour son crédit. Cependant il parvint à faire renvoyer M. de Miromesnil, alors garde des sceaux ; et à le faire remplacer par M. de Lamoignon, ennemi des parlemens. Il vouloit le leur opposer, au cas qu'ils imitassent la résistance des notables. Maître de l'esprit du roi, qu'il avoit séduit dès le commencement par les graces de sa conversation, et depuis par l'utilité apparente de ses projets, il ne le laissoit pas approcher,

Digitized by Google

procher, et lui représentoit les oppositions qu'il éprouvoit, comme l'effet des intérêts particuliers. Un ennemi lui restoit encore : c'étoit M. de Breteuil, que le crédit étonnant de M. de Calonne avoit éloigné de la faveur du roi, mais que la reine protégeoit. M. de Calonne voulut le faire renvoyer, et il se perdit. La reine l'abandonna. Chacun se réunit pour éclairer le roi sur la perfidie de son ministre; et M. de Calonne fut disgracié. Alors il se livra aux transports de la rage la plus violente : fuyant dans sa terre, il fut témoin, sur sa route, de l'indignation qui le poursuivoit; et ses malversations ayant été dénoncées au parlement, la crainte d'un décret l'obligea à sortir du royaume.

Les notables furent congédiés. Ils emportèrent dans les provinces leur mécontentement personnel, des lumières qui encore n'y avoient pas apparu, et quelques semences de liberté, qui devoient germer avec le temps. Leur insuffisance même à de si hautes fonctions, pour lesquelles ils n'avoient eu aucune mission légale, car il n'y en a de telle que celle qu'on a reçue du peuple, annonçoit par-tout cette vérité; qu'il n'étoit pas au pouvoir de quelques hommes de guérir tant de maux. On savoit que M. de Calonne avoit rejeté avec effroi l'idée de convoquer les états-généraux; et tous les hommes éclairés convenoient qu'ils étoient devenus iné-

Digitized by Google

vitables. Le gouvernement lutta cependant encore quelque temps contre la mauvaise fortune, et fut aux prises avec sa propre impuissance. Un homme qui avoit administré pendant quelques années quelque partie des deniers d'une province se crut en état de sauver un empire abymé. Ambitieux au-delà de la mesure de ses talens, aimable, mais foible, plus spirituel qu'éclairé, plus confiant que hardi: M. de Brienne, qui, toute sa vie, avoit aspiré au ministère par les moyens sourds, qui y conduisoient, avoit prévu la chûte de M. de Calonne, et parvint à le remplacer. La nation se mit à espérer encore. Mais le nouveau ministre, arrivé sans plan et livré au torrent qui entraînoit tout, ne put qu'écarter les réformes proposées par son prédécesseur, et adopter ses impôts sous des formes plus désastreuses encore. Alors l'indignation fut générale. Paris déploya ces premiers mouvemens d'énergie dont les gens clair-voyans prévirent les suites. Le gouvernement de son côté voulut être obéi. Le parlement, trouvant une occasion favorable pour justifier le nom de père du peuple, qu'il faisoit servir de voile à son ambition particulière, fit des remontrances; et la cour, ayant décidé le roi à tenir un lit de justice pour forcer l'enregistrement des impôts, le parlement trancha le nœud gordien: il déclara qu'il n'avoit pas

Digitized by Google

le droit d'enregistrer des impôts qui n'étoient pas consentis par la nation, et demanda la convocation des états-généraux. A ces mots terribles le gouvernement fut déconcerté. Paris se livra aux transports de la plus vive joie; un mouvement général d'espérance anima la nation toute entière; et le parlement, élevé au plus haut degré de gloire, devint l'idole des François.

LIVRE SECOND.

En demandant la convocation des états-généraux, le parlement de Paris avoit cédé à l'opinion publique. Personne ne pouvoit la connoître aussi bien que lui, puisqu'il l'étudioit sans cesse pour s'en appuyer. Plusieurs membres de ce corps, les jeunes magistrats, en particulier, aimoient véritablement la liberté: ils étoient sincères dans la demande qu'ils faisoient de la convocation des états-généraux. Mais les anciens n'y voyoient qu'un moyen d'accroître leur pouvoir: c'étoit même le seul qu'ils pussent trouver; car la nation ne pensoit plus, ni que les parlemens eussent le droit de tenir les rois en tutèle, ni qu'ils fussent les états-généraux réduits

Digitized by Google

au petit pied. Ces magistrats crurent prévoir que ceux qui avoient demandé les états-généraux y joueroient le premier rôle, et qu'ils y entreroient investis de la confiance du peuple.

Dès que le mot eut été prononcé, et que les états-généraux eurent été demandés par le parlement et promis par le roi, les évènemens se pressèrent et s'entassèrent. Tandis que la nation s'occupoit de la douce idée d'une régénération qui désormais la mettroit à l'abri de la tyrannie, ceux qui étoient en possession de la maîtriser s'occupoient des moyens de conserver leur empire. Mais le colosse imposant de la majesté publique croissoit chaque jour, et à ses pieds vinrent se briser successivement toutes les autorités fantastiques qui l'avoient si long-temps dominée.

Personne ne fit alors ce qu'il devoit, parce que personne ne vouloit véritablement le bien public. Il falloit sauver l'état, et chacun ne s'occupoit que de soi. La cour vouloit se débarrasser des parlemens, et ceux-ci vouloient contrarier la cour. M. de Lamoignon songeoit à les humilier; M. de Brienne vouloit être premier ministre; et, tandis que sur ce théâtre orageux se passoient tant de scènes indécentes, le peuple voyoit avec indignation qu'il étoit toujours sacrifié aux intérêts et aux disputes des grands.

Digitized by Google

La cour exila le parlement à Troyes. Celui-ci racheta son exil en enregistrant la prorogation du deuxième vingtième, et donna ainsi la juste mesure de son patriotisme. Cependant, au milieu de ces différends entr'ceux qui se disputoient l'autorité, le besoin d'argent se faisoit toujours ressentir. Les parties contendantes reconnoissoient également la nécessité d'y pourvoir ; et comme c'étoit de-là que naissoit l'inquiétude et par conséquent le courage du peuple, ceux qui vouloient l'asservir avoient besoin de faire entr'eux quelque trève. Un emprunt successif fut convenu entre le ministère et plusieurs membres du parlement, et il devoit être accordé dans une séance royale aussi convenue. Mais chaque autorité y vint avec ses prétentions ; le parlement avec celle d'opiner à la pluralité des suffrages, le garde des sceaux avec celle de faire enregistrer sans compter les voix, quoiqu'il dût avoir la majorité. Les magistrats s'indignèrent : quelques-uns soutinrent avec force leur prétention, l'appuyant de l'intérêt des peuples. M. d'Orléans demanda au roi s'il tenoit un lit de justice, et protesta contre ces formes arbitraires. Le roi, touché tour-à-tour des discours éloquens de quelques magistrats et de l'insulte qu'il croyoit faite à son autorité, éprouva des mouvemens contraires. L'emprunt n'eut pas lieu ; mais M. d'Orléans fut exilé, ainsi

Digitized by Google

que M. Fréteau et M. Sabbatier, qui avoient parlé avec beaucoup de courage.

Quoique le parlement eût encore moins le droit de consentir les impôts pour la nation, que le gouvernement de les ordonner, il fut l'objet de la reconnoissance publique. Ces actes arbitraires faisoient des magistrats autant de martyrs; et le peuple s'attache à ceux qui souffrent pour lui. D'ailleurs le parlement étoit alors la seule barrière au despotisme: on ne se fioit pas sur lui, mais on l'appuyoit.

Le gouvernement ne faisoit que des fautes. Il étoit alors réuni dans la personne de deux ministres; M. de Brienne, devenu archevêque de Sens, et le garde des sceaux. Le premier étoit premier ministre, et entraînoit la confiance du roi; le second fut obligé de s'appuyer sur lui pour écraser les parlemens. Ils réunirent leurs projets comme ils avoient réuni leurs forces. M. de Lamoignon préparoit à la magistrature deux coups, qu'il jugeoit terribles; c'étoit la création de plusieurs grands bailliages, laquelle diminuoit le ressort, le crédit et les épices des parlemens; le second étoit la réforme des loix criminelles. Le peuple, sur-tout dans les provinces, devoit voir ces changemens avec plaisir. M. de Lamoignon y travailloit et y faisoit travailler avec une constance qui tenoit à son caractère. Je ne sais quel homme à vue courte proposa, en

Digitized by Google

même temps, à M. de Brienne le projet de la cour pléniere, où les édits devoient être enregistrés. C'étoit une réunion sans principe de princes, de pairs, de magistrats, de militaires, que l'on croyoit devoir remplacer avec avantage les parlemens dont s'entouroient nos premiers rois. C'étoit encore un coup que l'on préparoit à la magistrature. Le garde des sceaux, qui en avoit combattu le projet, fut obligé de céder à l'ascendant de M. de Brienne dont il avoit besoin.

Le parlement avoit perdu de l'estime publique en s'opposant à l'établissement des assemblées provinciales et à l'édit en faveur des protestans, qu'il avoit demandé lui-même dix ans auparavant, et qu'il ne vouloit plus parce qu'il étoit porté par M. de Lamoignon. La cour lui redonna du crédit. Les projets brusques de M. de Lamoignon et l'idée extravagante de la cour pléniere en furent la cause. De grands mouvemens se faisoient à l'approche du mois de mai 1788 : les édits devoient être présentés à tous les parlemens du royaume le même jour, pour éviter leur coalition, un appareil de force se préparoit, et chacun attendoit quelque grand évènement. On le prévoyoit en partie. Les projets et la haine de M. de Lamoignon étoient connus. Le parlement avoit fait des remontrances inutiles; il s'agissoit moins de deviner le pro-

Digitized by Google

jet que de le savoir en effet. M. d'Eprémesnil y parvint : il paya chèrement une épreuve des édits qu'on imprimoit, divulgua le secret, échauffa le parlement, et fit lier les pairs et les parlemens du royaume par le serment de ne pas recevoir ces édits. C'est alors qu'il fut condamné avec un de ses collegues à un exil jugé si glorieux. Le temple de la justice fut violé par la force armée, et deux mille hommes furent employés pour enlever deux magistrats à la vue du peuple indigné.

Ces dispositions n'étoient pas propres à faire accueillir la cour plénière et les bailliages. Ces deux projets périrent l'un par l'autre : le premier fut couvert du mépris public ; le second trouva une ligue puissante dans toute la robe ; en sorte que tout se réunit contre les deux ministres. Les esprits s'éleverent en proportion de l'humiliation qu'on leur avoit préparée. Ces grands outrages faits à la justice et au bon sens parurent à la nation un outrage fait à elle-même. On avoit peine à comprendre comment le gouvernement pouvoit ainsi se jouer sans pudeur de l'opinion publique et se mettre au-dessus des jugemens de tout un peuple.

Mais ce n'étoit nullement du peuple qu'on s'occupoit. Nous avons vu que tous ceux qui ont joué des scenes aussi violentes et aussi indécentes ne cherchoient qu'à maintenir ou

Digitized by Google

accroître leur pouvoir. On ne parloit plus des états-généraux que pour en différer la convocation, et cependant on en éprouvoit tous les jours davantage la nécessité. Le gouvernement, sans argent, n'avoit plus même le courage de penser à en demander. Les ministres, en prostituant l'autorité royale à leurs querelles, l'avoient en quelque maniere anéantie, puisqu'ils l'avoient avilie, et le roi, qui vouloit le bien et qui croyoit le faire, étoit condamné à ne servir que les passions de sa cour.

Ce fut alors que le premier ministre, sans argent, sans moyens, sans crédit, ne faisant rien et ne pensant rien, abandonna l'autorité qui l'avoit abandonné. Il se retira; et le second de ses bienfaits, après celui de sa retraite, fut de conseiller au roi de rappeler M. Necker.

M. de Lamoignon offrit aussi sa démission. La cour auroit voulu le retenir, mais elle n'auroit jamais eu de paix avec le parlement. Il renvoya donc les sceaux, et il montra la plus grande fermeté dans sa retraite, à laquelle il s'étoit toujours attendu, chéri d'une famille qu'il chérissoit, et de ses amis, qu'il conserva malgré sa disgrace.

Au milieu de ce désordre du pouvoir et de l'ignorance d'une administration inhabile, la France, épouvantée de l'abyme ouvert

Digitized by Google

sous ses pas, ne savoit plus où déposer ses espérances. La cour s'étoit conduite comme font les gens en colère quand ils ont tort; elle avoit frappé tout ce qui s'opposoit à ses volontés. La magistrature entiere avoit été outragée, les députés de Bretagne mis aux fers; et le peuple de Paris, qui avoit exprimé la joie publique en brûlant les effigies des deux ministres, avoit été livré aux soldats et foulé aux pieds des chevaux. Un gouvernement déprédateur, devenu tyrannique et enfin atroce, teignoit de sang les rues de la capitale, et faisoit trembler les provinces.

Ces excès de l'ignorence irritée apprenoient au peuple que l'on se venge par du sang, et lui donnoient de terribles leçons. La France étoit dans une émotion générale, et tout présageoit une insurrection prochaine. On demandoit ces états-généraux tant promis, derniere ressource d'une nation opprimée. A l'extrêmité du royaume, une province, devenue célèbre, revendiquoit hautement ses droits et ceux de la nation. Elle montroit, par un appareil réfléchi de résistance, qu'il arrive enfin un moment où le peuple, outragé et méprisé, se lasse de souffrir. Déja les troupes et les citoyens en présence annonçoient à Grenoble une scene sanglante, lorsqu'on apprit le départ des ministres et le rappel de M. Necker. A l'instant les armes tombent des mains des citoyens, ils

Digitized by Google

se jettent entre les bras des soldats, et. dans des embrassemens réciproques, ils se livrent aux sransports de la joie et aux douceurs de l'espérance.

Tous les vœux de la nation se tournoient alors vers M. Necker, comme on attend les rayons du soleil après un long et désastreux orage. Lui seul pouvoit éclairer enfin les ténébres de l'administration, ranimer la confiance intérieure, pourvoir à des dépenses instantes pour lesquelles il n'y avoit point de fonds; et rétablir notre crédit chez les étrangers qui l'estimoient. La cour elle-même en étoit si convaincue, que l'archevêque de Sens, la reine et M. le comte d'Artois, conseillerent au roi de rappeler M. Necker. Il ne trouva que cinq cents mille livres au trésor royal: il pourvut sur-le-champ à plusieurs millions de dépenses urgentes, et chercha des ressources qui ne fussent pas une usurpation sur les droits des états-généraux dont la convocation lui paroissoit indispensable. Par ses conseils les magistrats exilés furent rappelés, les parlemens rendus à leurs fonctions, les prisons ouvertes, et tout ce qui restoit des opérations des deux derniers ministres entièrement effacé: sur-tout le vœu général de la nation fut exaucé, et la convocation des états-généraux fut promise. Ainsi ce ministre préparoit à l'empire la liberté, en même-temps qu'il le garantissoit, par ses

Digitized by Google

soins, des horreurs de la disette dont il étoit menacé.

Alors parurent au grand jour les prétentions qui, depuis, ont été la cause de si vives querelles. Le peuple, la nation, ceux qui ont reconquis le titre de citoyens, demandoient des états-généraux qui ne fussent pas vains et illusoires comme tous ceux dont l'histoire leur étoit retracée. Et, par la même raison, ceux qui redoutoient cette puissance majestueuse et incommensurable d'une grande nation assemblée, ceux qui l'avoient retardée, ceux qui avoient feint de la désirer, et toutes ces têtes serviles accoutumées au joug de toutes sortes d'usages, demandoient des états-généraux assimilés à ceux de 1614. Le parlement sur-tout, qui commençoit à prévoir sa petitesse future devant une aussi grande puissance, *arrêta* qu'on ne pouvoit convoquer les états-généraux que dans cette forme : il se ressouvenoit que le parlement y avoit joué un rôle. Cette prétention de régler la marche de l'autorité nationale le perdit entièrement dans l'opinion publique.

Mais le tiers-état, cette portion immense d'une nation éclairée et célèbre, cette masse d'hommes qui composoient véritablement la nation, s'indignoit d'être assimilé aux communes, récemment affranchies sous le regne de Philippe-le-Bel, et qu'en 1788 on voulut l'astreindre

Digitized by Google

l'astreindre aux usages établis pour les paysans à demi esclaves de 1302. Il étoit digne en effet de sentir que l'espece humaine étoit agrandie.

M. Necker, ne pensant pas que le conseil dût, au milieu de ces prétentions opposées, décider la foule des questions relatives à la convocation des états-généraux, assembla de nouveau les notables pour les consulter. Ils avoient bien mérité de la patrie; et il présumoit de leur fermeté précédente en faveur de leur impartialité future.

Durant ce temps les provinces agitées se livroient à tous les mouvemens qu'excitoient dans leur sein le sentiment des maux de la France, l'indignation des outrages qu'elle avoit reçus de la foule de ses maîtres, et l'espoir d'un meilleur ordre de choses. Le Dauphiné leur donnoit un grand exemple. Après avoir repoussé avec courage les menaces sanguinaires du despotisme, il traçoit avec hardiesse un plan d'organisation du royaume. Il avoit perdu ses états, ce fantôme de liberté dans un empire despotique, et il les redemandoit. Les trois ordres réunis, après avoir rallié leurs forces, obtinrent du gouvernement la permission d'une assemblée légale. Alors la sagesse, cette raison des forts, présida à toutes leurs délibérations; et ils tracerent, pour leurs états particuliers, un plan qui fut

Digitized by Google

jugé pouvoir servir de modele à toutes les autres provinces et d'élément aux assemblées nationales. Le Dauphiné excitoit l'admiration et l'émulation de tout le royaume. Malgré les défenses des agens de la cour, les trois ordres se réunirent en divers lieux, et y formerent des assemblées. Ce fut sur-tout dans les pays d'états que se donna la premiere impulsion. Là restoit un souvenir et des traces de droits antiques, de chartes, de priviléges, de réunion des ordres en une seule autorité. Versailles vit avec surprise arriver des députés de Bretagne, de Languedoc, du Vivarais, du Vélay; sur-tout on y entendit pour la premiere fois ce langage mâle de la liberté qui fait baisser la voix à la tyrannie. La maniere dont ces députés furent reçus et le compte qu'ils en rendoient à leurs provinces accrurent le ressentiment et l'énergie des peuples.

Au même temps, et par une suite du progrès des lumieres de ce tiers-état qu'on s'efforçoit d'avilir et qu'on feignoit de mépriser, un grand nombre d'écrivains lui rappeloient ses droits. Les uns, remontant jusqu'à l'origine de la monarchie, traçoient en caracteres de feu les progrès insensibles du despotisme, le pouvoir absolu de vingt tyrans, et la dégradation successive de la nation. D'autres trouvoient dans l'histoire des états-généraux des preuves suivies de l'autorité nationale, et prouvoient

Digitized by Google

que la nation est le souverain. Plusieurs, s'élevant plus haut encore, et remontant jusqu'aux droits primitifs et imprescriptibles des peuples, démontroient à tous les esprits qu'il est absurde d'invoquer les abus appelés usages, devant un peuple qui est en état de revendiquer ses droits. Tous s'accordoient à dire qu'il n'y a qu'une occasion pour reprendre sa liberté; que si on la laisse échapper, on n'en est pas digne; et que le *deficit* étoit le salut de la France. On répandit sur-tout les écrits du sage Mably, qui, dans des temps où la vérité se réfugioit dans le cabinet des gens de lettres, avoit prévu, prédit, et, pour ainsi dire, ordonné les états-généraux. Son livre devint le catéchisme des François. Un grand nombre de militaires, qui avoient assisté à la révolution des états-unis, avoit emporté des souvenirs ineffaçables des charmes de l'égalité et de la liberté chez un peuple de freres. Ces hommes, qui étoient tous nobles, avoient appris à juger la vanité de ce titre en comparaison de celui de citoyens. Paris sur-tout étoit un foyer de lumieres. Cette ville abondoit en hommes instruits, dont le gouvernement, aveugle encore, ne connoissoit pas l'influence, ou étoit incapable de l'arrêter. Les cercles, les sociétés d'hommes, qui, depuis quelques années, s'étoient formées à l'instar de celles des Anglois, y parloient de la liberté comme

Digitized by Google

si déja elle étoit conquise. Il étoit sur-tout une société rassemblée chez un jeune magistrat, qui, depuis, a beaucoup influé dans la révolution. Elle entretenoit une correspondance active dans le royaume, et contribuoit, en répandant la simultanéité des idées, à préparer la simultanéité des volontés et des forces. Le peuple enfin, qui s'aigrit des maux publics parce qu'il en supporte tout le poids, enduroit avec indignation l'épithete dédaigneuse de tiers état, qui lui assuroit la confirmation d'une servitude constitutionnelle.

L'autorité n'avoit pas assez de bras pour accabler tant d'adversaires. La liberté de la presse existoit de fait : on tâchoit vainement de la gêner par des ordres sourds ; les livres sortoient de par-tout, et plusieurs étoient écrits dans un langage populaire qui les mettoit à la portée des dernieres classes de la société. Le gouvernement fut enfin obligé de laisser tout écrire et tout dire. Quelques princes du sang opposerent à tant d'écrits un mémoire, alors fameux, où étoient exposées toutes les prétentions de ce que, depuis, on a nommé l'aristocratie, c'est-à-dire les priviléges d'un petit nombre d'hommes vivant aux dépens de tous, ou les humiliant par son autorité. Ce mémoire ne servit, comme toutes les autres imprudences des grands, qu'à accroître la résistance et la force du peuple.

Digitized by Google

Les formes de 1614, qui d'abord avoient paru révoltantes, étoient devenues ridicules. Le parlement s'en apperçut trop tard; et, revenant sur ses pas, il arrêta, le 5 décembre 1788, qu'en déterminant ces formes, il n'avoit pas été dans son intention de déterminer le nombre respectif des députés des trois ordres. C'étoit une des principales questions agitées par l'assemblée des notables. Vainement M. Necker avoit espéré que cette assemblée prendroit la couleur de l'opinion générale; elle étoit presque entièrement composée de privilégiés. L'esprit de corps y présidoit, l'esprit de corps l'emporta. Le bureau de Monsieur fut le seul où il fut décidé, à la majorité des voix, que le tiers-état auroit un nombre de représentans égal à celui des deux autres ordres réunis. C'étoit le vœu exprimé par toutes les communautés du royaume, qui, s'affranchissant tour-à-tour des autorités locales par lesquelles chacune d'elles étoit dominée, avoient pris des délibérations et les avoit envoyées à la cour. Et la plupart représentoient qu'en se bornant à l'égalité de représentans, elles n'observoient pas la proportion de la population, et qu'elles restoient au-dessous de leurs droits.

Mille six cents quatorze, que d'autres prononçoient seize cents quatorze, étoit alors le mot qui divisoit les esprits: il étoit dans toutes les bouches, parce que véritablement

Digitized by Google

il renfermoit toutes les questions qui occupoient la France, et qui embarrassoient la cour Les parlementaires, comme magistrats et comme nobles, avoient un double intérêt à ce que les formes de 1614 fussent conservées. Le clergé et la noblesse y tenoient également et le tiers-état, qui n'y voyoit que son humiliation et la conservation des privilèges, avoit couvert ce mot de ridicule, et l'avoit voué à la proscription. Mais les notables, qui étoient pour la plupart, ou princes, ou nobles, ou grands, n'eurent pas la force de s'élever au-dessus de leurs intérêts et de leurs préjugés Prosternés devant les formes antiques, qu'ils auroient peut-être rejetées si elles leur avoient été contraires, ils décidèrent que les divers bailliages, qui tous étoient inégaux en population, enverroient cependant un nombre égal de députés, et s'efforcerent de maintenir la délibération par ordres et non par têtes.

C'étoit de cette discusion, qui agitoit tous les esprits, que dépendoit la destinée tout entière des états-généraux et la constiturion de la France. Les deux partis, car ils étoient déja formés, y voyoient l'un et l'autre une révolution. Les ordres privilégiés ne pouvoient se cacher que, si on délibéroit par têtes, l'égalité des voix des communes, soutenue de ceux des nobles et des ecclésiastiques qui tenoient pour le tiers-état, donneroit à celui-ci la prépondé-

Digitized by Google

rance. Ils se refusoient donc à cette mesure, et s'appuyoient principalement sur l'usage ancien et sur la forme de convocation de 1614; par la même raison ils ne vouloient pas que les bailliages très-considérables envoyassent plus de députés que ceux dont les limites et la population étoient peu étendues.

On peut juger de l'embarras du conseil, entre le peuple, dont les voix réunies étoient si puissantes, et les ordres privilégiés, dont l'ascendant étoit si fort. M. Necker, qui portoit par-tout son caractere et sa vertu, mais que les grands et la cour fatiguoient par cette tyrannie de volonté que donne l'habitude de prescrire sa volonté pour regle, fit néanmoins adopter par le conseil que les députés aux états-généraux seroient au moins au nombre de mille; qu'il seroit en raison composée de la population et des contributions de chaque bailliage; que le nombre des députés du tiers-état seroit égal à celui des deux autres ordres réunis. Ces décisions furent la base des convocations. Quant à la question de la délibération par ordres ou par têtes, et par conséquent de la division ou de la réunion des chambres, le conseil n'osa la décider. Il ne le devoit pas, car la scission se seroit faite entre les ordres avant les états-généraux, et peut-être n'auroient-ils pas eu lieu. Cette décision fut renvoyée aux états-généraux eux-mêmes, c'est-à-dire aux deux partis

Digitized by Google

quant ils seroient en présence. C'étoit donner réellement la victoire au plus fort, ainsi que l'expérience l'a prouvé. Aussi la fureur et les cabales se réveillerent à la cour contre M. Necker; comme si, dans une convocation demandée par la volonté générale, il n'avoit pas dû la consulter; comme s'il n'avoit pas été prouvé par l'expérience qu'il étoit plus prudent d'écouter l'opinion publique, que de la choquer, pour reculer ensuite devant elle! On lui faisoit encore un crime d'avoir admis un nombre aussi considérable de curés, que chacun jugeoit devoir être favorables au tiers-état, dans lequel ils avoient pris naissance: mais on oublioit tout ce que l'esprit de corps devoit mettre de contre-poids dans la balance. La scission qui se fit entre le tiers-état et les deux autres ordres dans la plupart des assemblées de bailliages annonça que le schisme politique étoit prononcé, et qu'il s'éleveroit de grands combats entre l'intérêt public et les privileges.

Ces assemblées, qui mirent en mouvement six millions d'hommes, furent un nouveau foyer de lumieres pour le tiers-état. La noblesse et le clergé, dans des chambres séparées, y rédigeoient des cahiers, dont l'objet étoit de demander leur avantage d'abord, et le bien public ensuite. Tous renoncerent cependant à leurs privileges pécuniaires; ils consentoient à payer les impôts comme les au-

tres sujets. Les cahiers du tiers, rédigés à la hâte et dans l'espace de quelques jours, demandoient la suppression de plus d'abus que l'assemblée nationale, en deux ans de temps, n'a pu en détruire, et une réforme plus grande qu'elle n'a pu l'espérer; car quoiqu'on n'osât alors porter ses espérances jusqu'aux évènemens qui ont eu lieu depuis, quoique l'assemblée nationale ait fait de ces réformes radicales qui ont fait crouler à la fois tous les abus dont l'abus principal étoit surchargé, le recueil des cahiers du tiers-état renferme encore une foule de demandes importantes qui sont renvoyées à la postérité. Mais tous s'accordoient à demander une constitution, la liberté, que la nation reprît ses droits, et que le trésor public ne fût plus livré aux déprédations de la cour. Chaque corps entendoit cependant que les fruits de cette liberté fussent pour lui, et demandoit la conservation de ses privilèges. Ces discordances annonçoient évidemment que les états-généraux ne feroient rien, ou qu'ils feroient tout si le tiers-état l'emportoit. Dans chaque ordre on choisit des députés qui fussent en état de défendre ses droits ou ses prétentions. Ceux du tiers-état partirent accompagnés des bénédictions du peuple, qui leur offroit pour leur retour ou des couronnes ou l'ignominie.

Tandis que tous les esprits étoient ainsi agi-

Digitized by Google

tés par les plus grandes passions, la co
voyoit assez que l'orage tomberoit s
Mais la publication des cahiers du ti
prétentions, les écrits sans nombre qui
répandus, tout lui fit sentir la néces
rallier contre cet ordre toutes les a
et tous les corps. M. Necker auroit dé
les états-généraux fussent convoqués
mais le roi préféra Versailles, où l
munication entre la cour et les député
être plus prompte et plus facile : peu
cour pensa-t-elle y trouver plus de mo
les gouverner. Les députés du tiers
présentoient cependant avec désavanta
envoyés de tous les coins de la Fra
la plupart connoissant peu le monde
trouvoient transportés tout-à-coup d
ville où tout portoit l'empreinte du d
me, et où l'intrigue avoit par-tout t
filets. Les agens de la cour avoient dé
des conférences chez madame de Polig
y méditoit les moyens de réunir les d
miers ordres, et de tenir les commu
un état de dépendance et de nullité.
ci sentirent la nécessité de se rallier ;
un instinct naturel qui porte les ha
réunir leurs forces, les députés de c
vince se rassemblerent entre eux
ce que le club breton absorbât t
tres. Ceux des membres de la no

Digitized by Google

depuis se joignirent les premiers aux communes, se réunirent aussi dans une société où assistoient plusieurs députés du peuple. Dès les premiers jours, et même avant l'ouverture des états-généraux, les députés des communes s'apperçurent de l'humiliation qu'on leur préparoit. Fidele aux usages de 1614, dont on avoit compulsé les antiques archives, on donna aux deux premiers ordre un costume pompeux, et aux communes celui des hommes de loi, parce qu'en effet, dans les anciens états-généraux, les députés de cet ordre étoient presque tous juriscousultes. Mais il étoit ridicule de faire porter cet habit à des citoyens de toutes sortes de professions, lesquels sembloient jouer ainsi une scene comique. Ces puérilités, qui ne sont rien aux yeux des hommes sages, indisposoient à cause de l'intention qui les avoit inspirées. On affecta les mêmes distinctions dans la présentation des députés au roi. On ouvrit les deux battans au clergé et à la noblesse, et le roi les reçut dans sont cabinet : on n'en ouvrit qu'un aux députés des communes, et le roi les reçut dans sa chambre, où ils défilerent avec rapidité, après avoir attendu long-temps, entassés dans le vaste sallon d'Hercule. Cette distinction parut encore à la procession des états-généraux, où le haut clergé, tout brillant d'or, et les grands du royaume, pressés autour du dais, étaloient la

Digitized by Google

plus grande pompe, tandis que le tiers-état sembloit porter le deuil. Mais cette longue cohorte représentoit la nation; et le peuple le sentit si bien, qu'il la couvrit de ses applaudissemens. Il crioit: *Vive le tiers-état!* comme depuis il a crié, *Vive la nation!*. Cette distinction impolitique fit cet effet contraire aux intentions de la cour, que le tiers-état reconnoissoit ses défenseurs et ses peres dans les hommes à grande cravate et à manteau noir, et ses ennemis dans les autres. Enfin la manière dont les députés du tiers-état étoient regardés et reçus, et les propos méprisans des gens de la cour, acheverent de les aigrir. D'ailleurs ces hommes qui n'étoient jamais sortis de leurs provinces, et qui venoient de quitter le spectacle de la misere des villes et des campagnes, avoient sous les yeux les témoignages des fastueuses dépenses de Louis XIV et de Louis XV, et des recherches voluptueuses d'une nouvelle cour. Ce château, leur disoit-on, a coûté deux cents millions; le palais enchanté de S.-Cloud en a coûté douze: on ne connoît pas les dépenses qu'a occasionnées le petit Trianon. Et ils répondoient: Cette magnificence est le produit de la sueur du peuple.

Paris étoit dès-lors le centre de l'opinion publique, et elle y étoit prononcée avec force. La cour sentit que le voisinage de cette ville immense donneroit un grand appui aux

Digitized by Google

députés du peuple ; et elle trouva l'occasion d'y appeler assez de forces pour l'intimider. Il y avoit dans les fauxbourgs de Paris un honnête citoyen, nommé Réveillon, qui occupoit à sa manufacture un grand nombre d'ouvriers dont il étoit le bienfaiteur et le pere. Il leur faisoit gagner tous les ans plus de deux cents mille livres, et les payoit depuis trente jusqu'à cinquante sous par jour. Tout-à-coup on répand le bruit que cet homme a taxé ses ouvriers à quinze sous, qu'il a dit que le pain étoit trop bon pour eux, et qu'il a été chassé de son district pour ses discours inhumains. On attroupe les habitans de deux fauxbourgs de Paris, trompés par cette calomnie. On attire sur-tout dans la ville une foule d'étrangers que personne n'avoit jamais vus, et qui, après avoir brûlé un fantôme qu'ils appeloient *Réveillon*, le condamnerent à la mort. Ces hommes forcenés, après avoir répandu l'effroi dans la ville se livrerent durant la nuit à de grossieres orgies, sans que la police prît des mesures pour les réprimer, ni cette nuit, ni le lendemain. Un bataillon de gardes-françoises qui étoient à Paris auroit remédié à tout, et on les avoit employés souvent pour de bien moindres sujets. On envoya cependant quelques soldats garder la maison de Réveillon ; mais ils ne purent résister à la foule qui

Digitized by Google

croissoit toujours. L'argent, répandu avec profusion, en multipliant les hommes, accroissoit leur audace. Enfin cette multitude, étant entrée, pilla les effets, brisa les meubles, et fit dans la maison, dans les caves et dans le jardin, tout le dégât dont elle étoit capable. Alors parut un appareil formidable de forces militaires. Les gardes-françoises et les gardes-suisses essuyerent long-temps les insultes et les coups de cette foule ivre et forcenée, et reçurent enfin l'ordre de se défendre, ou pour mieux dire de tuer. Il arrive à leur suite de la cavalerie, de l'infanterie, et du canon qui fut pointé sur le fauxbourg Saint-Antoine. La foule fut dissipée par la baïonnette ou par le feu, et plusieurs subirent le dernier supplice. Mais Paris vit avec indignation cet amas de forces, réuni en apparence pour sa défense, et qui menaçoit en effet sa liberté. Cet excès de précaution en fit soupçonner le motif. Les soldats eux-mêmes eurent horreur du service qu'on exigeoit d'eux, et de ce jour ils devinrent citoyens. Si les agens du despotisme imaginerent ce stratagême infernal, comme on le crut dans le temps, c'est une faute à ajouter à toutes celles dont il se rendit coupable.

Paris n'étoit pas encore remis de son indignation et de son effroi, lorsque les états-

Digitized by Google

généraux commencerent. Tout étoit préparé pour que la distinction des ordres fût bien marquée; car on étoit disposé à la maintenir. Outre la différence de costume dont nous avons parlé et celle des places, on avoit affecté une porte particuliere pour les députés des communes; ils devoient passer par une porte de derriere abritée par un hangar, où ils furent entassés pendant plusieurs heures, pendant que le roi, la cour et les députés de l'église et de la noblesse passoient par la grande porte. Après la cérémonie d'un appel long et ennuyeux, qui lassa la patience des députés des communes, ils furent introduits aux places qui leur étoient destinées dans cette belle salle des menus, dont les hommes et les femmes de la cour remplissoient les tribunes.

Le discours paternel du roi annonçoit les dispositions bienfaisantes qu'il avoit dans le cœur, et cet amour pour les peuples, non la seule, mais la premiere vertu des monarques, et qui, souvent, leur a tenu lieu de toutes les autres. Celui du garde des sceaux ne fut point entendu, et ne fit, par conséquent, aucune impression. Mais on entendit et l'on écouta avec la plus grande attention celui de M. Necker. C'étoit en effet un moment bien intéressant que celui où le ministre, organe du roi et de son conseil, alloit, par une grande publicité, faire connoître à tant d'hommes attentifs

Digitized by Google

les véritables sentimens de la cour ; car c'étoit là ce qu'attendoient sur-tout les députés des communes. On ne doit pas oublier que chaque ordre étoit arrivé avec ses prétentions, et que la lutte avoit commencé, même avant leur réunion à Versailles. Trop occupés chacun des intérêts dont ils étoient chargés, ils n'examinoient pas si le discours du ministre étoit purement son ouvrage ; si, gêné par une place dans laquelle néanmoins personne n'auroit voulu voir un autre que lui, il devoit et pouvoit substituer ses opinions particulieres à celles du conseil ; si déja la cour ne l'accusoit pas de vouloir diminuer l'autorité royale ; s'il appartenoit à personne de décider les grandes questions qui déjà divisoient tous les esprits, et si en prononçant même selon les vœux des communes, le ministre ne pouvoit pas craindre que les deux premiers ordres ne fissent à l'instant une scission aux suites de laquelle la France n'étoit pas encore préparée.

Les deux premiers ordres, qui savoient à quoi s'en tenir sur les dispositions de la cour, ne témoignerent pas du mécontentement du discours de M. Necker, quelle que fût leur haine pour lui. Mais les députés des communes le reçurent avec la plus grande froideur. Assis sur leurs bancs reculés et dans un silence conforme à la sévérité de leur costume, ils attendoient à chaque moment des paroles qui répon-

Digitized by Google

dissent aux idées élevées dont ils étoient remplis, et qu'ils ont depuis exécutées. Egalité et liberté: ces deux mots étoient déja le ralliement des François. Le peuple et ses représentans avoient été conduits par les événemens à désirer une réforme générale, que le conseil ne leur promettoit pas, et que les fautes de la cour et des deux premiers ordres accélérerent.

Dès ce moment commença la lutte. Le soir même les députés des communes, rassemblés par province, convinrent qu'ils se réuniroient dans la salle des états-généraux, qu'ils la régarderoient comme la salle nationale, et qu'ils y attendroient les autres ordres pour délibérer en commun: ils ne s'écarterent plus de cette conduite. En effet à quoi auroit servi au tiers état d'obtenir la moitié des suffrages aux états-généraux, si, par la séparation en trois chambres, il n'en avoit réellement que le tiers? Le lendemain les deux premiers ordres se rassemblerent chacun dans des chambres séparées, et ceux des communes se rendirent à la salle nationale. Ils y attendirent inutilement ceux du clergé et de la noblesse; et ne se regardant que comme des députés présumés, dont les pouvoirs n'étoient pas encore vérifiés, ils ne s'occuperent que de l'ordre de leur assemblée, sans se permettre aucune délibération. Dans les deux autres chambres on commença à s'occuper de la vérification des pouvoirs, chacun dans son

Digitized by Google

ordre. C'étoit annoncer tacitement que l'on ne se réuniroit point avec les députés du tiers-état.

Ainsi la dispute à laquelle on s'étoit préparé sur le vote par ordres ou par têtes, s'engagea d'abord sur la vérification des pouvoirs en commun. Les députés du peuple disoient que, lors même que les ordres devroient délibérer séparément, ce que les communes ne pensoient pas, les pouvoirs devroient être vérifiés en commun; et que chaque ordre devant délibérer sur les propositions générales, il convenoit à chacun de savoir si les députés des autres étoient légalement nommés. Le roi auroit pu exiger, dès les commencemens, que les députés vérifiassent leurs pouvoirs en sa présence: cette dispute n'auroit pas eu lieu. On l'a reproché à la cour comme une faute: mais la querelle auroit commencé sur la question de la séparation des chambres, et elle se seroit terminée de même par la victoire du tiers-état, qui ne pouvoit jamais entendre à n'avoir qu'un tiers des suffrages. Cependant ceux des communes inviterent plusieurs fois les autres ordres à se réunir dans la salle nationale pour y procéder ensemble à la vérification commune. La noblesse, sans s'embarrasser de leurs observations, et se livrant à la hauteur de son caractère, continua de vérifier ses pouvoirs dans sa chambre. Mais ceux du clergé suspendirent cette opération; et quoique la noblesse signi-

Digitized by Google

fiât, le 13 mai, aux députés des communes qu'elle se déclaroit légalement constituée, ceux-ci n'en tinrent aucun compte, et ne s'écarterent pas de leur systême d'inertie. Cependant le clergé, divisé dans ses opinions, et couvrant ses prétentions de l'amour de la paix, qui devroit en effet être son caractère, proposa aux autres ordres de nommer des commissaires conciliateurs qui pussent rapprocher les esprits. La noblesse y ayant consenti, les communes y accèderent à leur tour. Elles crurent que la modération convenoit à leur bon droit, et que, prolongeant ainsi, par la faute des deux autres ordres, une inaction qui nuisoit au bien général, elles seroient fortifiées bientôt de toute la puissance de l'opinion publique. Elles ne se trompérent pas. Les conférences, qui eurent lieu chez le garde des sceaux, en présence des ministres du roi, ne servirent qu'à prouver que les deux ordres privilégiés prétendoient faire toujours des castes séparées du peuple. Le roi fit proposer aux trois ordres un plan de conciliation, qui, dans le fond, ne convenoit secretement à personne : mais la noblesse, en feignant d'y accéder, se référa à tous ses arrêtés et conserva toutes ses prétentions. Elle mit ainsi les mauvais procédés de son côté; et les communes n'eurent autre chose à faire qu'à rejeter sur la noblesse tous les inconvéniens du refus.

Digitized by Google

Cependant les séances des communes et les conférences de leurs commissaires occupoient toute la France. On commençoit à s'impatienter de ces longueurs. Les communes présentèrent un mémoire au roi pour lui exposer les motifs qui les obligeoient à se mettre en activité, elles envoyerent une dernière députation aux deux autres ordres pour les inviter à se réunir dans la salle nationale, afin d'y vérifier les pouvoirs en commun, leur annonçant que l'appel des baillages se feroit le jour même. Les communes y procéderent en effet; il est digne de remarque que trois curés du Poitou, persuadés que les pouvoirs devoient être vérifiés en commun, vinrent apporter les leurs. Tous ceux des députés des communes furent vérifiés; et le moment arriva où elles devoient se constituer en assemblée active.

La coalition des deux premiers ordres avec la cour étoit connue. On avoit annoncé que les communes, se regardant avec raison comme la très-grande majorité de la nation, se constitueroient en assemblée nationale; et les ministres regardoient cette démarche comme une folie que le roi ne devroit pas souffrir. Les plus hardis des communes, en pensant que les représentans du peuple étoient vraiment les représentans de la nation, mais sachant aussi quels assauts ils auroient à supporter, cherchoient un mot qui conservât l'idée sans ef-

Digitized by Google

farouche la cour. Ils ignoroient si la nation étoit assez avancée pour les soutenir de toute la puissance de sa volonté; ils craignoient pour elle-même des suites que pourroit avoir une démarche qui alloit exciter de la part des autorités les mesures les plus violentes. Mais une longue discussion s'étant ouverte, il en sortit de si grandes lumières et une si grande énergie, que les députés se réunirent presque tous à une même opinion. Ce fut le 17 Juin 1789, au milieu d'une affluence immense de spectateurs de Paris et de la cour, que les députés des communes se constituerent en *assemblée nationale*. La salle retentit des cris de *vive le roi et l'assemblée nationale*. Mais lorsque les représentans du peuple se leverent en silence pour prêter le serment de remplir avec zele et fidélité les fonctions dont ils étoient chargés, l'attendrissement et l'enthousiasme s'emparerent de tous les esprits. Chacun sentit que la nation étoit remontée à sa véritable hauteur. Plusieurs citoyens coururent porter ces nouvelles à la capitale, tandis que l'assemblée nationale, consacrant au bien public les premiers exercices de son pouvoir, décrétoit que les impôts, quoique non consentis par la nation, continueroient d'être perçus; qu'un de ses premiers travaux seroit de consolider la dette publique; et qu'il seroit nommé un comité pour s'occuper des moyens de remédier

Digitized by Google

à la disette qui affligeoit le royaume. Ainsi finit cette mémorable journée, qui rendit à la nation françoise les droits qui appartiennent aux hommes réunis en société. La cour et les ordres privilégiés en frémirent; et, sur cet horison nébuleux d'où partit si souvent la foudre, on vit bientôt se former de sinistres orages.

Digitized by Google

LIVRE TROISIEME.

LA révolution françoise venoit de faire en un jour un grand pas ; le tiers-état étoit la nation. La France, après avoir perdu ses états-généraux, les recouvroit avec un éclat supérieur à tout ce qu'ils furent dans les âges précédens, où les communes n'avoient développé qu'une énergie inutile, parce que les ordres privilégiés étoient les plus forts. Mais la nature des choses et le cours successif d'un peuple qui, coulant à travers les siècles, se grossit en marchant, avoient donné à ce tiers-état une consistance imposante. Et lorsque, dans ces derniers temps, les ordres privilégiés eurent perdu de leur grandeur, qui consiste toute dans l'opinion, la faute qu'ils firent de conserver toutes leurs prétentions dut les faire succomber dans la lutte. On ne peut pas assurer que si, dès les premiers jours, la noblesse s'étoit réunie au tiers-état, au lieu de le révolter, elle n'eût conservé plusieurs de ses priviléges : mais elle s'annonça, dès les premiers momens, avec la plus grande hauteur, et prononça le schisme qu'elle ne pouvoit pas soutenir. Le haut clergé, qui étudioit les for-

Digitized by Google

ces des deux partis et qui traînoit en longueur selon sa politique ordinaire, séduisit la noblesse par l'espoir d'une coalition peu vraisemblable, puisque le clergé étoit divisé. Enfin ils se trompèrent tous les deux en pensant que leur réunion avec la cour arrêteroit un torrent auquel tous ensemble ne pouvoient opposer que de foibles digues, et qui devenoit plus fort par les obstacles.

Cependant, aussitôt que les communes se furent constituées en assemblée nationale, la noblesse, les évêques, et cette partie de la cour qui jamais n'avoit voulu les états-généraux, crurent sentir la nécessité de se rallier contre la puissance de ce corps qui n'avoit jamais eu de modèle. Un grand nombre de curés avoient porté leurs pouvoirs à vérifier dans l'assemblée nationale; de là ils retournoient dans leur chambre pour y soutenir la cause de la nation. Dans la chambre de la noblesse une foible minorité défendoit la même cause avec un moindre succès; car déjà le clergé, à la majorité de cent quarante-neuf voix contre cent vingt-six, avoit décidé la vérification des pouvoirs en commun avec quelques amendemens. Tout annonçoit une réunion inévitable des ordres, lorsqu'il fut résolu de la prévenir; et, selon la démarche des passions irritées, on en brusqua les moyens et l'on se décida à employer la force. Personne ne savoit

Digitized by Google

voit encore, parmi eux, que les représentans du peuple sont le premier des pouvoirs.

Le roi et la cour étoient à Marly pour huit jours. M. Necker étoit auprès de sa belle-sœur mourante à Paris ; et la cour tenoit des conciliabules où se formoit le plan insensé qu'on vit éclater bientôt après. On dit que l'archevêque de Paris alla se jeter aux pieds du roi pour lui représenter que son autorité étoit perdue et l'etat renversé, s'il ne prenoit des moyens prompts et s'il ne dictoit aux communes les volontés suprêmes de leur souverain. Cependant, on persuada au roi qu'il ne pouvoit manquer de discréditer entièrement l'assemblée nationale en accordant lui-même à ses peuples presque tout ce qu'ils avoient demandé. On lui représentoit qu'il étoit chéri de la nation, qu'elle s'estimeroit heureuse de tenir en un jour de ses bienfaits ce qu'elle auroit peine à obtenir de ses représentans ; que ceux-ci, en s'opposant à des intentions si paternelles, prouveroient à tout le monde qu'ils n'étoient que des factieux, et qu'ils seroient perdus dans l'opinon publique. Mais, tandis qu'on le séduisoit par des motifs propres à agir sur son cœur, on lui faisoit sentir la nécessité de faire approcher des troupes pour en imposer au peuple de Paris, dont les mouvemens paroissoient à craindre. Ainsi se faisoient tous ces prépara-

Digitized by Google

tifs secrets, tandis que les citoyens, ivres de l'allégresse publique, avoient conçu pour l'assemblée nationale une admiration et un respect proportionnés à son courage.

Le 20 juin, trois jours après que l'assemblée nationale se fut constituée, les membres du clergé devoient se réunir à elle. Mais, tandis que les députés se rendoient à la salle, une proclamation, faite par des hérauts d'armes et affichée par-tout, annonça que les séances étoient suspendues, et que le roi tiendroit une séance royale le 22. On donnoit pour motifs de la clôture de la salle pendant trois jours la nécessité des préparatifs intérieurs pour la décoration du trône. Cette raison puérile servit à prouver qu'on n'avoit voulu que prévenir la réunion du clergé, dont la majorité avoit adopté le système des communes. Cependant les députés arrivent successivement, et ils éprouvent la plus vive indignation de trouver les portes fermées et gardées par des soldats. Ils se demandent les uns aux autres quelle puissance a le droit de suspendre les délibérations des représentans de la nation. Ils parlent de s'assembler sur la place même, ou d'aller sur la terrasse de Marly offrir au roi le spectacle des députés du peuple; de l'inviter à se réunir à eux dans une séance vraiment royale et paternelle, plus digne de son cœur que celle dont il les me-

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION

Digitized by Google

Serment du Jeu de Paulme
Le 20 Juin 1789.

Digitized by Google

nace. On permet à M. *Bailly*, leur président, d'entrer dans la salle avec quelques membres pour y prendre les papiers : et là il proteste contre les ordres arbitraires qui la tiennent fermée. Enfin il rassemble les députés dans le jeu de paume de Versailles, devenu célebre à jamais par la courageuse résistance des premiers représentans de la nation françoise. On s'encourage en marchant ; on se promet de ne jamais se séparer et de résister jusqu'à la mort. On arrive ; on fait appeler ceux des députés qui ne sont pas instruits de ce qui se passe. Un député malade s'y fait transporter. Le peuple, qui assiège la porte, couvre ses représentans de bénédictions. Des soldats désobéissent pour venir garder l'entrée de ce nouveau sanctuaire de la liberté. Une voix s'éleve ; elle demande que chacun prête le serment de ne jamais se séparer, et de se rassembler par-tout jusqu'à ce que la constitution du royaume et la régénération publique soient établies. Tous le jurent, tous le signent, hors un ; et le procès-verbal fait mention de cette circonstance remarquable. La cour, aveuglée, ne comprit pas que cet acte de vigueur devoit renverser son ouvrage. Les préjugés qui régnoient dans cette atmosphère supérieure y faisoient regarder avec mépris des bourgeois, des avocats, des roturiers. La dignité du peuple et de ses représentans n'étoit pas encore reconnue.

Digitized by Google

Il semble cependant que la cour auroit dû ouvrir les yeux sur la faute qu'elle venoit de faire et changer ses dispositions. Néanmoins elle y persista : seulement le roi fit renvoyer la séance royale du 22 au 23, afin qu'on eût le temps de détruire les travées où l'assemblée nationale laissoit placer un grand nombre de spectateurs. Cette petite circonstance fut une faute encore ; car elle donna le temps à la majorité du clergé de se réunir aux communes. Ce jour même du 22, les députés, errant dans les rues de Versailles pour chercher un lieu propre à leurs séances, allèrent enfin se rassembler à l'église de S.-Louis ; et, par un heureux hasard, ce lieu ajoutoit à la majesté de la réunion. Les cent quarante-neuf membres de la majorité du clergé, parmi lesquels étoient plusieurs évêques, vinrent apporter leurs pouvoirs à vérifier : deux membres de la noblesse du Dauphiné en firent autant. Cette journée, moins éclatante que celle du jeu de paume, fut aussi intéressante par les discours qui furent prononcés et par l'effet réel qu'elle devoit produire.

Enfin la séance royale arriva : elle eut tout l'appareil extérieur qui naguere en imposoit à la multitude : mais ce n'est pas un trône d'or et un superbe dais, ni des hérauts d'armes, ni des panaches flottans qui intimident des hommes libres. La cour ignoroit encore cette vérité,

Digitized by Google

qu'on retrouve pourtant dans toutes les histoires. La garde nombreuse qui entouroit la salle n'effraya pas les députés ; elle accrut au contraire leur courage. On répéta la faute qu'on avoit faite le 5 mai, de leur affecter une porte séparée, et de les laisser exposés, dans le hangar qui la précédoit, à une pluie assez violente, pendant que les autres ordres prenoient leurs places distinguées : enfin ils furent introduits.

Le discours et les déclarations du roi eurent pour objet de conserver la distinction des ordres, d'annuller les fameux arrêtés de la constitution des communes en assemblée nationale, d'annoncer en trente-cinq articles *les bienfaits que le roi accordoit à ses peuples*, et de déclarer à l'assemblée que, si elle l'abandonnoit, il feroit le bien des peuples sans elle. D'ailleurs toutes les formes impératives furent employées, comme dans ces lits de justice où le roi venoit semoncer le parlement. Dans ces bienfaits du roi, promis à la nation, il n'étoit parlé, ni de la constitution tant demandée, ni de la participation des états-généraux à la législation, ni de la responsabilité des ministres, ni de la liberté de la presse ; et presque tout ce qui constitue la liberté civile et la liberté politique étoit oublié. Cependant les prétentions des ordres privilégiés étoient conservées ; le despotisme du maître étoit consacré, et les états-

Digitized by Google

généraux abaissés sous son pouvoir. Le prince ordonnoit et ne consultoit pas ; et tel fut l'aveuglement de ceux qui le conseillèrent, qu'ils lui firent gourmander les représentans de la nation, et casser leurs arrêtés, comme si c'eût été une assemblée de notables. Enfin, et c'étoit le grand objet de cette séance royale, le roi *ordonna* aux députés de se séparer tout de suite, et de se rendre le lendemain matin dans les chambres affectées à chaque ordre pour y reprendre leurs séances.

Il sortit. On vit s'écouler de leurs bancs tous ceux de la noblesse et une partie du clergé. Les députés des communes, immobiles et en silence sur leurs sièges, contenoient à peine l'indignation dont ils étoient remplis, en voyant la majesté de la nation si indignement outragée. Les ouvriers, commandés à cet effet, emportent à grand bruit ce trône, ces bancs, ces tabourets, appareil fastueux de la séance : mais, frappés de l'immobilité des peres de la patrie, ils s'arrêtent et suspendent leur ouvrage. Les vils agens du despotisme courent annoncer au roi ce qu'ils appellent la désobéissance de l'assemblée. On envoie le grand-maître des cérémonies qui, s'adressant au président : Vous connoissez, monsieur, lui dit-il, les intentions du roi. Le président lui répond que les représentans du peuple ne reçoivent des ordres de personne ; que du reste il va prendre ceux de l'as-

Digitized by Google

semblée. Mais le bouillant Mirabeau, prévenant la délibération lui adressa ces fameuses paroles, que tout le monde sait par cœur : « Allez » dire à ceux qui vous envoient que nous sommes » ici par la volonté du peuple, et que nous » ne quitterons nos places que par la puissance » des baïonnettes ». Quand le grand-maître des cérémonies se fut retiré, la délibération commença. M. Camus, le premier, éclatant contre le despotisme de ce lit de justice appelé séance royale, attentat à la liberté des états-généraux, fit la motion à l'assemblée de persister dans ses arrêtés, qu'aucune autorité ne pouvoit annuller. Plusieurs membres l'appuyerent avec la même force : et l'abbé Sieyes, se résumant froidement au milieu de l'indignation générale : Messieurs, dit-il, vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. L'assemblée décréta qu'elle persistoit dans ses arrêtés. Et cependant, comme cet acte despotique, inspiré au roi, annonçoit assez que la cour ne s'en tiendroit pas là, que la liberté personnelle des députés pouvoit être violée, et que déja des bruits en avoient couru, l'assemblée nationale déclara la personne de chaque député inviolable ; que tous ceux qui oseroient attenter à leur liberté étoient infâmes, traîtres à la patrie et coupables du crime capital, et se réserva de poursuivre tous ceux qui seroient auteurs ou exécuteurs de pareils ordres.

Digitized by Google

M. Necker fut le seul des ministres du roi qui n'assistât point à cette séance, soit qu'il en prévît les funestes effets, soit qu'il fût instruit des moyens préparés pour la soutenir. On crut qu'il quitteroit le ministère dont, la veille, il avoit offert sa démission. Un grand nombre de députés des communes se rendit chez lui pour l'engager à rester, lorsque la reine le fit appeler et qu'il promit au roi de ne pas quitter sa place. Les citoyens qui avoient suivi le roi après la séance, ceux qu'amenoit une curiosité inquiéte, inondoient les cours du château, la galerie, les appartemens; la crainte et le désespoir les agitoient; tout retentissoit de leurs murmures. L'allégresse fut générale quand on apprit, de la bouche même de M. Necker, qu'il restoit dans le ministère.

Tel fut donc l'effet de la séance royale, si contraire à celui que les ennemis du bien public en avoient attendu, que M. Necker n'en devint que plus cher au peuple et que les députés eux-mêmes se rapprochèrent de lui. Elle fit si peu d'effet sur la majorité du clergé, que celle-ci se rendit le lendemain à l'assemblée nationale, dont la séance fut aussi tranquille que s'il n'y avoit jamais eu de séance royale. Le 25, la minorité de la noblesse se réunit, et les noms de ces quarante-sept membres généraux, parmi lesquels étoit M. le duc d'Orléans, devinrent chers à la nation. *Que je les*

Digitized by Google

plains ! disoit de bonne-foi un homme de la cour, *voilà quarante-sept familles déshonorées, et auxquelles personne ne voudra s'allier.*

La minorité du clergé se tenoit encore dans la chambre où elle prenoit quelques délibérations inutiles ; la majorité de la noblesse délibéroit aussi dans la sienne : mais ces fractions de pouvoirs disparoissoient devant la majesté de l'assemblée nationale : ce grand flambeau éclipsoit tous les autres ; il servoit de ralliement à la nation. Tout pressoit donc une réunion, devenue indispensable depuis que l'autorité du despotisme avoit reculé devant l'immobilité d'une poignée d'hommes libres. Le roi écrivit aux présidens de la noblesse et du clergé pour les inviter à se réunir à l'assemblée des états-généraux, afin de s'y occuper librement de sa déclaration du 23. Le clergé obéit sans examen ; mais la noblesse s'indignoit d'une proposition qui lui faisoit perdre tout le fruit de sa résistance, lorsque son président lui lut des frangmens d'une lettre du comte d'Artois. Il faisoit entendre qu'il falloit se réunir, parceque la vie du roi étoit en danger. On le croit ou on feint de le croire, tout cede à ce motif ; et les deux ordres se réunissent à la salle commune le 27 juin, quatre jours après la séance royale, qui avoit défendu cette même réunion.

Au bruit de cette nouvelle les habitans de Versailles, si cruellement agités depuis plu-

Digitized by Google

sieurs jours, accourent au château de toutes les parties de la ville. Les gardes étonnés se disposoient à fermer les grilles, lorsque les cris de *vive le roi* leur annoncent que c'est la joie qui rassamble tout ce peuple. Les flots des citoyens se succedent, et la ville entiere est entraînée par l'enthousiasme dans les vastes cours du château. On demande le roi et la reine. Ils se présentent au balcon, reçoivent des bénédictions de cette foule immense qui de là se transporte chèz M. Necker, chez M. de Montmorin, chez M. d'Orléans, chez M. Bailly. Le soir la ville fut illuminée, et la nuit se passa dans des réjouissances.

Cependant la réunion des ordres ne fit qu'aigrir davantage ceux qui avoient résolu de tout renverser plutôt que de voir continuer les états généraux. Ils sentoient que leur regne alloit finir pour faire place à celui de la loi, et que la source des déprédations et des abus alloit être tarie. La fureur et l'extravagance réunies leur firent concevoir le plus barbare projet, celui de dissoudre l'assemblée nationale au prix de tout le sang qu'il en pourroit coûter. Paris les embarrassoit; Paris, cette capitale immense qui n'est pas une ville, mais une nation. Depuis huit jours il étoit dans une agitation extrême. Le Palais-royal étoit le rendez-vous de ceux des citoyens qu'occupoit vivement la chose publique; il ne désemplissoit ni le jour ni

Digitized by Google

la nuit. A chaque heure, à chaque moment on y portoit des nouvelles de Versailles, et des périls qu'avoient courus leurs députés, et de leur succès, et de leurs craintes sur l'avenir. La famine même s'y faisoit craindre ; le pain y étoit, ainsi qu'à Versailles, d'une mauvaise qualité. Au milieu de cette angoise générale on y apprend que des troupes arrivent de partout, qu'elles environnent Paris et Versailles, et que, disposées autour de ces deux villes, elles les tenoient en quelque maniere bloquées. Ce sont en particulier des troupes étrangeres qui sont appelées, on fait avancer à grands frais du canon des frontieres ; on dispose tous les préparatifs d'un camp ; et c'est le général le plus renommé de France, le maréchal de Broglie, qui doit commander l'armée destinée à combattre ou plutôt à massacrer les François, s'ils osent faire résistance.

Paris, dépourvu de subsistances, se voyoit à la veille d'être épuisé par la famine et subjugué par l'épée ; les mouvemens inévitables pour l'exécution d'un si grand dessein accroissoient encore les alarmes. A Versailles des troupes allemandes, des hussards, des canoniers, semblent rassemblés pour dissiper les états-généraux ou pour repousser tous ceux qui oseroient en protéger l'enceinte. Enfin les conspirateurs, se croyant sûrs de leurs succès en vantoient hautement ; ne doutant pas

Digitized by Google

qu'une populace qu'ils méprisoient ne fû aisément écrasée par des officiers généraux et par une armée de cinquante mille hommes ils laissoient transpirer que l'assemblée nationale alloit être dissoute, et plusieurs députés rebelles livrés à la rigueur des loix.

A ces mouvemens et à ces bruits la capitale entière n'eut qu'un sentiment ; et ce n'étoit pas une populace ignorante et tumultueuse c'étoit tout ce que cette ville célébre renferme d'hommes éclairés ou braves de tous les états et de toutes les conditions. Le danger commun avoit tout réuni. Les femmes, qui, dans les mouvemens populaires, montrent toujours le plus d'audace, encourageoient les citoyens à la défense de leur patrie. Ceux-ci, par un instinct que leur donnoit le danger public et l'exaltation du patriotisme, demandent aux soldats qu'ils rencontrent s'ils auornt le courage de massacrer leurs freres, leurs concitoyens, leurs parens leurs amis. Les gardes-françoises les premiers ces citoyens généreux, rebelles à leurs maîtres selon le langage du despotisme, mais fidèles à la nation, jurent de ne tourner jamais leurs armes contre elle. Des militaires d'autre corps les imitent. On les comble de caresses et de présens. On voit ces soldats, qui avoient été amenés pour l'oppression de la capitale et par conséquent du royaume, se promener dans les rues en embrassant les citoyens. Ils arrive-

Digitized by Google

en foule au palais-royal, où tout le monde s'empresse de leur offrir des rafraichissemens ; et chacun emploie tous les moyens qu'il juge propres à détacher les soldats de l'obéissance arbitraire pour les réunir à la cause commune. On apprend cependant que quelques-uns d'eux vont être punis d'avoir refusé de tirer sur leurs concitoyens, que onze gardes-françoises sont détenus aux prisons de l'abbaye, et vont être transférés à Bicêtre, prison des plus vils scélérats. Leur cause devient la cause publique. On court les délivrer ; la foule grossit en marchant ; on force les prisons ; on entre, on les délivre ; et ils sont amenés en triomphe au palais-royal, qui devient leur asyle. Les hussards et les dragons, qui avoient reçu ordre de charger les citoyens, posent les armes et se joignent à eux ; et l'on entend par-tout les cris de *Vive la nation* ; car, depuis la constitution des communes en assemblée nationale, c'étoit le cri de la joie publique, et l'on ne disoit plus *vive le tiers-état*. Enfin l'on envoie une députation à l'assemblée nationale pour demander son intercession auprès du roi : et l'assemblée, en invitant les citoyens de Paris à rentrer dans l'ordre, recommande les soldats à la clémence du monarque. Ceux-ci se remirent en prison ; le roi leur fit grace, et tout parut calmé.

Il s'en falloit de beaucoup cependant que les esprits fussent tranquilles ; les préparatifs de

Digitized by Google

destruction s'accroissoient chaque jour. L'assemblée nationale étoit instruite des alarmes des citoyens de Versailles et de Paris, et chaque membre recevoit des avis particuliers qui inspiroient de justes terreurs. A tout moment les gardes du corps étoient à cheval; la garde suisse entouroit le château; des troupes allemandes étoient postées à cette partie du chêteau de Versailles appelée l'Orangerie, et l'on savoit que les canonniers avoient eu ordre de se tenir prêts: on ignoroit encore qu'ils avoient déclaré qu'ils ne tireroient ni sur l'assemblée ni sur les citoyens. On comptoit aux environs de Paris les régimens étrangers de Royal-Cravate, Royal-Pologne, Helmstatt, les régimens suisses de Diesbach, Salissamade et Châteauvieux, les hussards de Bercheny, Esterhazy, Royal-Dragons; les régimens de Provence et de Vintimille, ceux de Besançon et de la Fere. D'autres troupes étoient à portée de les renforcer. L'assemblée nationale ne pouvoit garder le silence, au moment encore où, malgré ses réclamations, l'entrée de ses tribunes étoit défendue aux citoyens; dans cette salle où les soldats n'auroient dû recevoir des ordres que de l'assemblée. Elle demanda donc au roi de retirer ses troupes, qui alarmoient les citoyens et qui gênoient la liberté des représentans de la nation. L'on inspira au monarque une réponse qui renfermoit un refus assaisonné d'une espèce de raillerie

Digitized by Google

cruelle. Il répondit que le rassemblement de ces troupes avoit pour objet de maintenir la sûreté de Paris, et de protéger la liberté de l'assemblée : mais que si elle en prenoit de l'ombrage, le roi pourroit, si elle vouloit, la transférer à Noyon ou à Soissons, et qu'il se transporteroit lui-même à Compiegne. C'étoit proposer à l'assemblée de s'exposer un peu davantage, et de se placer entre l'armée de Paris et des troupes de Flandres et d'Alsace : c'étoit lui dire qu'elle pouvoit s'écarter si elle vouloit, mais que les troupes ne bougeroient pas. En vain Mirabeau représenta à l'assemblée que la réponse du roi étoit un refus qui exigeoit de nouvelles instances ; qu'elle n'avoit pas demandé de s'en aller, mais que les troupes se retirassent, et que, se fier aux ministres et aux conseils du roi, c'étoit se livrer à ses ennemis : la confiance que l'on avoit en la vertu du roi l'emporta, et l'assemblée n'insista point.

C'étoit le 11 juillet que le roi avoit fait cette réponse ; et le 12 on porta le premier coup par le renvoi de M. Necker, qui reçut ordre de garder le secret et de sortir du royaume dans vingt-quatre heures. Il partit le soir même ; et, quoi qu'il se retirât à Copet, il prit la route de Bruxelles, afin de mieux déguiser son départ. Ainsi fuyoit en exil celui auquel le roi avoit refusé sa démission vingt jours auparavant, et que la reine et lui avoient

Digitized by Google

engagé à rester dans le ministère. Il fuyoit emportant avec lui la confiance de la nation.

Le lendemain on apprend cette nouvelle à Versailles, et que MM. de Breteuil, Foulon, la Galésière, la Porte et le maréchal de Broglie devoient composer le conseil du roi. A ces nouvelles tous les yeux se dessillerent, et l'on s'attendit à voir frapper les coups dont la sourde menace couroit depuis quelques jours. L'assemblée ne devoit pas se réunir ce jour-là, et le péril commun ayant rassemblé néanmoins un certain nombre de députés, ils ne crurent pas pouvoir délibérer. Mais il est impossible de dépeindre le mouvement immense qui tout-à-coup souleva la ville entière de Paris. On y prévit tout ce à quoi il falloit s'attendre; l'assemblée nationale dissoute par la force, et la capitale envahie par l'armée. Les citoyens accourent au palais-royal, leur rendez-vous accoutumé; la consternation les y avoit conduits : la fureur commune s'y alluma, mais telle, qu'elle dut se communiquer en un moment à cette vaste et populeuse enceinte. La première victime du despotisme devint l'idole et la divinité du jour. Les citoyens prennent un buste de M. Necker; ils y joignent celui de M. d'Orléans, dont on disoit aussi qu'il alloit être exilé, et les promenent dans Paris suivis d'un immense cortege. Des soldats de Royal-Allemand reçoivent ordre de charger, et frappent de leurs sabres

Digitized by Google

ces bustes insensibles : plusieurs personnes sont blessées. Le prince de Lambesc étoit sur la place de Louis XV avec des soldats de Royal-Allemand : le peuple lui jette des pierres ; alors il se précipite dans les Tuileries le sabre à la main, et blesse un vieillard qui s'y promenoit. Tandis que les femmes et les enfans, effrayés, poussent mille cris, le canon tire et tout Paris est sur pied et crie aux armes ; le tocsin sonne ; les citoyens enfoncent les boutiques des armuriers.

Ils battent une compagnie de Royal-Allemand, et l'émotion continue durant toute la journée jusqu'à ce que, la nuit étant survenue, des brigands, apostés hors de Paris, brûlent les barrieres, entrent dans la ville, et courent les rues, que remplissoient heureusement des patrouilles de citoyens, de gardes-françoises et de soldats du guet. Tout-à-coup une heureuse pensée étoit venue à quelque bon citoyen ; elle devint un foyer de lumiere et sauva la ville de Paris. Paris avoit deux cens mille bras pour le défendre, mais il n'y avoit point de têtes pour commander. A la voix d'un citoyen généreux les électeurs sont convoqués ; au péril de leur vie ils s'emparent avec courage de l'autorité ; et les citoyens leur obéissent avec confiance.

Durant cette journée de deuil et de consternation les conspirateurs se livroient aux mou-

Digitized by Google

vemens d'une joie criminelle. A Versailles, dans cette orangerie où étoient logés, ou, pour mieux dire, embusqués les soldats allemands de Nassau, au son de leurs instrumens s'égayoient des princes, des princesses, des favoris, des favorites. Ils combloient les soldats de caresses et de présens; et ceux-ci, dans leurs brutales orgies, se promettoient la dispersion de l'assemblée nationale et l'asservissement du royaume. Nuit désastreuse où des courtisans mêloient leur danse au son de cette musique étrangère et se réjouissoient à la pensée du massacre!

Le lendemain le jour n'eut pas plutôt paru, que les citoyens de Paris suivirent avec activité leur projet de la veille. Des brigands avoient pillé la maison de S.-Lazare : on les chasse; les tocsins sonnent; chacun se rend dans son district pour se faire inscrire; on dépose la commune pour en former une nouvelle; on prend tous les fusils des armuriers; on forge des épées, des sabres, des haches, des piques, des instrumens de toute espèce; le garde-meuble est forcé, et chacun emporte ce qu'il peut des armures antiques qui y étoient déposées : on prend trente mille fusils cachés dans l'hôtel des Invalides et six pieces de canon; et le lendemain soixante mille hommes étoient armés, enrôlés, distribués par compagnies, tandis que les électeurs, infatigables, prenoient des soins

Digitized by Google

pour que le cours des subsistances ne fût pas interrompu.

Dans le même temps l'assemblée nationale envoyoit au roi pour l'avertir du danger que couroit la chose publique si les troupes n'étoient éloignées de la capitale ; et les députés offroient d'aller à Paris se jeter entre elles et les citoyens. Mais le roi lui répondoit que lui seul pouvoit juger de la nécessité de ces troupes ; qu'il n'apporteroit aucun changement à ses dispositions ; et qu'il étoit inutile que les députés allassent à Paris où leur présence ne feroit aucun bien. Alors elle décréta que M. Necker et les autres ministres qui venoient d'être éloignés emportoient son estime et ses regrets ; qu'elle insisteroit toujours sur l'éloignement des troupes et sur l'établissement des milices bourgeoises, et déclara que nul pouvoir intermédiaire entre elle et le roi ne pourroit exister. Enfin elle rendit les ministres actuels responsables de tous les événemens, et menaça de la loi quiconque oseroit prononcer le mot infâme de banqueroute. Elle résolut enfin de continuer sa séance durant la nuit.

Tant de courage et de moyens réunis de la part du peuple et des représentans ne suffisoient pas cependant pour décider la cour à renoncer à ses projets. Le refus du roi, qui avoit affligé l'assemblée nationale, porta le désespoir

Digitized by Google

dans Paris. Les habitans crurent que leurs ennemis avoient décidé de les perdre, et ils se résolurent à vaincre ou à périr. Alors sortirent de la foule animée quelques uns de ces hommes de courage, qui ne manquent presque jamais dans les grandes occasions, et qui prennent naturellement la place qui leur est due. Des voix se font entendre; elles crient qu'il n'y aura ni paix ni liberté tant que la Bastille subsistera. Mille voix le répetent; et l'on n'entend plus que ce cri, qu'il faut aller prendre la Bastille. Launay, qui commandoit ce boulevard de terreur, en avoit de longue-main augmenté la défense, et venoit de recevoir des ordres de Besenval, de tenir bon jusqu'à ce qu'il reçût du secours. Mais pouvoit-il résister à l'impétuosité françoise, et au courageux acharnement de la moitié de Paris, qui accourut devant la forteresse? On le somme de la rendre: il feint de l'accorder; des citoyens sont introduits dans la cour, et on leur tire dessus. Alors la fureur de ceux qui étoient dehors monte à son comble, et bientôt, par des prodiges de valeur, les citoyens qui s'étoient le plus avancés rompent les chaînes du pont-levis, et prennent, en quelques heures, cette place qu'une armée et le grand Condé avoient inutilement assiégée pendant vingt-trois jours. Les fastes de la nation ont consacré leurs noms immortels, sous la dénomination

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATION

Digitized by Google

Prise de la Bastille

Le 14 Juillet 1789

Digitized by Google

générale de vainqueurs de la Bastille. Launay, prisonnier, est conduit à l'hôtel-de-ville, à travers des flots d'un peuple que la colere transportoit, ses conducteurs mettant à le défendre autant de courage qu'ils en avoient mis à s'emparer de ses tours; mais après une heure de marche et de résistance, Launay fut massacré au pied de l'escalier de l'hôtel-de-ville, au moment où il alloit être sauvé. Dans le même temps on découvre que M. de Flesselle, prévôt de Paris, étoit d'intelligence avec Launay; on lui en fait des reproches à l'hôtel-de-ville: il s'évade, mais au bout de la place il reçoit un coup de pistolet, on lui coupe la tête, et cette tête sanglante et celle de Launay sont promenées dans Paris à la pointe d'une pique.

La nuit survint sur ces entrefaites; et le bruit ayant couru que les troupes alloient entrer par la barriere d'Enfer, le tocsin sonne: chacun prend ses armes et court à son quartier; on traîne les canons; on court à la barriere, ou on fait plusieurs décharges d'artillerie; toutes les maisons sont éclairées; on dépave les rues pour emporter les pierres dans les appartemens, et les femmes se préparent à en écraser les soldats. Tant de courage et d'activité sauverent encore une fois les citoyens.

A Versailles la cour ne vouloit pas croire la prise de la Bastille; car de tout temps, elle avoit été jugée imprenable. Mais l'assemblée

Digitized by Google

nationale attachoit un grand caractere à ces circonstances, en créant un comité chargé de présenter un plan de constitution pour le peuple, dans le temps même où la cour s'occupoit à le remettre sous le joug. Cependant l'assemblée envoya deux fois au roi ; et deux fois le roi répondit d'une manière vague, sans accorder le renvoi des troupes. Alors elle se décide à passer une seconde nuit, et à tenir séance jusqu'à ce qu'elle eût obtenu sa demande. Cette nuit, si déchirante pour ceux qui portoient sur leurs têtes toute la confiance et tout l'espoir de la patrie, ils la passerent dans une inquiétude aussi grande que la précédente, moins affectés de leur danger personnel, que des maux auxquels la France alloit être livrée, s'il leur arrivoit le moindre mal. Tandis que la plupart des députés cherchoient sur des bancs, sur des tables, sur des tapis, le sommeil que demandoit la nature, et qui fuyoit de leurs yeux, M. de Liancour, l'un d'eux, sauvoit l'état : il étoit grand-maître de la garde-robe, estimé du roi et de tous les honnêtes gens, et portoit la patrie dans son cœur. Il se rendit chez le roi durant la nuit, tandis qu'il n'étoit pas investi de ses conseils perfides ; il l'éclaira sur la situation de la France, et sur les dangers que couroient le roi lui-même et la famille royale, s'il ne changeoit les mesures désastreuses qu'on lui avoit inspirées. Il ne faut à Louis XVI que des

Digitized by Google

conseillers dignes de son cœur, ami du bien. *Monsieur*, frere du roi, appuya les discours de M. de Liancour ; et le roi se rendit le lendemain, à l'assemblée nationale sans pompe et sans cortege, au moment où elle alloit lui envoyer une nouvelle députation. Le peuple, qui étoit sur ses pas, gardoit ce silence morne dans lequel nos rois ont toujours trouvé des leçons. L'assemblée observa la même contenance ; mais quand le roi eut annoncé qu'il vouloit être un avec la nation, qu'il se fioit à ses réprésentans, qu'il avoit donné ordre aux troupes de s'éloigner de Versailles et de Paris, et qu'il ouvroit une communication libre entre l'assemblée et lui, tous les cœurs furent soulagés de leur longue oppression. Le roi sortit accompagné de tous les députés, qui le suivirent jusqu'au château, au milieu des acclamations et de la joie universelle.

L'assemblée nationale nomma une députation pour porter à Paris ces heureuses nouvelles, tandis qu'elle insistoit toujours auprès du roi pour l'éloignement de ses nouveaux ministres, et que Paris, voulant consolider la liberté dont il commençoit à jouir, avoit choisi pour maire M. Bailly, et pour commandant-général de la garde nationale M. de la Fayette. Ces deux nouvelles dignités ne pouvoient mieux convenir qu'à celui qui avoit présidé si glorieusement l'assemblée na-

Digitized by Google

tionale dans des moments aussi difficiles, et au célebre ami de Wasington. Les députés arrivés à Paris jouirent avec étonnement et avec une émotion continuelle du spectacle le plus beau qui puisse être offert à des hommes passionnés pour la liberté, et qui brûlent de la donner à leur patrie.

Ce Paris naguere le théâtre de scenes sanglantes, et qui, deux jours auparavant, s'attendoit au sac et au pillage, étoit livré aux transports de la plus vive alégresse. Les rues remplies de monde, et les fenêtres de spectateurs sur le passage des députés, les fleurs que l'on jette sur leurs pas, les bénédictions dont on les comble, les doux noms de sauveurs, de peres de la patrie, qui retentissent à leurs oreilles, les meres qui leur présentent leurs enfans, et qui les serrent eux-mêmes dans leurs bras, les applaudissements tumultueux et répétés, l'enthousiasme passionné de ces hommes déja libres, l'ivresse et la cordialité de leurs épanchemens, et, au milieu de ces objets si doux, l'appareil terrible de cent mille hommes armés, dont les bouches guerrieres répétoient ces cris, *Vive le roi! vive la nation!* ce spectacle consoloit les députés de leurs longues sollicitudes. L'hôtel-de-ville, la cathédrale furent témoins de nouvelles scenes attendrissantes, et ils retourne-

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

Entrée du Roi à Paris.
Le 17 Juillet 1789

Digitized by Google

rent en présenter le tableau à l'assemblée nationale.

Il manquoit un bonheur, après tant d'autres; c'étoit le rappel de M. Necker. Les nouveaux ministres s'étoient retirés d'eux-mêmes. Le roi rendit M. Necker aux vœux des citoyens : la nouvelle en fut portée à l'assemblée; et le roi fit annoncer en même-temps qu'il se rendroit le lendemain à Paris. L'assemblée nationale y envoya de nouveau une députation, que cette ville avoit déja demandée pour calmer de nouvelles inquiétudes qui se dissiperent.

Nulle ville au monde ne peut offrir un spectacle semblable à celui de Paris agité par une grande passion, parce que, dans aucune, la communication n'est aussi prompte, ni les esprits aussi actifs. Paris renferme dans son sein des citoyens de toutes les provinces, et du mélange de ces caracteres divers se compose le caractere national, qui se distingue par une étonnante impétuosité. Ce qu'ils veulent faire est fait. A deux heures après minuit la députation de l'assemblée arriva à Paris; et à sept heures du matin, une haie de cent cinquante mille homme, sur trois ou quatre de front, étoit formée de Passy à l'hôtel-de-ville. Cette multitude enrégimentée attendoit le roi. En vain la famille royale chercha à l'empêcher de partir et à lui ins-

Digitized by Google

pirer des terreurs : il fut inébranlable ; car il se fioit à son peuple et à sa conscience. Il savoit bien et nous savions aussi que ce n'étoit pas de lui qu'étoient venus tant de conseils pernicieux qui avoient pensé allumer la guerre civile. Le roi, dans un équipage peu fastueux, et simplement vêtu, entra avec cette confiance qui lui est naturelle : les députés l'accompagnoient à pied. Mais ce n'étoit plus le spectacle de la veille : cet abondon délicieux de cœurs qui surabondent de joie. Le souvenir du passé, l'incertitude de l'avenir, le sentiment oppressif d'une calamité réelle et secrete, retenoient, par un concert unanime, les expressions d'une joie qui ne pouvoit être entiere. On n'entendoit que le cri de *Vive la nation !* c'étoient les oracles de la volonté publique qui demandoieut que la nation fut heureuse et libre. Cependant le roi, qui avoit été frappé du spectacle le plus imposant qui puisse être offert au chef de tant d'hommes, fut touché à l'hôtel-de-ville des discours éloquens qui lui furent adressés par le maire, par le président des électeurs, et par M. de Lally-Tolendal. Mon peuple, dit-il d'un ton ému, mon peuple peut toujours compter sur mon amour. Il prit la cocarde nationale des mains du maire, et parut à la fenêtre de l'hôtel-de-ville, portant ce signe de l'ailliance qu'il contractoit avec la nation. Ce fut alors que ce peuple

Digitized by Google

confiant, et qui n'attendoit qu'une preuve de l'amour du roi, se livra aux éclats de la joie la plus vive; les cris de vive le roi retentirent par-tout; le canon annonça l'heureux moment tant attendu, et le roi retournant à Versailles, ne vit plus que les témoignages d'une joie qui alloit jusqu'à l'ivresse : tant les rois ont peu à faire pour s'attiter l'amour des peuples.

Ce fut ainsi qu'échoua l'un des plus horribles complots qui aient été ourdis contre une nation. Cependant les suites de ces événemens devoient être proportionnées à leur grandeur. On a vu dans cette courte histoire, que, depuis plusieurs années, la cour dont tout le monde étoit las, et qui pourtant vouloit conserver ses abus, luttoit avec désavantage contre l'opinion publique. Par un des malheurs attachés au trône, elle se couvroit toujours du nom du roi; elle opposoit ce bouclier à tous les traits qu'on lui lançoit, et se servoit ensuite de la main royale pour lancer des trais à son tour. Elle persuadoit au monarque que tout ce qui étoit dit et fait contre elle étoit dit et fait contre lui. Ainsi ce prince, dont les mœurs étoient naturellement simples et séveres, qui n'aimoit pas le faste, dont les besoins étoient bornés, et qui n'avoit d'autre desir que de voir les peuples heureux, couvroit néanmoins de son nom une foule d'iniquités. Cependant on lui dictoit tou-

Digitized by Google

jours des démarches exagérées, que toujours il étoit obligé de rétracter; sans cesse on l'amenoit à la charge contre l'opinion publique avec toute la force du despotisme, et sans cesse il étoit obligé de reculer devant cette phalange invincible et qui avançoit toujours. Tout le monde rendoit justice au roi, mais on s'aigrissoit contre la royauté; et la cour, diminuant le respect que l'on portoit au trône, faisoit gagner à la liberté tout ce qu'elle faisoit perdre au despotisme.

Ceux qui, pour se soutenir, s'attacherent à elles furent nécessairement entraînés dans la même déroute. Le haut clergé ne put y résister; et bien que la cour trouvât dans ses conseils quelques-unes de ses vieilles ressources qui sont familieres à l'église, cette alliance ne servit encore qu'à les perdre tous deux par le rapport connu de leurs mœurs. La noblesse de la cour entraîna avec elle toute la noblesse de province, dont, auparavant, elle étoit haïe et même méprisée. De bonne heure on parvint à pesuader à tous les nobles qu'ils devoient faire ligue commune avec l'autorité: et par cette guerre de tous contre le tiers-état, celui-ci restera convaincu que, s'il n'étoit pas tout, il ne seroit rien. D'autres hommes à abus n'étoient pas encore de la ligue, mais ils se disposoient à y entrer par le pressentiment de ce qu'ils pou-

Digitized by Google

voient perdre ; et le royaume avoit deux partis bien prononcés, celui de la cour et celui du peuple. De là sont venus les noms d'*aristocrates*, et de *démocrates*, de *royalistes* et de *patriotes*.

Cependant cette derniere victoire du peuple sur la cour occasionna une grande convulsion au royaume, comme ces éruptions du Vésuve qui produisent au loin de vastes ébranlemens. Tous ceux qui, à la cour, craignoient les vengeances populaires, ou les poursuites juridiques contre la conjuration, se hâterent de fuir sous diverses sortes de déguisemens. Les ministres disparurent. M. Foulon se fit passer pour mort. Madame de Polignac et sa famille prirent la route de Basle, où le hasard leur fit rencontrer M. Necker. Le maréchal de Broglie se réfugia à Luxembourg, et les principaux officiers de son armée s'occuperent à chercher des asyles. Enfin M. le prince de Condé et M. le comte d'Artois s'enfuirent aussi, et porterent chez les étrangers leur haine pour la France, et cette longue fureur que le tems n'a fait qu'accroître. M. de Calonne, que ramenoient à Paris sa haine contre M. Necker, et sa rage contre les François qu'il alloit, dit-on, gouverner, se rabattit sur Bruxelles, où la derniere et longue erreur des princes a voulu qu'ils aient eu recours à ses conseils. C'étoit toujonrs la cour,

Digitized by Google

de France : mais elle ne conspiroit qu'au dehors, et le peuple en étoit momentanément soulagé. La reine et *Monsieur* resterent seuls sur les débris ; l'une décidée à persévérer, et l'autre à voir et attendre.

Cependant le peuple irrité, ce peuple qui, tout-à-coup et par tant de fautes consécutives, franchissoit en un jour le passage dangereux de l'esclavage à la liberté, se vengea sur les nobles d'une conjuration où tout lui faisoit soupçonner qu'ils étoient presque tous entrés. Nous l'avons dit, et c'est la clef de tous ces évènemens, c'étoit la guerre entre le bien public et les priviléges. M. Foulon est arrêté, conduit à Paris, et immolé par le peuple furieux, malgré les soins que se donnerent M. de la Fayette, le nouveau maire, le comité, tenant encore à peine les rênes flottantes qui leur avoient été confiées ; sa tête sanglante et livide fut portée dans les rues. M. Bertier, son gendre, intendant de Paris, est arrêté a Compiegne, conduit dans la capitale le soir même de la barbare exécution de Foulon, et massacré comme lui. Un peuple féroce s'acharne sur le corps de la victime ; un barbare lui arrache le cœur, qu'il porte au bout de son coutelas, et sa tête est promenée avec celle de Foulon. Sans doute il y avoit beaucoup de reproches à leur faire ; mais leurs crimes contre le peuple étoient ceux d'un temps où

Digitized by Google

les ordres de la cour justifioient tout. C'étoit une ctise bien déplorable que celle où le peuple n'espérant plus de justice, se croyoit en droit de se la faire lui-même. Paris devenoit inhabitable si ces horreurs eussent continué.

Au même temps et à l'exemple de Paris, tous les citoyens de l'empire prennent les armes pour leur sûreté; tous se forment en compagnies, en bataillons et en régimens. Un bruit se répand, dans tout le royaume à la fois que les princes fugitifs se proposent d'attaquer la France; on ajoute que des milliers de brigands vont arriver, qu'ils sont là, qu'il n'y a pas de tems à perdre pour se défendre; que des couriers, que personne ne voit, en ont apporté la nouvelle. Les plus paresseux sont aiguillonés par la terreur panique, et, dans huit jours, trois millions d'hommes sont enrégimentés, et la cocarde aux trois coulèurs décore toutes les têtes. Les anciennes municipalités, presque par-tout suspectes, sont par-tout remplacées par des comités qui dirigent la chose pnblique; et je ne sais quel ordre s'établit en tous lieux au milieu des craintes, de l'espoir, de l'ivresse de la liberté, de la destruction des pouvoirs, et de tout un peuple qui se remue dans l'espéranse d'être mieux. Dans les campagnes, la colere se manifeste contre les seigneurs; on brûle des châteaux on détruit des archives, et des vengeances

Digitized by Google

particulieres se mêlent à la vengeance publique. C'étoit la continuation de ce mouvement universel du tiers-état qui se débattoit contre la tyrannie et les priviléges réunis, et qui ne savoit employer d'autre instrument que celui qu'il avoit entre les mains, la force. La cour faisoit payer cher à ceux qu'elle avoit appelés à son secours les affreux services qu'elle avoit paru vouloir leur rendre.

Cependant et dès le moment où le roi avoit rendu aux esprits, sinon l'espérance, au moins le calme, l'assemblée nationale s'étoit occupée de la constitution, et elle avoit nommé des comités pour distribuer les divers travaux. En même-temps elle faisoit une proclamation pour calmer les esprits et arrêter les effets d'une impétuosité de vengeance dont la suite ne pouvoit être calculée. Elle recevoit les vœux d'adhésion de tous les François, les hommages de tous les corps, et même des cours souveraines, qui enfin reconnoissoient, aux éclats de la voix publique, l'autorité des représentans de la nation. Elle faisoit usage de cette autorité pour appaiser les troubles qui s'élevoient en divers lieux et pour réprimer l'arrestation arbitraire de ceux que les citoyens jugeoient suspects. Elle ordonnoit la liberté de la circulation des subsistances, qu'arrêtoient en certains

Digitized by Google

endroits la malveillauce d'une part et l'ignorance de l'autre.

C'est au milieu de cette immense agitation que M. Necker traversa la France et revint à Paris. Par-tout il reçut les preuves les plus éclatantes de la joie universelle. On voyoit en lui le ministre nécessaire et le martyr de la cause publique à laquelle la cour elle-même avoit eu la mal-adresse de l'unir. Les plus beaux triomphes de M. Necker lui ont toujours été ménagés par ses ennemis. Paris le reçut avec ivresse : il obtint de l'enthousiasme des électeurs une amnistie générale pour tous ceux qui étoient soupçonnés de conspiration contre le peuple. Mais leurs pouvoirs ne s'étendoient pas jusque-là ; ils furent désavoués et obligés d'interpréter leur arrêté. Il étoit dangereux en effet que des citoyens de Paris pussent arrêter les poursuites contre les coupables de lese-nation. L'assemblée nationale ordonna la détention de M. de Besenval, principale cause de la démarche de M. Necker, et qui fut élargi dans la suite sur ce qu'il n'y eut point de preuves contre lui.

La fermentation des esprits étoit cependant portée au comble. Le peuple, étonné de voir ses fers brisés avec tant de facilité et de se reconnoître de la force, en abusoit contre ses oppresseurs, et sa liberté nouvelle n'étoit encore que de la licence. Les erreurs d'une haine générale cherchoient par-tout à punir des ennemis

Digitized by Google

dénoncés au hasard ou par la prévention. Une inquiétude continuelle agitoit tous ces hommes libres d'hier ; dans le besoin d'un nouvel ordre de choses et d'une souveraine justice, ils se la faisoient eux-mêmes; et plusieurs assassinats tumultuaires furent l'effet de ce délire. Le fardeau de tant de droits oppressifs, de tant d'impôts dont les campagnes étoient surchargées, et dont elles avoient demandé le soulagement, leur parut si lourd alors, qu'elles le jeterent. L'assemblée nationale elle-même renfermoit dans son sein, depuis le premier jour, le germe des deux partis qui divisoient la France ; et l'explosion de ces deux haines contraires avoit accru l'intensité de chacun d'eux. Un sentiment y dominoit cependant, c'étoit la crainte des effets que pouvoit produire une anarchie trop long-tems prolongée.

Elle agitoit la fameuse déclaration des droits à laquelle il faut laisser désormais le soin de se justifier elle-même: mais les troubles des provinces l'obligerent de s'en distraire pour donner un arrêté qui obligeât tous les citoyens de rentrer dans l'ordre, de payer des impôts et des droits qui n'étoient pas supprimés, et d'obéir aux loix, quand M. de Noailles vint attirer son attention. Il représenta que l'assemblée feroit des décrets inutiles contre les mouvemens tumultueux du peuple, si elle n'en détruisoit la cause ; que cette

Digitized by Google

cause étoit dans les droits oppressifs que le peuple payoit ; et que le remede étoit de l'en décharger ; de décréter que tous les impôts seroient également répartis , que les droit féodaux seroient rachetables , et que les servitudes personnelles seroient détruites sans rachat. Un autre membre de la noblesse appuya cette proposition; c'étoit M. d'Aiguillon : il représenta qu'avant de donner une constitution à la France , il falloit lui donner des bienfaits , et justifier le zele de l'assemblée par des sacrifices éclatans que toute la noblesse s'empresseroit sans doute d'imiter. Alors eut lieu cette scene mémorable du 4 août , dans laquelle,eu une seule nuit , tous les privileges , tous les droits abusifs , furent abolis ; scene si mal jugée par ceux qui n'observerent pas que ces sacrifices étoient ou ordonnés par les cahiers , ou évidemment nécessaires à l'exécution du projet d'une nouvelle constitution. Ce n'en fut pas moins un superbe spectacle que celui des nobles et du clergé sacrifiant les droits de chasse , de pêche , de garenne et de colombier; des curés offrant le sacrifice de leur casuel; des bénéficiers déclarant qu'ils se borneroient à un seul bénéfice; des seigneurs reconnoissant la nécessité du rachat des droits féodaux qui pesoient sur les habitans des campagnes : surtout , dans cet enthousiasme universel , ce fut un grand et touchant espoir pour la régénéra-

Digitized by Google

tion uniforme de l'empire, que de voir les députés des pays d'états et ceux de plusieurs villes privilégiées venir, tour-à-tour et avec un empressement patriotique, offrir le sacrifice de leurs droits antiques et de leurs chartes, couvrir les degrés du bureau, et proclamer leur vœu qu'il n'y eût plus de provinces, mais un seule nation, une seule famille, un seul empire.

Il sembloit qu'en une nuit la France allo: être régénérée : tant il est vrai que le bonheur du peuple es facile à faire quand ceux qui le gouvernent s'occupent moins d'eux-mêmes que de lui ! L'assemblée, étonnée du spectacle qu'elle se donnoit à elle-même, et touchée des bienfaits qu'elle venoit de répandre sur la nation, décréta qu'une médaillille seroit frappée pour conserver la mémoire de cette nuit. Elle déféra au roi le titre de *restaurateur de la liberté françoise*, décréta qu'une députation lui en présenteroit l'hommage, et le prieroit d'assister à un *Te Deum* solemnel.

L'assemblée nationale sembloit avoir réparé en un jour les lenteurs auxquelles elle avoit été forcée par les crises terribles de l'état. Mais, durant ce tems, l'état éprouvoit une crise nouvelle par les besoins d'argent et par le désordre où étoit le royaume. M. Necker proposa à l'assemblée un emprunt de 30 millions à 5 pour cent, sans retenue. L'assemblée, en re donnant

Digitized by Google

donnant aucune caution à cet emprunt, en ne fixant aucun terme au remboursement, et en réduisant l'intérêt à quatre et demi, présuma trop du crédit national et du patriotisme des gens riches : l'emprunt échoua. On ignore s'il auroit réussi comme le proposoit M. Necker ; mais le tort évident fut pour l'assemblée, et M. Necker ne manqua pas de le lui reprocher. Aussi, lorsque ce ministre proposa ensuite un nouvel emprunt de quatre-vingt millions, qui ne donnoient qu'un secours de quarante, l'assemblée le vota sans examen ; mais il ne réussit pas davantage, et l'assemblée nationale en porte encore tout le tort.

Les sacrifices du 4 août, faits avec tant d'empressement par les députés mêmes de la noblesse et du clergé, furent mal reçus par les nobles et par les gens d'église. Dans les provinces sur-tout la domination féodale étoit d'autant plus agréable à la plupart de ceux qui en juissoient, qu'ils étoient des parvenus et que leur noblesse étoit récemment achetée. C'est dans les petites villes sur-tout qu'on cherche d'autant plus à avoir des inférieurs, qu'on est plus près de ses égaux : c'est une des cent mille maladies de l'humanité. Le parti aristocratique se renforça donc naturellement de tous ceux qui voyoient à regret se rapprocher les conditions. D'une autre part le peuple jouissoit sans ménagement de cet ordre nouveau de

Digitized by Google

choses. Dans cette exaspération des esprits, on continua en divers lieux de brûler les châteaux et les archives; et bientôt des brigands, profitant des circonstances, se répandirent par bandes dans quelques provinces, brûlant les propriétés, sans distinguer le parti des propriétaires. L'assemblée nationale ordonna qu'il seroit fait des poursuites séveres, et accumula les mesures de force et de prudence pour mettre fin à ces désordres. Cependant les arrêtés du 4 août furent rédigés, la proclamation fut faite de l'acte sosolemnel qui abolit le régime féodal; et le clergé ayant abandonné ses dîmes à la nation, il lui fut promis un remplacement. Cet acte fut porté au roi par l'assemblée entiere, avec le titre de restaurateur de la liberté françoise. Le roi l'accepta; et il invita les députés à venir avec lui *rendre graces à Dieu dans son temple des sentimens généreux qui régnoient dans l'assemblée.*

Digitized by Google

LIVRE QUATRIEME.

LA France étoit comme un vaste cahos dans lequel tous les élémens de l'ordre subsistent encore et n'attendent que la main du créateur. Les pouvoirs étoient suspendus, les autorités méconnues, et les débris de la féodalité ajoutoient encore à ce monceau de décombres. Tout faisoit craindre que le royaume ne fût en proie à l'anarchie ; et si c'étoit la crainte des bons citoyens, c'étoit l'espoir de ceux qui ne se lassoient pas d'espérer de ramener le despotisme. Mais un peuple qui a vieilli dans l'habitude de l'ordre en sent le besoin et ne peut plus s'en passer. Les propriétaires étoient tous armés, et ce fut le salut de la France ; car cette classe d'hommes qui n'a rien à perdre et tout à gagner dans le désordre des révolutions, ne pouvoit se rassembler nulle part, dans la crainte d'être réprimée. Les armes devinrent la passion d'un peuple naturellement guerrier. Paris leur donnoit un grand éclat par l'ordre et la beauté de ses milices nationales ; et cette émulation se répandant par-tout, la France étoit couverte de trois millions d'hommes revêtus de l'uniforme de la nation. Tous ces hommes devinrent les protecteurs des propriétés et la véritable force publique ; et quoiqu'en

Digitized by Google

plusieurs lieux ils aient causé eux-mêmes des désordres partiels, quoiqu'en d'autres les mécontens les aient employés pour arrêter la révolution, la totalité des gardes nationales forma dans le royaume une telle masse de résistance, que la France en fut sauvée. C'étoit la nation qui protégeoit la nation, et cette grande force étoit aussi une grande sagesse.

Au même temps le zèle du bien public amena dans chaque municipalité des hommes disposés à sacrifier leur temps et leurs veilles à maintenir l'ordre et la tranquillité dans les villes et dans les campagnes. Ces deux forces réunies ont agi constamment par-tout, tandis que l'assemblée nationale élevoit insensiblement le nouvel édifice de la législation. Chacun soutenoit l'ancienne maison en attendant que la nouvelle fût bâtie.

L'assemblée, délivrée pour quelque temps de la crainte des grands mouvemens par lesquels on avoit tenté de tout bouleverser, s'occupa de la constitution. Elle arrêta la déclaration des droits, comme dans les fondemens d'un édifice on dépose les titres du fondateur, et fixa les principes de la monarchie tels qu'ils étoient demandés par tous les cahiers, et tels qu'ils conviennent à un pays qui renferme vingt-sept millions d'habitans sur vingt-six mille lieues carrées d'étendue. Mais lorsqu'on en vint à discuter la part que le roi auroit dans

Digitized by Google

la législation et à calculer l'équilibre entre le monarpue et le corps législatif, il s'établit une grande lutte dans le sein de l'assemblée nationale. D'un côté étoient ceux que l'habitude avoit formés à une tendresse aveugle pour le nom de la personne du roi, quel qu'il puisse être, et ceux qui se gouvernent par l'habitude et trouvent bien tout ce qui fut, et ceux qui pensoient que le roi est seul législateur, et ceux enfin qui espéroient de regagner par le roi tout ce qu'ils avoient perdu par le peuple. De l'autre côté étoient ceux qui, effrayés ou seulement effarouchés de l'ombre même du despotisme, ne voyoient de sauve-garde à la liberté publique que dans la permanence du corps législatif, faisant les loix et les présentant à la sanction du monarque. Alors une grande scission fut prononcée. Le président, du haut de sa place, voyoit à sa droite et à sa gauche les deux partis, et cette division passa dans tout le royaume.

Il doit arriver, dans un pays libre et instruit, que les discussions publiques du législateur deviennent l'objet des discussions du peuple : sans cette liberté le peuple n'auroit pas des représentans, il auroit des maîtres. L'assemblée agitoit cette question, si le roi pourroit, par un seul acte de sa volonté, arrêter une loi qui seroit portée par le corps législatif, et si ce refus du roi dureroit à toujours. Ce refus s'exprime par ce mot latin usité

Digitized by Google

en Pologne, *veto*, je m'y oppose. Tout le monde étoit d'accord sur la nécessité de la sanction du roi, mais on différoit sur la durée de son refus. La discussion fut assez longue pour que tous les citoyens de l'empire, et sur-tout ceux de Paris, pussent s'en occuper. Dans cette querelle, comme dans toutes les autres de cette nature, on préjugeoit l'avenir sur le présent; on se figuroit le roi arrêtant, par un refus sans motif, les dispositions les plus utiles au peuple, pour céder aux intrigues de sa cour ou aux intentions de ses ministres. Et comme chacun attendoit une grande régénération que la cour avoit intérêt d'arrêter, on imaginoit que, si le roi avoit le *veto*, il arrêteroit toutes les opérations de l'assemblée nationale, et que la régénération seroit impossible.

M. Mounier disoit bien, au nom du comité de constitution, que le *veto* proposé ne regardoit pas l'assemblée nationale actuelle, qui, étant corps coustituant, faisoit accepter et non pas sanctionner la constitution: mais les alarmes se portoient alors sur l'avenir. On voyoit que, dans un temps donné, le roi pourroit, à son plaisir, paralyser le corps législatif; ce qui le rendroit inutile. Paris, Rennes, Diman, s'éleverent fortement contre le *veto* royal, qu'elles regardoient comme un moyen permanent de tyrannie. Mais l'assemblée

Digitized by Google

ayant décidé que le *veto* du roi n'auroit lieu que pendant deux législatures, et qu'il ne seroit que suspensif, tout le monde reconnut la sagesse de cette loi. Par un heureux accord avec ces principes, le roi lui-même avoit refusé le *veto* absolu ou indéfini; et son avis se trouva être celui de l'assemblée.

Tandis que les esprits s'échauffoient au dehors sur des discussions desquelles dépendoit la destinée de tous, l'assemblée nationale passoit à déterminer la permanence du corps législatif et à discuter la fameuse question des deux chambres. Avant la convocatiou des états-généraux, les nombreux partisans de la constitution angloise avoient arrêté leur opinion à cet égard : l'antique suffrage de Montesquieu, et le livre plus récent de Delolme donnoient un grand poids à cette opinion. On admiroit cet équilidre de trois pouvoirs qui se mesurent l'un l'autre, et empêchent qu'aucun des trois ne l'emporte. Mais les partisans de la chambre unique ne regardoient cet équilibre du gouvernement anglois que comme un traité de paix entre trois puissances existantes, à chacune desquelles on avoit fait sa part; et, sans nier que l'Angleterre ne s'en trouvât bien, ils ne croyoient pas que nous fussions dans les termes d'un pareil accommodement.

D'ailleurs la personnalité se mêloit dans

Digitized by Google

ces discussions, et les débats étoient des querelles. Le haut clergé auroit voulu deux chambres, dans l'espoir de tenir rang dans la haute. Une bonne partie de la noblesse inclinoit pour les deux chambres ; mais la question de la pairie se présentoit à leur esprit, et dès lors ils étoient divisés ; car la noblesse de province entendoit que l'ordre entier nommât librement ses représentans ; et la noblesse de la cour pensoit secrètement que les dignités de la pairie devoient lui être dévolues : enfin un grand nombre de gentilshommes craignoient que, par quelque mode imprévu, la haute chambre ne fût composée principalement de ces quarante-sept de leur minorité qui s'étoient librement réunis à l'assemblée nationale. Ceux des curés qui n'étoient pas dévoués à leurs évêques penchoient pour l'unité de l'assemblée. La majorité des députés des communes ne voyoit dans la chambre haute que le refuge constitutionel de l'aristocratie et la conservation du système féodal : leur défiance étoit entretenue par la continuation de cette ligue qui a toujours existé depuis entre les ordres et la cour, et par les intrigues que l'on pratiquoit pour empêcher le roi de sanctionner les arrêtés du 4 août. Il résultoit de ces incertitudes une espèce d'obscurité sur cette chambre haute, qui diminuoit le nombre ou du moins la chaleur de ses partisans. Aucun ne voyoit précisément ce

Digitized by Google

qu'elle seroit et ce qu'il seroit: les calculs personnels entrent toujours dans ces combinaisons, et nulle politique n'en est exempte,

On ne voyoit pas plus clair dans le système d'un sénat à vie composé de toutes les classes de citoyens, et qui seroit trop facilement corrompu par la cour, ni dans celui d'un sénat à temps et tiré de la totalité de la chambre, dont il ne seroit, par conséquent, qu'une fraction. Et à ceux qui objectoient qu'il n'y auroit point de frein pour une assemblée unique, que nul contre-poids n'arrêteroit, on répondoit qu'il y auroit assez de moyens pour l'arrêter par elle-même, en nécessitant la lenteur de ses délibérations; qu'elle trouvoit son contre-poids naturel dans le *veto* du roi, qui représentoit la volonté négative de la nation, comme ses députés représentoient sa volonté affirmative; que s'ils abusoient de leur pouvoir pour décréter des choses nuisibles à la nation, le roi se feroit un mérite auprès d'elle de la sauver de leur tyrannie; que ces deux contre-poids étoient plus à l'avantage du peuple, que si l'on en composoit trois dont deux seroient naturellement contre lui. Enfin, l'assemblée décréta, à la majorité de neuf cents onze voix, contre quatre-vingt-neuf, qu'il n'y auroit qu'une seule chambre. Elle décréta encore que le corps législatif seroit formé, tous les deux ans, par de nouvelles

Digitized by Google

élections, et ce période de deux années fut nommé *législature*.

Le sens précis du mot *sanction* n'étoit pas encore déterminé, parce qu'une assemblée nombreuse, et sur-tout divisée, ne peut pas être astreinte aux méditations paisibles du cabinet; ce dont il ne faut pas conclure, avec les partisans du despotisme, que les loix doivent être l'ouvrage d'un seul. L'assemblée nationale avoit ce désavantage terrible, et qui l'a long-temps contrariée, de constituer une monarchie en ayant déjà le monarque. Il en résultoit que ses ennemis, en profitant de son aveu, que nulle loi n'existe sans la sanction du roi, concluoient du roi idéal qu'avoit en vue l'assemblée au roi réel que l'on vouloit lui opposer : d'où ils prétendoient encore que le roi pouvoit arrêter les décrets journaliers de l'assemblée et par conséquent l'empêcher de faire la constitution. Ils ne vouloient pas voir que l'assemblée nationale ayant reçu le pouvoir de constituer la monarchie avec certaines régles et de donner au monarque telle ou telle autorité, celui-ci ne pouvoit opposer son autorité précédente à la volonté nationale; qu'il ne devoit pas sanctionner la constitution, mais l'accepter; et que la loi sur la sanction ne regardoit que l'état futur des choses, quand la constitution seroit finie. La vérité étoit que le pouvoir du roi étoit sus-

Digitized by Google

pendu dans le temps où les représentans du peuple faisoient une nouvelle constitution. Mais l'assemblée n'osa jamais prononcer ce mot ; et, selon l'expression de plusieurs membres, elle jetta un voile religieux sur cette grande mais dangereuse vérité.

Cependant le nom imposant du roi, la suite même des sacrifices que la constitution sembloit exiger de Louis XVI, la douleur de voir ainsi faire des loix sans lui, le préjugé de l'obéissance servile, furent autant de moyens employés pour arrêter encore l'assemblée. Alors s'élevèrent les cris hypocrites de ceux qui feignoient de plaindre le roi. Ils lui témoignoient une tendresse passionnée dont il ne se seroit pas douté, et qui auroit dû lui être suspecte, s'il avoit observé qu'ils regrettoient moins son autorité, que la leur, et son pouvoir, que leurs priviléges. Tant de larmes simulées avoient pour objet d'arrêter l'acceptation des décrets du 4 août. Le roi en effet n'en accepta qu'un certain nombre, et fit des observations sur les autres : mais, sur les représentations de l'assemblée, il les accepta tous purement et simplement ; et elle s'engagea à avoir égard aux observations du roi, quand elle feroit les loix qui découloient de ces principes.

Ces temps glorieux de l'assemblée nationale furent ceux où elle posa une foule de vérités

Digitized by Google

constitutionnelles, qui ont tant avancé l'esprit public en France, et que ni le temps ni les révolutions ne pourront détruire tant qu'il y aura des livres. Par une noble émulation les citoyens de tout l'empire faisoient des offrandes et des sacrifices à la patrie ; et les archives en conservent le souvenir: des femmes et des filles d'artistes en donnoient le premier exemple au sein de l'assemblée nationale.

Mais ces ressources du civisme étoient bien insuffisantes aux besoins immenses de l'état. Dans la désorganisation générale les recettes ne suffisoient plus aux dépenses. M. Necker alla exposer à l'assemblée cette malheureuse situation et les moyens d'y remédier. Il proposa, entre autre, de demander aux citoyens la contribution patriotique du quart de leurs revenus. L'assemblée en fut effrayée : mais, plus éloquent qu'il ne l'ait jamais été, grand par son geste, par sa contenance et par sa voix, Mirabeau la décida à décréter, de confiance, la mesure proposée par M. Necker. L'assemblée crut devoir y préparer la nation par une adresse qui l'encourageoit à des sacrifices nécessaires pour la conservation de la liberté et pour le salut de l'empire.

L'assemblée passa ensuite à la discussion des articles constitutionnels sur l'hérédité au trône dans la famille actuellement régnante ; et elle n'eut autre chose à faire que de copier ses cahiers;

Digitized by Google

biers. Cependant il s'éleva une question imprudente et inutile sur la renonciation de la branche des Bourbons actuellement régnante en Espagne. M. le duc d'Orléans, membre de l'assemblée, y étoit personnellement intéressé. Il s'éleva de vifs débats entre ceux qui prétendoient que le roi d'Espagne avoit des droits à la couronne de France, et ceux qui soutenoient le contraire; et l'assemblée les termina en déclarant qu'elle ne préjugeoit rien sur les renonciations. Elle abandonna le jugement de cette question à l'avenir, à la volonté nationale, et sur-tout au canon, qui vuide d'ordinaire ces sortes de querelles. L'assemblée décréta aussi plusieurs articles constitutionnels, qui, selon les principes que j'ai exposé tout-à-l'heure, devoient être purement acceptés et non pas sanctionnés par le roi. Ils lui furent donc présentés avec la déclaration des droits. Mais c'est encore ici qu'on voulut arrêter l'assemblée nationale avant qu'elle pût élever plus haut l'édifice de la constitution.

De quelques nuages que soient enveloppés les évènemens que je vais rapporter en peu de mots, on ne peut pas se cacher que ce fut encore une faute des prétendus amis du roi qui les occasionna. Les articles constitutionnels, cette déclaration des droits, étoient au fond la constitution; et tout peuple qui voudra être libre pourra y puiser la sienne. Il falloit donc

Digitized by Google

soustraire le roi à cette loi nationale, tandis que son conseil en arrêteroit l'effet en lui en faisant retarder l'acceptation. C'est ce qu'on se proposa d'exécuter.

La liberté de la presse, que l'assemblée avoit établie par le fait, fut employée contre elle-même. On peut assurer que, pendant plus de deux ans, il a paru cinq ou six brochures par jour contre l'assemblée nationale, ce qui en porte le nombre à plusieurs milliers. Elle les dédaignoit, elle les laissoit vendre à sa porte et distribuer même dans son enceinte. On y renouvela, en cette occasion, pour le roi, toutes ces feintes marques de pitié qu'on jugea propres à aliéner les cœurs des peuples de l'assemblée qu'ils aimoient. En le représentant comme un martyr exposé à des brigands, on croyoit faire approuver sa fuite quand elle seroit exécutée. M. d'Estaing annonça à la reine qu'un projet étoit déjà connu de quelques personnes d'enlever le roi, ou de l'engager de lui-même à se retirer à Metz; qu'il se faisoit une souscription parmi la noblesse et le clergé; que M. de Bouillé devoit l'y soutenir; que M. de Breteuil conduisoit le projet; qu'on citoit M. de Mercy; que l'ambassadeur d'Espagne lui avoit avoué que quelqu'un de considérable et digne de foi lui avoit dit qu'on lui avoit proposé de signer l'association: il faisoit considérer à la reine les suites affreuses de ce projet, qui ne conduiroit pas à moins qu'à la guerre civile,

Digitized by Google

et lui demandoit une audience. On ignore ce que cette lettre produisit sur l'esprit de la reine; et par quels motifs M. d'Estaing lui-même se porta à faire venir des troupes à Versailles. On y avoit déjà fait venir des soldats étrangers, et la ville en fut alarmée. Elle croyoit que quatre mille hommes de milices nationales, les Suisses de la garde et les gardes du roi étoient suffisans pour ce service: l'on avoit donc d'autres vues.

Il arriva que, dans le même tems, les ci-devant gardes-françoises, devenus à Paris des compagnies soldées, appelées les compagnies du centre, aspiroient à l'honneur de garder le roi et le témoignoient hautement. Mais, soit que la cour redoutât des hommes qui empêcheroient la fuite du roi, soit qu'elle ne pût voir sans peine rentrer dans ces fonctions ceux qu'elle accusoit d'avoir trahi leur maître, ce vœu lui fut très-désagréable. Quels qu'aient été les agens secrets qui firent circuler cette idée dans la troupe du centre, M. de la Fayette, qui la regardoit comme une nouvelle ruse des cabaleurs, l'y fit aisément renoncer. Mais M. d'Estaing, qui étoit commandant de la garde nationale de Versailles, en engagea une partie, et se hasarda, au nom de l'autre, à demander un régiment pour la soulager dans ce service, et pour maintenir la liberté du roi et l'assemblée nationale contre

Digitized by Google

ce qu'on appeloit l'insurrection des gardes-françoises. Le régiment de Flandre fut appelé ; et le roi en témoigna sa satisfaction à M. d'Estaing. Versailles en fut alarmé : l'entrée de ce régiment y répandit une consternation générale. Il marchoit avec du canon et des provisions de guerre ; et cet aspect militaire fit beaucoup d'impression sur les députés. Mirabeau même dénonça hautement cette démarche des ministres : mais ceux-ci se cachoient derriere la demande de la municipalité. A-1 même tems on doubla, contre l'usage, le nombre des gardes-du-corps, on l'accrut de surnuméraires ; et, quoique ces militaires eussent montré de l'attachement à l'assemblée nationale, on espéra de les en détacher en mettant cet amour en opposition à celui qu'ils devoient au roi, et sur-tout on parut compter sur les nouveaux venus.

Alors éclata la défiance des citoyens. Les dragons les avoient alarmés, mais le peuple s'assura bientôt de leurs dispositions. Les gardes-du-corps, contre leur destination, étant employés à faire la police, commençoient à devenir odieux au peuple. Quant au régiment de Flandre, les citoyens et la cour se disputerent, en faisant des caresses, ceux-là aux soldats, et celle-ci aux officiers. L'assemblée nationale, inquiete, se voyoit divisée en deux partis ; celui de la cour s'étoit mon-

Digitized by Google

tré avec plus d'audace, ou, si l'on veut, de courage, hors des discussions sur les attributions à donner au roi, et la voix des hommes libres y étoit étouffée. Paris étoit livré à toutes les horreurs de la famine, au milieu même de l'abondance ; le pain étoit renchéri et de mauvaise qualité, on se battoit à la porte des boulangers pour en avoir, il sembloit qu'on vouloit irriter le peuple contre les nouveaux pouvoirs populaires ; et des hommes visiblement payés pour occasionner du désordre, assiégeoient les boutiques, en enlevoient le pain, le jetoient dans la riviere, et retournoient recommencer ce manege. Les provinces étoient alarmées du bruit sourd de la fuite prochaine du roi et d'une contre-révolution, et le parti qui la desiroit s'en vantoit déja hautement avec cette jactance qu'il a manifestée à chacun de ses nouveaux complots. Enfin, la capitale effrayée ne voyoit plus de terme à ses craintes et sur la France et sur les députés, qu'en possédant l'assemblée nationale et le roi dans ses murs, où cent mille bras pourroient les défendre, où six cents mille hommes surveilleroient tous les complots.

Tel est le tableau fidele de la situation des choses et des esprits, lorsque les gardes du roi donnerent, le premier octobre, un repas aux officiers de Flandre, et à plusieurs autres militaires, dont le nombre s'étoit mul-

Digitized by Google

tiplié. On assure que c'est le premier repas de corps que les gardes du roi aient donné. Comme on cajoloit depuis quelques jours la garde nationale de Versailles, plusieurs de ses officiers y furent invités. Rien de plus innocent en apparence qu'un festin, mais les circonstances qui accompagnerent celui-ci porterent la terreur dans les esprits. Tout y fut ménagé pour rallier les militaires au roi, à ce roi qu'on dépeignoit en même temps comme sacrifié par les brigands de l'assemblée nationale. On affecta de porter les santés du roi et de la famille royle, et de rejeter celle de la nation qui fut proposée. Le roi revenoit de la chasse, on l'engagea à voir ce festin. La reine fut pressée de se rendre à l'entremets, où les grenadiers, les chasseurs et les suisses avoient été introduits; elle y paroît avec sa famille et une partie de la cour. M. le dauphin est porté par sa mere tout autour de la table. L'enthousiasme s'empare des esprits; l'épée nue à la main, on boit des santés augustes; et la cour se retire. Alors éclata cette orgie indécente qui découvrit et ruina le complot. Les vins sont prodigués et les têtes s'échauffent: on joue cet air chanté si souvent par les faux amis du roi comme l'hypocrisie entonne les hymnes de David dans un *auto-da-fé*: *O Richard; ô mon roi, l'univers t'abandonne.* On feint ridiculement un siege,

Digitized by Google

et l'on escalade avec bravoure les loges de la salle de l'opéra où se donnoit le festin, et des cocardes blanches sont distribuées aux convives. Bientôt cette foule passe dans les cours du château, et le pinceau sévère de l'histoire se refusa à tracer les indécences burlesques qui s'y commirent. On a toujours nié que la cocarde nationale ait été foulée aux pieds dans cette fameuse orgie, mais on ne peut nier que les dames de la cour n'aient distribué des cocardes blanches à ces militaires.

Le bruit, et, pour me servir du terme propre, le vacarme fut si grand, que la nouvelle s'en étant répandue dans Versailles, le peuple accourut pour être témoin de cette scandaleuse scène, qui néanmoins fut répétée trois jours après, dans un autre repas donné à l'hôtel des gardes-du-corps: misérables folies qui alloient irriter la France entiere contre la cour et cinq ou six cens imprudens! La reine fut soupçonnée d'être à la tête du projet. Elle avoit donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles, et celle-ci étant allée la remercier, la reine lui dit: « La nation et l'armée doivent » être attachées au roi comme nous le som- » mes nous-mêmes. J'ai été enchantée de la » journée du jeudi ». Ce jeudi étoit le jour du repas. On ne doutoit pas enfin qu'elle n'en eût été instruite puisqu'elle y avoit assisté, et les esprits étoient déjà mal disposés.

Digitized by Google

On fut persuadé que la reine étoit à la tête du complot d'enlever le roi, ce qui auroit entraîné la guerre civile. Et lorsque, quelques jours après, un député, c'étoit M. Pethion, dénonça cette orgie à l'assemblée nationale, un autre député l'ayant défié de signer sa dénonciation, Mirabeau se leva, et dit qu'il signeroit lui, et qu'il donneroit des preuves, pourvu que l'assemblée déclarât qu'aucune personne dans le royaume quelle qu'elle fût n'étoit inviolable, hors le roi.

On a vu avec quelle rapidité Paris entier étoit échauffé, soulevé, rassemblé, quand la chose publique étoit en péril. A la nouvelle du repas des gardes-du-corps l'émotion devint générale. On prescrivit toute autre cocarde que celle de la nation, et quelques étourdis qui en portoient une noire coururent risque de la vie. On s'écrioit que le complot étoit visible ; que le mépris de la cocarde nationale et le refus de boire à la santé de la nation étoient une véritable déclaration de guerre ; que l'apparition de beauconp de chevaliers de S. Louis et d'uniformes étrangers, et de cocardes d'une seule couleur prouvoient le complot ; qu'il étoit tems de terminer tant d'inquiétudes ; et que puisqu'on vouloit enlever le roi pour le mettre à la tête d'un parti ; il n'y avoit qu'à prendre le devant et l'amener à Paris. A ces mouvemens

Digitized by Google

se joignirent ceux du peuple, qui, lassé de souffrir de la famine, et persuadé que la présence du roi feroit cesser la rareté du pain dont le projet de sa fuite étoit la cause, souhaitoit également de le posséder à Paris.

Vouloir et exécuter furent l'affaire d'un jour. La faim fit sortir des fauxbourgs une multitude de femmes qui crioient qu'il falloit aller chercher le roi, et ce sentiment terrible de meres qui ne peuvent donner du pain à leurs enfans fut le mobile de cette journée. Rien ne put y résister. Elles se porterent à l'hôtel-de-ville, au milieu des hommes armés rassemblés sur la place. Des hommes déguisés en femmes étoient avec elles : elles forcent l'hôtel-de-ville pour y chercher des armes, et avec un tumulte qu'on ne peut décrire, prennent ce qu'elles trouvent, ramassent des canons, les conduisent, entraînent avec elles toutes les femmes qu'elles rencontrent, se mettent en marche, recrutant toujours à leur maniere ; et l'on ignore quels auroient été leurs caprices tumultueux, si un citoyen, nommé *Maillard*, ne se fût mis à leur tête pour les corriger, les gouverner, les appaiser, les diriger avec un talent qui est au-dessus de tout éloge.

Cependant les citoyens aussi vouloient amener le roi à Paris. Rassemblés en armes, ils exprimoient leur vœu de maniere à être obéis. Les compagnies du centre, jalouses de garder

Digitized by Google

le roi, y joignoient le sentiment de leur amour propre offensé. En vain M. de la Fayette, que sembloit étonner cette idée de faire violence au roi, cherche à calmer ces mouvemens; il est menacé lui-même. Il demande un ordre de la commune : on le lui donne, et il part. Nul pinceau ne peut décrire l'ivresse de Paris, voyant défiler ses milices, qui vont chercher et lui amener son roi. La capitale ne doutoit pas que ses peines ne fussent enfin terminées.

Les femmes, conduites par la faim, s'avançoient à Versailles; et *Maillard*, qui les gouvernoit, les engagea, chose difficile, à ne se présenter qu'en suppliantes à l'assemblée nationale. C'étoit au moment où l'assemblée insistoit encore auprès du roi, où elle attendoit l'acceptation tant retardée des articles constitutionnels. Le roi accordoit son accession avec des remarques, eu égard, disoit-il, aux circonstances alarmantes et aux besoins de l'état. Mais l'assemblée prétendoit qu'elle ne devoit attendre de lui que son acceptation. On disoit que cette assession prétendue avec ses clauses étoit une vraie protestation; que les droits des peuples avoient existé avant les rois; que ce refus de les reconnoître devoit enfin engager l'assemblée à déchirer le voile religieux qui couvroit cette grande vérité, que l'autorité des rois est suspendue qnand le souverain donne ses loix.

Digitized by Google

Maillard s'étoit chargé de parler pour les femmes, afin de les empêcher de parler elles-mêmes. Son discours eut deux objets; le manque de pain depuis trois jours, et le mépris de la cocarde nationale. Il demande que les gardes-du-corps, qui en portoient encore une blanche, arborent celle de la nation; et, dans ce même instant, on lui porte, de leur part, une cocarde nationale; ce qui fit crier aux femmes : *Vive le roi et MM. les gardes-du-corps!* C'est ici le moment de le dire; la plupart de ces militaires avoient été patriotes; et leur faute devoit être attribuée sur-tout à leurs chefs, qui étoient courtisans, et à ceux de ce corps qui, arrivés depuis peu, n'avoient pas été témoins des crises, des travaux et du courage de l'assemblée nationale. L'assemblée envoya une députation au roi pour lui porter les représentations des Parisiens sur le manque de subsistances. Sa réponse fut telle que les citoyens pouvoient la désirer Ce ne fut que sur les dix heures du soir qu'il lui envoya son acceptation pure et simple de la déclaration des droits et des articles constitutionnels. Ainsi, depuis six mois, on le faisoit toujours reculer devant l'opinion publique, qu'il eût toujours précédé s'il eût été mieux conseillé. Nous avons vu, de nos jours, le roi de Pologne se mettre lui-même à la tête de sa révolution, et la fixer au point qui lui a paru convenable,

Digitized by Google

tandis que, chez nous, les extravagances de la cour et des ordres ont accéléré les progrès de la nation vers la liberté. C'est que, chez nous, la cour étoit toute-puissante et en possession de gouverner. Depuis trente ans l'homme le moins puissant du royaume c'étoit le roi.

Après que les femmes furent parties de Paris il en sortit aussi des hommes armés de piques, de haches, de bâtons pointus, dont la haine se portoit sur-tout contre la reine et contre les gardes-du-corps. Parmi eux se trouvoient des hommes de figure étrange, et qui sembloient y avoir été appelés; car le peuple de Paris a sa physionomie, et ceux qui le connoissent savent bien distinguer les étranger qui s'y confondent. Ces bandes farouches avoient précédé la garde nationale, dont il faut bien la distinguer: elles causerent tout le désordre du lendemain.

On avoit rassemblé autour du château les forces militaires de Versailles. Le roi, qui revenoit de la chasse, et qui n'entendoit parler que de femmes, avoit défendu de tirer. Cependant le tumulte étoit grand de toutes ces bandes attroupées ou dispersées, voltigeant, et changeant à tout moment de mouvement et de formes; Parisiens, Versaillois, hommes, femmes, gardes nationales, c'étoit une confusion en deça de la grille. On dit que le sieur Brunout, soldat parisien, voulant s'avancer

Digitized by Google

vers la grille, fut repoussé par les gardes-du-corps, que M. de Savonieres et deux autres le poursuivirent le sabre à la main, et que M. de Savonnieres ayant reçu un coup de fusil, ce fut le signal de la haine des gardes du roi et des gardes nationales de Versailles. Celles-ci tirerent plusieurs coups sur les gardes du roi, qui se retiroient: malheureusement encore, au moment où une députation de gardes du roi, sans armes, portoit une lettre d'honnêteté à la garde nationale de Versailles, il partit une salve de coups de fusil. La garde nationale se crut trahie; et la fureur s'emparant des esprits, on charge les fusils, on braque les canons; et tout annonçoit encore du désordre quand, à minuit, il arrive par trois chemins quatre mille hommes de Paris, traînant du canon et ayant à leur tête M. de la Fayette. Heureux s'ils fussent arrivés trois heures plutôt!

Il en avoit lui-même envoyé l'avis au château. Soit frayeur réelle, soit que le moment fût venu d'exécuter le projet de faire fuir le roi, on prépare des voitures et on le presse de s'enfuir. Mais ces voitures furent arrêtées par la garde nationale de Versailles, et le roi refusa absolument de partir. Il déclara qu'il aimoit mieux périr que de faire couler le sang des François pour sa querelle. Ce sentiment pur du roi, qui l'a toujours guidé, sauva la France,

Digitized by Google

et prouve qu'on lui avoit laissé ignorer le projet. Il paroît qu'on avoit intention de profiter de la terreur du moment pour engager le roi à fuir, et que toutes les dispositions étoient faites afin d'avoir des forces suffisantes pour l'escorter.

M. de la Fayette, sûr de la garde nationale, parvint à tranquilliser l'assemblée et le roi. Il logea sa troupe dans Versailles, et la plus parfaite tranquillité régnoit dans la ville lorsqu'il se retira dans son hôtel, à cinq heures et demie du matin, pour écrire à la municipalité de Paris l'état des choses et la tranquilliser.

Sur les six heures, les brigands qui, dans la nuit, s'étoient tenus rassemblés en divers pelotons, ou dans la salle même de l'assemblée, laquelle avoit été forcée de céder la place à la multitude, s'avancerent vers le château. Ils trouverent des passages mal fermés, et inonderent les cours. On voulut leur défendre l'entrée du château, et un homme fut tué. Cette multitude, ivre de fureur, se jette sur les gardes-du-corps, qui se replient sur les appartemens, décidés à y faire la plus vive résistance. Les brigands proféroient mille imprécations contre la reine; et l'espoir du pillage animant leur fureur, ils attaquoient toutes les portes au hasard. Le roi et la reine se cherchoient, également inquiets; mais le zele et la pru-

Digitized by Google

dence des gardes-du-corps les rapprocherent. La reine n'eut que le tems de mettre quelques habits et de passer chez le roi.

Cette insurrection, ou plusieurs gardes du roi furent blessés, fut prompte et rapide. M. de la Fayette, qui en est instruit, envoie sur-le-champ ses aides-de-champ qui étoient auprès de lui, pour rassembler la garde nationale, il y vole lui-même; et bientôt les grenadiers nationaux entrent dans le château, s'en emparent, chassent les brigands au moment où ils enfoncent l'appartement du roi, dispersent ceux qui se livroient au pillage; et le calme est rétabli dans le château.

Au dehors, les brigands s'étoient emparés de deux gardes-du-corps; ils leur couperent la tête; malgré les efforts de ceux des gardes nationaux qui arrivoient. Enfin ceux-ci parvinrent à se rendre maîtres de la place, et à disperser les brigands, qui allerent exercer ailleurs leur pillage; toujours poursuivis et toujours chassés par la garde nationale. On reprit des chevaux du roi et de ceux des gardes-du-corps qui avoient été volés. Enfin cette bande de scélérats reprit la route de Paris, emportant en signe de victoire les deux têtes des gardes-du-corps.

Avec eux disparut toute l'horreur des scenes sanglantes du matin. Alors le caractete national se montra dans toute sa candeur: les sol-

Digitized by Google

dats parisiens et les gardes du roi s'embrassent, ceux-ci prêtent le serment militaire : le roi reçoit les hommages des gardes nationales qui remplissent ses appartemens, et leur recommande ses gardes. Il passe à son balcon pour se montrer à son peuple; il est accueilli par des cris de *vive le roi*. La reine vient, à son tour, marquer le même empressement et recevoir les mêmes hommages : enfin éclate ce cri, ce vœu général des François, *le roi à Paris* ! Le roi déclare qu'il ira à Paris, à condition que ce sera avec sa femme et ses enfans, et l'ivresse devient générale : officiers, soldats, gardes du roi, gardes nationaux, tous se félicitent et s'embrassent. Les gardes du roi changent de cocarde ; ils jettent leurs baudriers aux grenadiers nationaux ; et ceux-ci les reçoivent ; on change de chapeaux et d'épées ; et tout prouve que ce n'étoient pas les citoyens de Paris qui haïssoient les gardes-du-corps. L'assemblée nationale, qui avoit envoyé au roi une députation pour entourer sa personne, qui, sur le bruit de son départ, avoit délibéré qu'elle étoit inséparable de la personne du roi, lui envoya une nouvelle députation pour lui porter cet arrêté; et en décréta une troisieme pour l'accompagner à Paris, où le roi arriva le soir même, au milieu de ses gardes, marchant avec les gardes

Digitized by Google

nationales. La multitude qui le suivoit, poussoit des cris de joie ; et les femmes, persuadées que l'abondance alloit renaître et la famine cesser par la présence du roi, prouvoient, par leur langage grossier mais énergique, que c'étoit là l'objet réel de leur voyage (1). Le roi, arrivé à Paris, promit d'y faire sa demeure la plus habituelle.

Ainsi fut étouffée cette conspiration dont l'objet étoit d'engager le roi par la peur à se jeter dans le parti des privilégiés, afin que, sous son nom, l'on pût faire la guerre à son peuple. On a dit que M. d'Orléans avoit formé le projet de profiter des désordres pour se faire nommer régent du royaume : mais, outre que, malgré les recherches du châtelet qui ne l'aimoit pas, il n'a rien été découvert de ce complot, M. d'Orléans avoit bien peu de moyens en sa faveur et bien des chances contre lui. Et quant à Mirabeau, qu'on accusoit de le soutenir, on sait qu'à cette époque il n'étoit pas bien avec M. le duc d'Orléans. Enfin le projet qui a été renouvellé

(1) Les femmes crioient au peuple qui venoit à la rencontre du roi : " Nous amenons le boulanger, " la boulangere et le petit mitron ,,. Ainsi une famille connue dans la robe porte le nom de boulanger, parce que, dans une famine, elle donna beaucoup de pain au peuple. C'est sa maniere de louer.

Digitized by Google

depuis par M. de Breteuil et M. de Bouillé, d'emmener le roi à Montmédy, justifie les conjectures que le public avoit formées sur le complot de le conduire alors à Metz.

Cependant M. d'Orléans, de concert avec M. de la Fayette, se fit donner par le roi une commission pour l'Angleterre. Les motifs de cette absence étoient sur-tout d'ôter aux mal-intentionnés un prétexte de se servir de son nom pour exciter des mouvemens tumultueux dans Paris, et que M. de la Fayette en auroit plus de facilité pour maintenir la tranquillité dans la capitale. Tel fut l'exposé présenté par M. d'Orléans lui-même à l'assemblée nationale, au mois de juillet suivant, et que M. de la Fayette ne démentit pas.

L'assemblée nationale tint encore quelques séances à Versailles, en attendant qu'on eût disposé à Paris un local convenable. Libre alors des sollicitudes dont elle avoit été constamment fatiguée, elle s'occupa de la constitution. Ses longues et continuelles séances étoient employées, ou à discuter ces questions importantes desquelles dépendoit le bonheur de la postérité ou à calmer les désordres qui s'élevèrent en divers lieux dans ce long interrègne des loix. Dans l'espace de trois mois elle organisa les municipalités et les assemblées primaires; elle fixa les qualités des citoyens pour les élections; donna des loix provisoires sur la jurispru-

Digitized by Google

dence criminelle et sur les émeutes ; régla les travaux les plus pressés sur les impositions ; abolit les lettres de cachet ; se fit rendre compte de l'état des pensions ; et commença divers travaux sur l'armée, dont elle augmenta la paie ; sur la finance, pour laquelle elle établit la caisse de l'extraordinaire ; sur la marine, où elle porta des vues d'économie. Bientôt il n'y eut plus ni féodalité, ni priviléges, ni ordres, ni corporations. La vénalité des charges étoit abolie : la nation avoit repris ses droits de décréter les loix et les impôts, et la France ne voyoit plus que des citoyens rétablis dans leurs droits oubliés depuis tant de siècles.

Sur-tout elle profita du généreux enthousiasme des François pour anéantir sans retour les priviléges des provinces. Ces priviléges avoient été, dans les temps despotiques, la seule espérance des amis de la liberté ; espérance toujours trompée, parce que les ministres y avoient apporté, avec un art plus raffiné, toute l'influence du despotisme. Ceux qui, ne pouvant détruire le royaume, espéroient encore de le déchirer, s'efforçoient d'engager les provinces d'états à réclamer leurs droits. C'est qu'elles étoient organisées en trois ordres, et qu'elles vouloient conserver les ordres. Mais la nation, éclairée sur ces prétentions, ne pouvoit pas donner dans le piége ; et l'assemblée nationale fut obéie avec transport

Digitized by Google

quand, sur le plan de M. l'abbé Sieyes, elle ordonna la division du royaume en 83 départemens, subdivisés en districts et en cantons. De toutes les parties du royaume accoururent plus de deux mille députés des villes et des bourgs, pour faire valoir leurs prétenrions ; et, après trois mois du travail le plus étonnant et le plus pénible, la division fut achevée. Ainsi l'on put dire qu'il n'y avoit plus de provinces : ce mot a même disparu de notre langue. Ainsi le royaume fut un, et la crainte des républiques fédératives fut dissipée.

Mais la question qui occupa le plus sérieusement l'assemblée nationale fut celle des biens du clergé, qu'elle vouloit présenter à l'état comme le gage de son salut, comme le seul moyen de payer son immense dette, et de la sauver de l'ignominieusse ruine de la banqueroute. Elle trouva dans son sein les plus violentes oppositions : mais enfin il fut décrété que tous les biens ecclésiastiques étoient à la disposion de la nation, à la charge de pourvoir d'une maniere convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres. Il fut ordonné qu'un curé ne pourroit avoir moins de douze cents livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendans. Ce fameux décret, rendu le 2 novembre 1789, fut promulgué

Digitized by Google

le 3, et accepté le 4 par le roi. Le 5 l'assemblée nationale acheva de porter le dernier coup aux ordres privilégiés par ce simple décret devenu constitutionnel en France : Il n'y a plus de distinction d'ordres.

Telle étoit la multitude des abus dont toutes les parties du gouvernement étoient embarrassées, que l'assemblée nationale ne pouvoit créer sans détruire. Mais aussi elle souleva contre elle une multitude d'ennemis. Ma plume ne suffiroit pas à rapporter tous les moyens qui furent employés à la fois pour décréditer l'assemblée nationale, dont l'autorité avoit un grand ascendant sur l'esprit des peuples, ou pour l'arrêter dans ses travaux, ou pour en retarder l'exécution. Le clergé, irrité de voir ses biens aliénés, et d'être réduit à des salaires, employa les moyens familiers à l'église, et qui, peut-être auroient réussi sans la suppression de la dîme, si bien accueillie dans les campagnes. Il accusoit l'assemblée nationale de vouloir détruire la religion. Tous les chanoines du royaume se coaliserent, et presque tous les chapitres protesterent. Une multitude d'évêques, à l'exemple de celui de Tréguier, inonderent leurs dioceses de mandemens incendiaires; et les évêques négocierent avec Rome une bulle pour intimider les foibles et pour dévouer l'assemblée nationale à l'anathême.

Digitized by Google

Et cependant l'assemblée déconcertoit ce complot en protestant toujours de son union avec le pape, comme chef de l'église, quant au spirituel, et de son adhésion à la foi de ses peres.

Dans le même tems se forma une fabrique immense de brochures et de journaux. On savoit que les livres avoient beaucoup aidé à la révolution ; on imagina que les livres pourroient faire la contre-révolution : c'étoit le terme consacré par le parti. On crut éblouir le peuple en répandant dix fois plus d'écrits contre l'assemblée nationale, qu'il n'en paroissoit en sa faveur : une foule de presses de France et du dehors y furent consacrées ; tous les styles furent employés, vers, chansons, épigrames, satyres, tragédies, écrits contre l'assemblée nationale, contre ses comités, contre ses membres les plus célebres, contre la ville de Paris, contre ses gardes nationales, dont ils praloient avec le plus grand mépris. Les pamphlets se succédoient les uns aux autres avec une rapidité proportionnée à la fureur qui les engendroit.

A la formation des muncipalités les espérances des privilégiés se réveillerent : cette autorité nouvelle, le premier degré dans l'administration future, mais le seul pouvoir populaire alors existant, leur parut un moyen sûr de diminuer pour détruire. Ils aspirerent

Digitized by Google

donc à y placer leurs créatures, et ce ne fut pas sans succès en quelques lieux. Là où les peuples firent de mauvais choix ils en furent les victimes; et les massacres qui ont eu lieu en quelques villes du royaume y ont été occasionnés par de mauvaises municipalités.

Les parlemens, qui prévoyoient leur suppression, avoient une marche moins décidée, parce qu'ils savoient que leur autorité n'avoit jamais été appuyée que sur l'opinion publique, que maintenant ils avoient perdue. Mais, dans les deux provinces où avoit été comploté le projet de l'enlèvement du roi, ils montrerent plus d'audace, parce qu'ils s'y crurent soutenus. Les parlemens de Metz et de Rouen oserent protester contre les décrets de l'assemblée nationale: celui de Rennes les imita, fort, à ce qu'il croyoit, de la noblesse de Bretagne. Mais l'assemblée ayant sévi contre eux, et les villes de leur ressort ayant vivement réclamé contre leur audace, tous ces mouvemens ne servirent qu'a les humilier davantage et à justifier leur chûte prochaine.

Tandis que les privilégiés agissoient avec ardeur, le ministere les servoit par son inertie et, en retardant l'envoi et l'exécution des nouvelles loix, il prolongeoit l'anarchie. Il espéroit que le peuple, las du désordre, réclameroit l'ancien régime, sous lequel il jouis

Digitized by Google

soit au moins d'une stupide tranquillité. En même tems on accaparoit les grains, on accaparoit le numéraire, on refusoit d'occuper les ouvriers, dans l'espoir que le peuple s'ennuieroit de son courage.

Dans le sein de l'assemblée, des orateurs ardens entretenoient la chaleur du parti qui regrettoit les privileges ; et l'animosité y fut portée au point que des représentans du peuple, à qui leur vie appartient, la hasarderent plusieurs fois dans des duels.

Au dehors du royaume, les mécontens, répandus dans toutes les cours, et secondés de presque tous nos ambassadeurs, tâcherent d'y inspirer leur haine contre la France ; ils y jeterent les bases d'une réunion de toute l'Europe contre cet empire. Ils voulurent persuader aux souverains que c'étoit ici la cause des rois, et qu'ils devoient se rallier pour rendre à Louis XVI l'autoité arbitraire. Imprudens, qui ne voyoient pas qu'ils apprenoient en même tems à l'Europe que c'etoit aussi la cause des peuples ! Deux princes, réfugiés à Turin, y rassembloient des gentilshommes ; ils menaçoient d'une invasion par Nice, par la Savoie, et se ménageoient des intelligences en Provence, à Nîmes, à Lyon, tandis que le roi de Sardaigne faisoit des mouvemens de troupes sur ses frontieres. On annonçoit alors publiquement

Digitized by Google

quement que Paris n'étoit plus digne de posséder son roi, et que Lyon mériteroit de devenir la capitale de l'empire.

L'assemblée nationale, occupée à parer tous ces coups, avançoit toujours à grands pas, foulant aux pieds des ruines, combattant tous les préjugés, dissipant toutes les erreurs, faisant la guerre à tous les abus, détruisant les droits usurpés, et rétablissant cette précieuse égalité qui rajeunit et régénere les nations, en les ramenant a leur pureté primitive. La nation entiere la soutenoit; et ses bureaux étoient couverts d'adresses de toutes les villes qui lui témoignoient leur amour, leur admiration, leur reconnoissance, qui lui promettoient trois millions de soldats pour défendre la constitution, et l'invitoient à persévérer.

Enfin le roi lui-même parut venir à son secours. Un des plus grands moyens des privilégiés étoit de dire que le roi n'étoit pas libre, et qu'il acceptoit ou sanctionnoit les décrets malgré lui. Il vint donc librement, le 4 février, dans le sein de l'assemblée nationale, et, en se plaignant des efforts que l'on faisoit pour ébranler les principes de la constitution, il déclara qu'il vouloit qu'on sût que le monarque et les représentans de la nation étoient unis d'un même vœu; qu'il défendroit la liberté constitutionnelle, dont

Digitized by Google

le vœu général, d'accord avec le sien, a consacré les principes; et que, de concert avec la reine, il prépareroit de bonne heure l'esprit et le cœur de son fils au nouvel ordre de choses que les circonstances avoient amené.

Quand le roi se fut retiré, l'assemblée lui vota une adresse de remerciement; et, profitant de la consternation où cette démarche du monarque avoit jeté la minorité de ses membres, et voulant les engager à se réunir avec elle au roi et à la constitution, elle décréta que tous seroient tenus de prêter le serment civique, et qu'aucun ne pourroit voter sans l'avoir prononcé. Elle décréra aussi une adresse aux provinces, pour leur rappeler ce que l'assemblée avoit fait en faveur de la liberté publique, leur annoncer ce qu'elle se proposoit de faire pour l'entiere régénération de l'empire, et les garantir des impressions défavorables que l'on cherchoit à leur donner.

Cette démarche évidemment libre du roi déconcerta quelque temps les ennemis de la chose publique, mais elle ne les fit pas renoncer à leurs projets. D'un côté ils affecterent de continuer à le représenter comme un martyr, et à se décorer du titre de royalistes; mais, d'un autre côté, ils crurent pouvoir placer des espérances plus solides dans les princes fugitifs, et dans l'assistance que devoient

Digitized by Google

leur donner, à ce qu'ils disoient, toutes les couronnes de l'Europe. Les mécontens se multiplioient à mesure que l'assemblée nationale faisoit des réformes: ses plus zélés partisans étoient quelquefois étonnés de son audace, et ses ennemis affectoient de mépriser son imprudence. Ils assuroient que ses travaux ne seroient d'aucune durée, et qu'on seroit bientôt obligé d'en revenir à l'ancien régime, ou d'accepter du moins les conditions de la séance royale, dont ils n'ont pas cessé de vanter la sagesse paternelle.

Décidés à reprendre leurs droits, ou du moins à se venger ou périr, ils employerent à la fois tous les moyens que fournissoient à chacun son ancien état, ou son ancienne influence. L'armée avoit toujous été leur espérance; on n'épargna rien pour la détacher de la cause de la nation: mais les régimens, à l'envi, donnerent les plus fortes preuves de patriotisme; et dès lors l'armée fut divisée, comme la nation, en deux partis, les privilégiés et le tiers-état, les officiers et les soldats.

Alors on chercha à diviser les régimens, à les aigrir et à les corrompre; ce qui produisit quelques scenes fâcheuses dans le Hainaut, frontiere de l'empereur; dans le Languedoc, où les émigrés de Turin et de Nice avoient des intelligences: mais la vertu nationale, le patriotisme prit le dessus, et les soldats trom-

Digitized by Google

pés reconnurent bientôt leur erreur; ils dénoncerent eux-mêmes les brochures perfides par lesquelles on cherchoit à leur faire haïr la constitution.

Les tribunaux encore existans, chercherent à maintenir leur autorité; le parlement de Bordeaux en particulier n'épargna rien pour exciter la révolte. Les tribunaux prévôtaux révissoient contre les citoyens amis de la révolution. Le châtelet de Paris, sur-tout, sembloit un instrument précieux dont on pouvoit tirer un grand parti. L'assemblée nationale lui avoit accordé provisoirement et pour peu de jours le pouvoir de juger les crimes de lese-nation; et cette autorité provisoire, elle la lui continua quand elle sut qu'il en profitoit pour instruire contre plusieurs de ses membres distingués dans le parti populaire. Elle ne voulut pas que sa vertu fût soupçonnée; et cette probité exposa long-tems la chose publique. On reprochoit à l'assemblée nationale une indulgence funeste; on lui demandoit de partout de créer un tribunal pour juger des crimes contre l'état, et pour arrêter une foule d'entrepises qui restoient toutes impunies. Faveras avoit été accusé du projet d'enlever le roi et de l'emmener à Péronne: le châtelet le condamna à la mort; et Faveras protesta, jusqu'à la fin, de son innocence. Mais un autre accusé échappa à la justice, quoi-

Digitized by Google

qu'on eût un projet écrit de sa main, où il proposoit pour Metz le même plan qui depuis a failli être exécuté pour Montmédy. Il étoit innocent peut-être ; mais, en ce cas, comment Faveras étoit-il coupable ?

Tandis que les nobles cherchoient à diviser l'armée, et que les gens de robe, soutenus de toute l'astuce d'une nuée de praticiens, employoient les ruses de la chicane, le clergé se servoit des armes qui lui sont propres. Dans tous les tems et dans tous les pays les prêtres se sont identifiés avec la religion, comme tout docteur ne fait qu'un avec sa doctrine ; leur cause a toujours été la cause du ciel ; qui blesse les prêtres blesse Dieu. Ils tenterent donc plusieurs fois de porter la cause du ciel dans la tribune d'une assemblée qui ne doit s'occuper à régler que les choses de la terre. L'assemblée déclara enfin que son attachement à la religion catholique romaine ne pouvoit être douteux au moment où son culte étoit mis par elle à la premiere place des dépenses publiques, et que la majesté de la religion et le profond respect qui lui est dû ne permettoient pas qu'elle devînt un sujet de délibération, parce que l'assemblée n'avoit aucun pouvoir sur les consciences. Cette sage réponse dont, avant les états unis, aucune nation, aucun souverain n'avoit donné l'exemple, fournit au

Digitized by Google

clergé le prétexte qu'il demandoit pour protester contre l'assemblée nationale. Les chaires, et sur-tout les confessionaux, retentirent de déclamations contre elle. On renouvela, en divers lieux, d'anciennes pratiques religieuses, que, dans ces derniers tems, le bon sens et la raison avoient fait oublier. Les peuples étonnés s'en laisserent aveugler; et plusieurs villes furent teintes de sang pour des querelles insensées. Mais ces fureurs ne se propagerent pas; ce furent les derniers hurlemens du fanatisme dans des contrées qu'il étoit en possession d'ensanglanter.

On se plaignoit en même-tems de ce que le ministere rassembloit des troupes en Bretagne, où les villes disoient qu'elles n'étoient pas nécessaires; de ce qu'on en dégarnissoit les frontieres, où les villes alarmées en demandoient; de ce que les gardes nationales de ces frontieres étoient sans armes, tandis que l'empereur, le roi de Sardaigne, et celui d'Espagne, rassembloient des troupes qui sembloient destinées à nous investir; de ce que la ville de Marseille étoit remplie de soldats comme si l'on eût voulu donner une entrée à la flotte espagnole.

Les mécontens allerent chercher jusqu'en Allemagne et en Angleterre des écrivains disposés à les soutenir. Ils faisoient traduire leurs écrits en notre langue, afin de persuader aux

Digitized by Google

esprits inattentifs que nous étions blâmés de tous les peuples de l'Europe. Mais ils ne persuadoient que ceux qui vouloient bien l'être, et chacun reconnoissoit, dans ces ouvrages, les matériaux qu'ils avoient eux-mêmes fournis.

Plusieurs des financiers que mécontentoit le nouvel ordre des choses, tâchoient d'entretenir ce désordre. Ils refusoient de percevoir les impôts; ils s'attachoient à décréditer les billets nationaux, connus sous le nom d'assignats parce que leur paiement est assigné sur une hypotheque de plusieurs milliards. Ils affectoient de les comparer à des billets qui ne seroient hypothéqués sur rien. Ils prédisoient même que les biens nationaux ne se vendroient jamais.

Dans le sein de l'assemblée le parti des privilégiés s'attachoit à retarder les opérations pour prolonger l'anarchie, à vicier les décrets, quand il avoit la prépondérance, pour faire faire de mauvaises loix; à la troubler par des scenes scandaleuses, pour lui ôter l'estime publique; à se proclamer les amis du roi, pour faire croire que les patriotes étoient ses ennemis: sa correspondance active répandoit dans les provinces toutes les brochures que lui dictoit sa politique, et tous les projets qu'il jugeoit convenable de faire exécuter. Tout le monde étoit convaincu que les chefs de ce parti étoient

Digitized by Google

d'intelligence avec la reine, chez laquelle ils alloient souvent; et ces conférences s'appeloient le comité autrichien, parce qu'on pensoit que l'empereur en étoit le principal appui. Un de ses grands moyens étoit de faire lire au roi des journaux soi-disant populaires, et remplis d'atrocités contre sa personne, afin de le dégoûter de sa situation, et de l'engager à s'enfuir quand le moment favorable seroit venu. Aussi plusieurs soupçonnoient qu'ils gageoient eux-mêmes les auteurs de ces journaux frénétiques.

Mais les députés du parti partiote mettoient autant d'activité à déjouer ces complots, que leurs adversaires à les former. La nation, agitée par ces impulsions contraires, n'en étoit que plus impatiente et plus active : éclairée sur ses intérêts, elle ne se laissoit tromper par aucune sorte d'hypocrisie. Des multitudes d'adresses et de dons patriotiques manifestoient déjà l'opinion publique; mais enfin les citoyens de Bretagne et d'Anjou, fatigués de tant d'agitations par lesquelles on vouloit fondre le courage des François, se lierent par une grande fédération armée. Le reste du royaume les imita, également lassé des obstacles qu'on opposoit à sa liberté. On ne vit par-tout que des bandes citoyennes, qui rassemblées par milliers, juroient de vivre libres ou de mou-

Digitized by Google

rir. L'éclat des armes, la musique militaire, les drapeaux flottans, la douce fraternité qui lioit tant d'hommes à la même cause, tout réveilla dans les cœurs l'enthousiasme de la liberté. Les troupes de ligne desirerent de prendre part à ces fédérations : plusieurs de leurs chefs et le ministere s'y refuserent pendant long-tems : mais enfin le roi lui-même permit aux soldats d'être patriotes. La France vit se lever quatre millions d'hommes armés, instruits de leurs forces et sur-tout de leurs droits.

Tandis que par-tout on repoussoit les tentatives des mécontens par un grand appareil de puissance, et que la terre enfantoit des armées, l'assemblée nationale avançoit ses travaux. Elle avoit rendu une foule de décrets successifs pour la conservation des biens du clergé que détruisoient en plusieurs lieux des mains amies et ennemies. Elle avoit réglé tout ce qui étoit nécessaire pour la conservation de ce gage précieux de la dette nationale et pour l'entretien des ecclésiastiques. Elle avoit suspendu les vœux monastiques, elle finit par les supprimer, et fixa un traitement aux religieux de l'un et de l'autre sexe. De nouveaux bienfaits pour le peuple signaloient son zele. Elle supprima les droits sur les cuirs, sur les huiles et savons, sur l'amidon, et sur

Digitized by Google

la marque des fers, droits ruineux dont tous las cahiers avoient demandé la suppression; et elle pourvut à leur remplacement. Sur-tout elle supprima la gabelle, impôt détestable et désastreux, contre lequel on avoit inutilement réclamé dans plusieurs états-généraux, et qui depuis plusieurs siecles, avoit été la cause de beaucoup de séditions et de supplices. Les besoins de l'état l'obligerent à le remplacer provisoirement par une contribution plus supportable. Ainsi depuis, elle supprima l'impôt onéreux sur le tabac; et ces deux denrées, le tabac et le sel, devinrent un objet de commerce. Le peuple sentit l'avantage qu'il y avoit de ne payer qu'un sou le sel qui, auparavant, lui en coûtoit jusqu'à quatorze.

Cependant elle fit un code sur le rachat des droits féodaux; elle donna des réglemens sur le paiement momentané de la dîme, elle s'occupa sérieusement et long-tems de l'organisation du pouvoir judiciaire; elle posa les bases de nouvelles loix sur l'unité des poids et des mesures: travail important, mais qui demande le concours de plusieurs puissances; elle promit l'institution des jurés, qu'elle a exécutée depuis, seul gage réel de la liberté individuelle, et qui avoit existé dans les commencemens de la monarchie; elle décréta la liberté du commerce dans l'Inde; elle posa les principes de sa politique expectante sur les

Digitized by Google

colonies, politique dont on ne l'a que trop écartée depuis, en la forçant de décider des questions sur lesquelles il suffisoit d'abord de prendre conseil des lieux et du tems, et elle leur envoya des instructions ; enfin elle fit ouvrir les prisons à tous ceux qui y étoient retenus par des ordres arbitraires, et les soumit à la justice réglée.

L'abolition des drois féodaux privoit de quelques revenus des princes ou seigneurs étrangers propriétaires en France, elle leur fit proposer de régler les indemnités qu'ils prétendroient. Ce fut le sujet de menaces contre la France, car ces princes prétendoient avoir un droit de souveraineté sur leurs terres, et que ce droit ne se paie pas avec de l'argent ; étrange subterfuge dans la bouche de princes ! car personne n'ignore que les souverains sont en possesion de vendre non seulement leurs droits de souveraineté, mais leurs villes, leurs provinces et leurs sujets. Quelques princes propriétaires menacerent la France d'amener contre elle les forces de l'Allemagne. Imperturbable dans ses décrets, et dans son dessein de maintenir l'unité des loix et des droits dans le royaume, elle ne répondit qu'en offrant encore des indemnités.

Cependant l'assemblée posa les principes constitutionnels sur l'armée, elle fixa le régime provisoire des gardes nationales en at-

Digitized by Google

tendant que cette force publique, qui est la vraie, fût organisée; elle régla les dépenses du département des affaires étrangeres et celles du conseil, et la détermination de la pension du roi improprement appelée liste civile. Et dans le tems où tous les esprits s'élevoient à la hauteur des destinées futures de la France, et se pénétroient des souverains principes de la liberté, elle décrétoit des couronnes murales en faveur des vainqueurs de la Bastille, elle faisoit enlever du pied de la statue de Louis XIV les insultantes images des nations enchaînées, elle déclaroit que la nation ne feroit jamais aucune guerre dans un esprit de conquête, elle attachoit la Corse à la France par les douces chaînes de la liberté et de l'égalité, et rendoit un pur hommage à ces droits des sociétés humaines en portant le deuil de Franklin.

Ces deux marches si opposées de l'assemblée nationale et de ses ennemis ne pouvoient manquer d'avoir un inégal succès : on devoit juger de quel côté seroit l'avantage, de ceux qui vouloient donner à l'empire qui la demandoit une constitution vigoureuse et libre, ou de ceux qui ne s'occupoient qu'à l'arrêter ou à la détruire.

Un décret particulier irrita la fureur des privilégiés, plus qu'aucun de ceux qui jus-

ques

Digitized by Google

ques là avoient été rendus, et cependant il n'exigeoit le sacrifice que de quelques frivolités indignes des citoyens d'un état libre : c'est le décret contre les titres, les armoiries et les livrées. Il fut proposé et appuyé par des députés patriotes de l'ordre autrefois existant de la noblesse : la suppression des armoiries et des titres étoit une conséquence de l'abolition de la noblesse, de la féodalité et des privileges, car le balon et les armoiries particulieres aux nobles étoient le signe de l'autorité féodale, et les livrées étoient la copie de leurs couleurs ; et quant aux titres, ils appartenoient ou à la noblesse qui n'existoit plus ou à la vanité, ennemie irréconciliable de l'égalité, et qui, par conséquent, devoit être abolie par les loix afin de l'être par les mœurs.

De ce jour, la plupart des nobles du royaume se montrerent ennemis irréconciliables de la constitution, l'on a même répété souvent que ce décret les avoit décidés à provoquer la guerre civile et à mourir sur les ruines de la France plutôt que de renoncer à l'honneur. A l'honneur ! étonnant et mémorable exemple de la frivolité de l'espece humaine, et de l'empire des préjugés ! Mais cette fureur même a justifié le décret ; elle a prouvé que la noblesse ne tenoit si fort

Digitized by Google

aux signes extérieurs de son ancienne puissance, que parce qu'elle ne croyoit pas l'avoir perdue, ou qu'elle espéroit de la recouvrer. Plusieurs de ceux qui ont approuvé cette loi, ont blâmé l'assemblée nationale de l'avoir portée trop tôt, et dans un temps où toutes les conspirations étoient allumées, et toutes les couronnes de l'Europe sollicitées contre nous. Mais, si l'on ne considère que les circonstances, on peut observer aussi que c'étoit le moment où la France avoit le plus d'énergie pour faire échouer les conjurations contre sa liberté.

En effet, elle avoit des forces immenses, si les forces d'un empire consistent dans le courage et le dévouement des citoyens. Le mépris qu'on affectoit pour ses milices ne l'étonnoit pas, car les Perses méprisèrent aussi les Grecs, les Espagnols méprisèrent les Hollandois, et la Bourgogne et l'Autriche regardèrent les Suisses avec dédain : mais la France a dans son sein huit cents mille hommes qui ont porté les armes, et tout le reste étoit décidé à vivre libre ou mourir.

C'étoit le moment où tous les citoyens n'étoient liés les uns aux autres par des pactes fédératifs, et où la France avoit été couverte de camps de douze, de vingt et de trente mille hommes. L'assemblée dé-

Digitized by Google

créta une fédération générale à Paris, par des députations de tous les citoyens soldats, ainsi que des troupes de ligne. Elle en fixa le jour au 14 juillet, jour de la prise de la Bastille, et duquel la nation a daté l'ère nouvelle de la liberté. Le champ de Mars, à jamais fameux par le rassemblement des troupes qui, l'année précédente, avoient menacé la capitale, étoit le lieu du rendez-vous, comme afin de purifier par l'encens brûlé à l'honneur de la liberté une plaine souillée par les vestiges du despotisme. Elle porte aujourd'hui le nom de champ de la fédération.

Ce champ, qui a quatre cents toises de long, et une largeur proportionnée, borné à droite et à gauche d'arbres élevés, a pour perspective l'école militaire. C'est là que sur un vaste échafaud devoient être placés l'assemblée nationale et le roi, pour que tous les spectateurs fussent témoins du serment qu'ils feroient de maintenir la constitution. On conçut la grande idée de faire asseoir dans le pourtour quatre cents mille spectateurs que devoit attirer cette auguste cérémonie. Il falloit enlever plusieurs pieds de terre de la surface et la voiturer sur les bords pour y former des gradins. Douze mille ouvriers dépourvus d'autre travail y étoient employés; mais ce travail mercenaire

Digitized by Google

n'avançoit pas, et il étoit immense. Les Parisiens craignirent que le champ ne fût pas prêt pour le 14 juillet, et la commémoration de cette époque leur étoit chère. Ce fut alors qu'on vit un de ces traits qui caractérisent à la fois et la passion de la liberté et la vivacité de la nation françoise. Les citoyens se chargèrent eux-mêmes de l'ouvrage. On vit sortir successivement de tous les quartiers de cette ville immense les habitans marchant deux à deux, chargés de pelles et de bêches, et animés par une musique dont les airs leur rappeloient la passion de la liberté, et leur promettoient la victoire sur ses ennemis. Leurs femmes et leurs filles les accompagnent. Des prêtres et des religieux marchent avec eux. Les ouvriers, les artistes de diverses professions prennent plaisir à se réunir, précédés d'enseignes diverses qui toutes exprimoient leur patriotisme. Bientôt la terre remuée par des mains généreuses et libres fut transportée pour les gradins, ou servit à élever dans le centre l'autel majestueux de la patrie. On voyoit avec attendrissement des femmes délicates traîner la brouette, ou manier la pelle. Les mères en faisant travailler leurs enfans, leur disoient : Mon fils, tu diras un jour aux tiens que tes mains ont contribué à élever l'autel de la patrie.

Digitized by Google

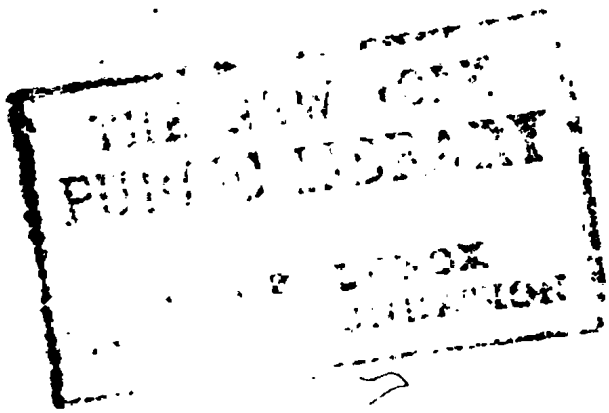

Digitized by Google

Confédération des François.
Le 14 Juillet 1790

Digitized by Google

Emus de ce spectacle, les fédérés, déjà arrivés des provinces, joignent leurs bras vigoureux à ceux de cette multitude. Dans peu de jours fut entièrement disposé pour la cérémonie nationale le plus immense théâtre qui ait été préparé par la main des hommes.

Enfin elle eut lieu cette cérémonie à jamais mémorable. Les troupes citoyennes des départemens, distinguées par leurs bannières, les troupes d'infanterie, de cavalerie et de marine, et les étrangers qui servent sous les drapeaux de France, étant disposés avec ordre, le roi et l'assemblée nationale prêtèrent le serment de maintenir la constitution, tous les citoyens armés la répéterent, et la multitude immense des spectateurs applaudit à leurs engagemens. Tous jurerent aussi de vivre libres ou de mourir. Ce serment fut prononcé le même jour dans toute l'étendue du royaume.

Digitized by Google

LIVRE CINQUIEME.

UN des grands bienfaits de la révolution qui venoit de s'opérer en France, étoit de rendre au peuple une existence civile et politique, qu'il avoit perdue depuis tant de siecles, et dont il est privé sous la plus grande partie des gouvernemens. On a dit trop long-tems que le peuple est fait pour être gouverné par un sceptre de fer; qu'il est incapable de connoître ses véritables intétêts; que la grossièreté de son éducation et de ses travaux ne permet pas qu'il s'occupe de la chose publique; et qu'il faut que le soin de le conduire soit confié à des hommes d'une classe supérieure, qui connoissent ses intérêts mieux que soi-même. Dans la révolution de France on a appuyé ces sophismes de l'exemple. Les violences auxquelles le peuple s'est porté en divers lieux, non-seulement contre ses oppresseurs, mais même quelquefois contre des hommes innocens et qui ne lui avoient jamais fait directement de mal, ont servi d'argument pour prouver qu'il devoit être éloigné de toute influence dans l'administration de la chose publique.

Mais outre qu'il est barbare de tirer avantage

Digitized by Google

de l'ignorance d'un peuple que le gouvernement même sous lequel il vivoit, rendoit ignorant, d'une grossiereté, fruit de la politique qui consistoit à l'abrutir, et des vices de la servitude, dont il faut le plaindre et non le blâmer, puisqu'on la lui avoit donnée malgré la nature qui y répugne; il est aisé de voir que les maîtres des hommes ne tiennent ce langage que parce qu'ils aiment l'autorité.

D'ailleurs, rien ne peut justifier la violation des droits des sociétés et l'injure universelle faite aux hommes, lorsqu'un ou plusieurs d'entre eux prétendent avoir le droit de les gouverner, et de propager de pere en fils leur tyrannie. Le contrat social qui d'abord les avoit tous réunis comme des égaux, ne conféroit à aucun deux le gouvernement exclusif de tous les autres. La chose publique étoit la chose de tous; et les loix n'étant, après tout, que des conventions, il est évident que les intéressés doivent tous y participer. Et quand on prétend qu'un seul connoît mieux qu'eux ce qui leur convient, c'est avancer une imposture que démentent presque toutes les histoires des rois. Combien qui n'ont songé qu'à jouir, qu'à satisfaire leurs passions, qu'à grossir leurs revenus et accroître leur puissance, qu'à sacrifier leurs sujets pour agrandir leur territoire, et à faire couler le sang de leurs voisins et de leurs peuples pour obtenir le titre menteur de grands,

Digitized by Google

Si les sujets eussent été consultés, auroient-ils voulu être gouvernés ainsi ?

Le bon sens et l'expérience s'accordent à prouver que lorsque le peuple a été admis à gouverner ses propres affaires, il l'a fait avec raison et intelligence. C'est que ce genre même de gouvernement l'appelle à s'instruire de ses intérêts, et qu'il apprend à les connoître quand on ne le force pas à s'en reposer sur autrui. L'ignorance est le ressort des gouvernemens despotiques ; l'universalité des lumieres est celui des gouvernement libres. Pour obéir aux loix des premiers, il faut que le peuple ne sache rien ; pour obéir aux derniers, il faut qu'il sache tout ; mais lorsque tons les despotismes se réunissent pour se soutenir réciproquement et pour avilir le peuple qui les soudoie et les nourrit, la calomnie dont on veut le noircir retombe sur la tyrannie même qui l'insulte. En vain les prêtres disent aux peuples, qu'ils ont abrutis, que la puissance de leurs tyrans est une puissance divine, et qu'il faut baiser la verge dont ils nous frappent : on sait qu'ils ne prêchent cette doctrine que lorsque les tyrans sont leurs amis.

Ainsi la haine qui s'est manifestée en France contre les ordres privilégiés étoit, fondée sur leur intelligence avec la cour, qui s'efforçoit de maintenir le despotisme. Le peuple a vu que ces trois puissances antiques ne se soute-

Digitized by Google

noient réciproquement que pour l'écraser avec plus d'avantage et se nourrir de ses sueurs et de son sang. Mais quand la révolution a été avancée, quand le glaive a été tiré du fourreau, et que les privilégiés ont publié en France et dans toute l'Europe, qu'ils alloient tirer une vengeance éclatante des outrages qu'ils croyoient avoir reçus, la nation n'a vu en eux que des ennemis déclarés. Les citoyens alarmés se sont représenté les proscriptions affreuses qui tomberoient sur leurs têtes si cette triple alliance l'emportoit. Ils ont vu Paris nageant dans le sang et dépeuplé, les échafauds dressés dans toutes les parties du royaume, et les représentans du peuple livrés au fer des bourreaux : ou, si la nation se livroit à l'énergie qu'elle avoit développée, ils la voyoient plongée dans toutes les horreurs de la guerre civile, et finir par l'anarchie ou la servitude.

Enfin, quand les privilégiés, ne comptant plus sur leurs forces, parcoururent toutes les cours pour appeler les rois à leur aide, les François détesterent la tyrannie davantage. Ils s'étonnoient que sept ou huit hommes ou femmes de l'Europe se crussent en droit d'ensanglanter la France parce qu'ils portoient une couronne. Ils comparoient la conduite des rois, à qui tout prétexte est bon pour porter le fer et la flamme chez leurs voisins, à celle d'une nation libre et juste, qui met le respect pour

Digitized by Google

ses voisins au rang de ses premiers devoirs. Ils déploroient le sort des nations soumises à la volonté arbitraire d'un seul homme, toujours disposé à sacrifier des milliers d'hommes comme lui à ses intérêts mal entendus. Mais la noblesse sur-tout leur devenoit de plus en plus odieuse. Ils regardoient comme des traîtres à la patrie des privilégiés qui, se déshonorant pour reconquérir un faux honneur, ne s'occupoient que des moyens de déchirer leurs pays et de le livrer aux horreurs de la guerre civile. Ne pouvant croire au désintéressement des rois, il leur sembloit les voir se concerter pour dépecer la France et se la partager. Ils voyoient Louis XVI, ce roi que les bons François s'obstinoient à maintenir contre ses prétendus amis, privé peut-être de la couronne et céder la place à des princes qui joueroient un rôle plus éclatant que lui. Ils déploroient son malheur d'être entraîné par des conseils perfides, et de ne pas s'appercevoir que cette conjuration étoit contre lui; qu'on ne vouloit que se servir de son nom pour couvrir des barbarie set le faire régner sur des déserts. Alors la révolution fut justifiée. On s'estima heureux d'être débarrassé de tels maîtres; et leurs menaces et leurs vengeances firent apprécier les bienfaits et les services dont ils se vantoient. On sentit plus que jamais le prix de la liberté; elle devint l'idole de tous les cœurs; et

Digitized by Google

tous les citoyens furent disposés à vaincre ou mourir pour elle.

L'assemblée nationale, de son côté, n'en sentit que mieux la nécessité de consolider une constitution qui devoit préserver la France de toutes les sortes de tyrannies. Elle avoit proclamé la déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans un tems où, n'étant pas encore suffisamment affermie, elle ignoroit si elle auroit celui de poser les loix qui découlent de ces principes. Elle avoit donné aux citoyens la connoissance de leurs droits, comme un pere malade et peu sûr de vivre long-tems, remet à son héritier les titres de ses possessions et de ses créances. Ensuite, à mesure que le tems et ses travaux eurent établi et justifié l'autorité du corps constituant, il fixa les droits civils des citoyens, l'égalité des contributions, de l'admission aux emplois, des récompenses et des peines; la liberté des actions, des discours, des écrits, des opinions, des religions et des cultes sous la protection de la loi, qui ne punit que les torts faits à la société ou aux individus. Il entoura chaque citoyen de toutes les précautions qui garantissent sa liberté individuelle, et qui le préservent des actes arbitraires, de l'autorité et de la vexation des tyrans subalternes, souvent plus cruels et toujours plus insupportables que leurs chefs.

En adoptant le principe de Montesquieu,

Digitized by Google

qu'un peuple ne peut être libre si ces divers pouvoirs sont réunis dans une seule main, il plaça le pouvoir législatif dans la réunion du corps des représentans du peuple, qui décrètent, et du roi, qui refuse, ou consent; le pouvoir exécutif dans la main du roi, et le pouvoir judiciaire dans celles de magistrats choisis à tems par le peuple. Des juges de paix, établis par canton, y termineront les petits différends; des tribunaux, établis par districts, jugeront les causes majeures : il y aura deux dégrés de jurisdiction, et l'on appellera d'un tribunal de district à un autre: un tribunal criminel sera fixé par département, et les citoyens y seront jugés par leurs pairs. Enfin un tribunal de cassation, qui ne jugera que la violation des formes ou des compétences, couronne l'édifice. Cependant une haute cour nationale et des jurés jugent les crimes de lèse-nation; des bureaux de conciliation et de famille accommodent les différends; l'arbitrage ouvert à tous les citoyens est comme le vestibule du palais de la justice, où siege l'humanité pour arrêter et calmer les passions; et la justice est gratuite.

Pour régler l'administration de la chose publique, l'assemblée nationale statua que le corps législatif fixeroit annuellement les contributions et les dépenses; que le roi, par ses agens, feroit percevoir les unes et rendre compte des

Digitized by Google

autres ; que, sous les ordres du roi, une administration par chaque département feroit répartir les contributions et recevoir les deniers, et qu'elle administreroit la chose publique; et que, sous son inspection, une administration par district exécuteroit les ordres du roi dans son ressort. La police de chaque ville ou communauté fut attribuée à des magistrats populaires choisis par les citoyens.

L'assemblée nationale ayant distribué les pouvoirs en régla les fonctions, l'équilibre et les bornes respectives. Elle organisa une force publique pour la sûreté du dedans et pour se garantir des attaques du dehors. Et quant à ses relations avec ses voisins, en maintenant les alliances existantes, elle déclara qu'elle n'entreprendroit aucune guerre dans un esprit de conquête. Une foule de loix particulieres réglerent tous les détails de ces loix constitutionelles.

Telle étoit la constitution que l'assemblée nationale donnoit à la France, malgré les oppositions de plusieurs des privilégiés que ce corps renfermoit dans son sein, et les obstacles qui renaissoient chaque jour. Plusieurs se sont attachés à soutenir que cette constitution est vicieuse: mais le prodige, c'est que l'assemblée nationale ait pu la faire, composée, comme elle étoit, de deux partis absolument opposés dans leurs intentions. Telle qu'elle est, le corps

Digitized by Google

constituant, après avoir posé pour principe que la nation est le souverain et que la volonté générale est la loi, soumit à l'examen des peuples, à l'expérience, à la sagesse et aux besoins des générations suivantes, la constitution qu'il avoit faite. Il la garantit à la fois et de la précipitation qui se hâte de réformer, et de la paresse qui laisse croître les abus.

L'affermissement de la dette publique fut aussi l'objet de ses soins. Elle avoit rejeté avec horreur toute proposition de banqueroute, qui, sous prétexte de liquider la nation en un jour, l'auroit couverte d'ignomine sans la sauver des désordres de toutes les banqueroutes partielles et de la ruine générale qu'elles auroient causée. Elle avoit donné pour garantie aux créanciers de l'état les biens ecclésiastiques et domaniaux, évalués à plusieurs milliards. Pour dédommager le clergé, elle avoit assigné sur les revenus publics, soit des traitemens aux ecclésiastiques exerçans, soit des pensions aux ecclésiastiques et religieux réformés. La somme se portoit à plus de cent cinquante millions par an : mais les pensions devoient diminuer successivement par la mort des pensionnaires. Elle chargea encore la nation du remboursement de cette multitude d'offices et de charges dont nous avons parlé au commencement de cette histoire, et qui ne pouvoient plus subsister depuis que la vénalité des charges

Digitized by Google

étoit abolie. L'assemblée les faisoit liquider et rembourser à mesure. Douze cent millions d'assignas sur les biens nationaux servoient à leur paiement, soit que les titulaires voulussent acquérir de ces biens, soit qu'ils préférassent de garder les assignats comme capitaux pour les répandre dans la circulation.

L'assemblée s'occupa aussi des contributions publiques. Elle avoit aboli des impôts devenus odieux au peuple par les vexations dont étoit accompagnée leur perception, d'ailleurs infiniment coûteuse et compliquée. Elle adopta la noble idée d'affranchir le royaume de tous ces droits incommodes et vexatoires qui arrêtoient le voyageur à toutes les portes de ville et sur tous les chemeins. La terre de France devoit être libre. Il n'y avoit plus de provinces, et le royaume étoit un. Elle voulut que les produits de la terre et de l'industrie pussent désormais circuler par-tout, et que le voyageur ne fût plus tourmenté sur sa route par des recherches inquisitoriales, ni le citoyen dans sa maison par des visites domiciliaires. Les barrieres furent donc portées aux frontieres pour y percevoir les droits sur les marchandises des pays étrangers. Il en fut dressé un tarif.

L'abolition de ces impôts onéreux laissoit un grand vuide dans les finances, et il falloit le remplir. Il falloit en même tems substituer un

Digitized by Google

mode d'imposition qui pût fournir à des dépenses considérables, quoique réduites, et qui n'étonnât pas le peuple, naturellement disposé à se plaindre de toutes les contributions, quelles qu'elles soient. L'assemblée établit une contribution fonciere sur les terres, une contribution mobiliaire sur les fortunes en capitaux, un droit de patentes sur l'industrie, un droit de timbre et d'enregistrement sur les actes entre les citoyens. Mais la lenteur inévitable dans la confection de ce travail, et sur-tout dans son exécution, dans la formation des bureaux, dans la nomination aux emplois, dans la confection des rôles et la répartition des impôts, en retarda la perception. D'autres circonstances s'y joignirent. Les anciens préposés, sûrs d'être déplacés, ne s'occuperent plus que de leurs intérêts particuliers; ils négligerent le recouvrement qui leur étoit prescrit, et quelquefois ils espérerent que leurs délais retarderoient ou détruiroient le mouvement de cette nouvelle machine. Les directoires, surchargés de travaux, ne purent accélérer ceux concernant les impositions. La mauvaise volonté des citoyens, en quelques lieux, arrêta souvent les administrateurs. Les mal intentionés se plaisoient à annoncer au peuple qu'il paieroit beaucoup plus d'impôts qu'auparavant: et, quoique le contraire fût évident

Digitized by Google

aux yeux de ceux qui peuvent embrasser d'un coup-d'œil tout l'ensemble, ils faisoient illusion à cette partie du peuple dont le desir seroit toujours de ne rien payer du tout. Enfin plusieurs administrateurs qui, de l'ancien régime avoient passé dans le nouveau, y apportoient assez de malveillance ou de négligence pour retarder les opérations qui leur étoient confiées. Les contributions étoient arriérées. La nation donnoit peu et dépensoit beaucoup. Les mécontens et les émigrés la forçoient à faire des frais d'armemens pour se tenir sur la défensive. Ils accaparoient ou emportoient hors du royaume le numéraire pour épuiser la nation, et rendoient ainsi le paiement des contributions plus difficile. Nos rapports commerciaux avec les étrangers étant à notre désavantage, et les intérêts de notre dette envers eux devant leur être payés, le numéraire sortoit et ne rentroit pas ; le change haussoit et les citoyens étoient plus gênés. La nation, inquiete et non pas effrayée de cette situation, s'en consoloit en pensant que l'immensité des biens nationaux supléeroit à ces pertes passageres : elle suppléoit à la monnoie d'argent, qui s'enfuyoit, par de petits assignats qui ne pouvoient pas sortir. Le gouvernement alors indécis, le ministere suspendu, et poussé en sens contraire par l'assemblée et par la

Digitized by Google

cour, la cour elle-même décidée à renverser le nouveau régime, empêchoient, par leurs sentimens très-connus, l'établissement du nouvel ordre de choses. Cet interregne étoit un cahos. La lutte entre le bien public et les privileges subsistoit toujours, et le mouvement général étoit suspendu tandis que les combattans étoient aux prises.

Véritablement l'histoire ne présente aucun exemple d'une révolution intérieure pareille à celle que la France venoit d'éprouver. Elle n'avoit qu'un seul principe ; c'étoit de réformer les abus. Mais comme tout étoit abus dans cet empire, il en résulta que tout fut changé. En déplaçant les choses on déplaça les hommes ; et la constitution fit disparoître ceux qui étoient sur la premiere scene pour en amener de nouveaux. Les plaintes et les cris des premiers étoient fondés sur la perte de leur grandeur précédente. Ils ne considéroient pas qu'étant identifiés avec l'abus, la loi qui supprimoit l'abus ne pouvoit conserver la personne, ou que si elle conservoit la personne, il falloit qu'elle gardât aussi l'abus. Chaque corps avouoit la nécessité de réformer les autres et prétendoit être respecté : mais lorsqu'ils se virent successivement attaqués ils voulurent faire cause commune : leurs combats néanmoins ne furent que des escarmouches, et leurs vengeances ou leurs intrigues par-

Digitized by Google

tielles ne causoient que du désordre et non un retour, devenu impraticable. En faisant le mal général sans profit pour eux, ils justifioient eux-mêmes la révolution. L'absurdité de leur coalition étoit frappante sur-tout quand ils provoquoient à grands cris la banqueroute, à laquelle ils auroient perdu plus que personne, puisqu'aucun d'eux n'auroit été payé. Tous étoient créanciers ou pensionnaires de l'état; mais ils regrettoient de n'être plus ses maîtres. Et ce qu'il faut remarquer, c'est que la nation, qui payoit plusieurs milliards de dettes, étoit contente, et que ceux qu'elle payoit ne l'étoient pas. La raison en est évidente: ils vouloient être puissans, et elle vouloit être libre.

Les passions et les préjugés ont un terrible ascendant sur les hommes, puisqu'ils les portent à juger souvent contre l'évidence ou contre leurs propres intérêts. La nation françoise ne vouloit pas faire banqueroute, et ses propres créanciers la poussoient à la banqueroute. Il est incontestable qu'elle auroit eu lieu sans les états-généraux, et ils maudissoient les états-généraux. Le clergé avoit avancé qu'il n'avoit que cent trente millions de revenus, et il se plaignoit de la nation qui lui en donnoit cent soixante. Elle remboursoit plusieurs centaines de millions aux titulaires, et les titulaires regrettoient

Digitized by Google

l'ancien régime, qui auroit fini par ne pas les rembourser. On échauffoit les étrangers contre l'assemblée nationale, et celle-ci garantissoit à plusieurs d'eux le capital et les intérêts d'une créance immense. Ils redemandoient tous l'ancien gouvernement, qui les auroit incontestablement ruinés, si l'on en excepte peut-être le clergé, accoutumé à se tirer de par-tout. A la vérité le roi de Prusse prédisoit, il y a trente ans, que les prodigalités de la cour de France l'ameneroient à prendre les biens du clergé pour payer les dettes du roi: mais aucun roi n'auroit eu assez de puissance.

Cependant la France se présentoit aux spectateurs, et aux étrangers qui y voyageoient, sous une face bien différente de ce qu'ils l'avoient vue autrefois : tout étoit changé. Cette cour si fastueuse étoit momentanément éclipsée, et le château de Versailles étoit abandonné. La multitude des pensionnaires titrés, qui assiégeoient le trône pour en épuiser le trésor, avoit disparu. Des jeunes gens, moitié courtisans et moitié militaires, avoient cédé la place à d'obscurs plébéiens. Il n'y avoit plus de pairs, plus de ducs, plus de marquis, plus de comtes ni de barons, et les titres étoient déjà devenus ridicules.

Les parlemens, ces tuteurs et rivaux des

Digitized by Google

rois, s'étoient évanouis; on se souvenoit à peine de leur existence, quoiqu'on entendît dire quelquefois qu'ils croyoient exister encore. Tous les autres offices de judicature étoient supprimés; et cette nuée d'hommes de loi qui couvroient et dévoroient la France étoient rentrés dans la classe générale des citoyens; leur robe même n'existoit plus.

Dans les provinces, les gouverneurs, les commandans, les états-majors, les intendans, les subdélégués, les présidens et les tribunaux d'élection, avoient été supprimés: des administrateurs électifs les remplaçoient. Il n'y avoit plus de maires en titre d'office, plus d'échevins, de capitouls, de jurats, de consuls: des municipaux électifs avoient pris leur place: le nom seul de maire étoit resté. Les cours des aides, les chambres des comptes, les trésoriers, les généraux de finance, les chancelleries, les bureaux de finance, avoient également disparu: une comptabilité simple et générale avoit été établie sur l'immensité de leurs débris.

Ces vastes corps, connus sous le nom d'états provinciaux, où les priviléges antiques des provinces réunies à l'empire, étoient devenus le patrimoine d'un petit nombre d'individus, s'étoient fondus dans l'unité nationale. Il n'y avoit plus de provinces; leurs noms mêmes avoient été sacrifiés comme un

Digitized by Google

préjugé : ils sont déjà oubliés, et nos enfans ne les étudieront que dans l'histoire. L'Atlas de la France étoit devenu inutile, et sa géographie étoit changée. A la bigarrure confuse des bailliages, des sénéchaussés, des élections, des généralités, des diocèses, des ressorts des parlemens, des gouvernemens, militaires, et de tant d'esclaves bizarres qu'avoit successivement entassées le cahos des droits, des priviléges, des langues, des coutumes, des peuples et des conquêtes; à cette confusion, dont l'étude seule etoit une vaste science, avoit succédé une division simple et uniforme. La France étoit le royaume aux quatre-vingt-trois départemens; et la Corse elle-même, séparée par sa langue et par la mer, sembloit se rapprocher de l'empire pour s'incorporer avec lui.

Dans l'église, un système également simple avoit porté à diminuer le nombre des évêchés, dont l'étendue étoit d'ailleurs inégale, il y en eut un par département. Les paroisses inutiles furent supprimées, et celles de secours furent augmentées. Cependant le casuel étoit aboli d'après le sacrifice même des curés. Les prêtres étoient tous pasteurs salariés. Les ecclésiastiques inutiles n'étoient plus. L'église avoit des presbyteres et des maisons pour les évêques et les curés; il n'y

Digitized by Google

avoit plus de palais, ni d'équipages, ni de titres fastueux.

Dans l'armée la paie des militaires étoit augmentée ; le soldat pouvoit parvenir à tous les grades sans exceptions : les officiers n'avoient plus besoin que des preuves de noblesse leur tinssent lieu de preuves de service : la discipline étoit appropriée aux nouvelles loix et aux nouvelles mœurs de l'empire : les punitions arbitraires et les peines avilissantes étoient abolies, le soldat étoit jugé par ses pairs, l'avancement et la retraite étoient assurés à celui qui vieillissoit sous les drapeaux ou qui étoit blessé pour la défense de la patrie. Le soldat, devenu citoyen, après en avoir pris le caractere, devoit en prendre les vertus.

Dans les campagnes, les citoyens étoient affranchis de l'eslavage de la féodalité : ils étoient délivrés de la dîme, qui, dans la moitié du royaume, donnoit au clergé le tiers du revenu net des productions de la terre, et le quart ou le cinquieme dans une autre moitié ; de la gabelle, qui en mettant un prix excessif à la plus vile des denrées, occasionnoit tous les ans une multitude de supplices. La terre, la culture, les récoltes et les hommes étoient libres ; un code rural, plein de sagesse, mettoit les propriétés sous la sauve-garde de la loi. Une justice facile, journaliere et gratuite,

Digitized by Google

terminoit tous les différends ; l'administration et la répartition des contributions étoient sous les yeux mêmes des contribuables, et ils pouvoient la surveiller. On voyoit que l'assemblée nationale avoit eu principalement pour but la félicité des campagnes, parce qu'elles sont les nourricieres de l'état, parce que la terre, qui crée et reproduit tous les ans doit être libre et fécondée. Aussi beaucoup de citoyens qui, par le changement opéré dans les mœurs, se détrompoient du bonheur de vivre dans les villes, revenoient aux sentimens de la nature, et se félicitoient d'aller habiter la campagne.

Enfin la surface de la France étoit couverte d'hommes armés de fusils, de canons, d'uniformes ; une foule de sociétés de citoyens s'assembloient par-tout, pour s'occuper de la chose publique et pour repousser les attaques locales auxquelles elle étoit exposée. Des tribunes dressées dans toutes les villes y répétoient sans cesse les accens de la liberté. Ce n'étoit plus la France avilie aux yeux de l'Europe, opprimée par une longue chaîne de pouvoirs dont le premier chaînon étoit à la cour ; c'étoit un peuple se débattant contre les anciennes loix, et courant embrasser l'autel de la nouvelle constitution.

Mais un grand combat étoit engagé entre l'ancien régime et le nouveau. D'un côté étoient

Digitized by Google

étoient la cour et les privilégiés, et de l'autre la nation, chacun des deux reprochant à l'autre les efforts qu'il faisoit pour remporter la victoire: la cour, adroite dans ses intrigues; les nobles, violens dans leurs mouvemens; le clergé perfide dans ses insinuations; les privilégiés, déclamant contre les nouvelles loix, invoquoient le ciel qu'ils disoient outragé, le trône qu'ils disoient avili, l'antiquité des abus qu'ils appeloient la majessé des loix. Le peuple, exalté dans ses passions, pénétrant dans ses conjectures, brusque dans ses mouvemens, prompt et quelquefois cruel dans ses vengeances, employoit les moyens qui sont au pouvoir de la multitude. Chacun se servoit des armes qui lui étoient propres.

Cependant la face du combat étoit changée depuis un an; et, au lieu que les privilégiés étoient alors sur la défensive, ils étoient maintenant assaillans. Dans ce nouveau genre de guerre ils avoient l'avantage des richesses, d'un reste de grandeur; d'une longue habitude de l'intrigue, la facilité d'étendre leurs ressources dans toutes les cours de l'Europe, et cette espece de supériorité propre à celui qui attaque et dont les desseins sont cachés. Le peuple avoit sa masse de résistance contre laquelle tout se brisoit, ses brusques instructions qui déconcertoient les complots prêts à éclore, et la majorité de l'as-

Digitized by Google

semblée nationale qui dérangeoit tout par un décret.

On peut juger, par la résistance que faisoient les privilégiés, de l'immense pouvoir qu'ils avoient en France. Une coalition de deux cent mille hommes en arrêtoit vingt-six millions, et la volonté générale étoit tenue en suspens par les intérêts particuliers. Dans l'armée, ils avoient presque tous les officiers, dont le privilege étoit ci-devant de commander à la roture; dans l'église, le plus grand nombre des curés, imprégnés de l'esprit de corps, et soumis à leurs évêques nobles; dans la finance, ceux qui prenoient à bail les revenus de l'état, et la multitude de leurs créatures; dans les places de guerre, ceux qui avoient le commandement, dans plusieurs villes de commerce, les riches, dont la fortune leur permettoit autrefois de singer les grands qui daignoient les admettre avec eux; dans la robe, presque tous ceux qui avoient été remboursés; dans tout le royaume, ceux dont les places ou le caractere les portoient à mépriser le peuple (1). Chacun d'eux tâchoit de gagner à son parti ceux des ci-

(1) Les étrangers demandent souvent ce qu'on entend en France par aristocrates : ce sont les homme que je viens de citer.

Digitized by Google

toyens sur lesquels son crédit ou les divers préjugés pouvoient lui donner quelque influence.

Ce fut de ces efforts des privilégiés dans l'intérieur du royaume que naquirent plusieurs tentatives partielles contre la liberté, qui se terminerent par l'effusion du sang; car on peut assurer que les privilégiés en ont fait verser, par leurs complots, infiniment plus que le peuple par ses vengeances. Les officiers s'efforçoient de diviser les soldats entre eux, ou de les opposer aux citoyens, ou de les indisposer contre l'autorité civile: ils pensoient que le despotisme militaire devoit plaire à des hommes fiers des armes qui leur ont été confiées. Ils donnerent des milliers de cartouches jaunes et infamantes à tous les sous-officiers ou soldats dont le patriotisme les embarrassoit, espérant de mieux disposer à leur gré des autres. D'un autre côté les soldats, égarés par des insinuations exagérées, ou par leur haine contre leurs chefs, se livroient à l'indiscipline, et chassoient eux-mêmes leurs officiers. C'étoit sur-tout dans les provinces frontieres que ces mouvemens avoient lieu, en Flandre en Alsace, en Lorraine, en Roussillon, parce que le voisinage des émigrans exaltoit ces deux passions contraires, le patriotisme des soldats et la fureur des officiers.

Les prêtres, de leur côté, continuoient à for-

Digitized by Google

mer entre eux cette ligue immense, la plus sûre, la plus forte et la plus facile de toutes, parce qu'ils ont aussi leur discipline, leur uniforme, leur tactique, leurs ruses de guerre, leur mot du guet, parce qu'ils tiennent les esprits par le plus fort des préjugés, et que leurs troupes leur sont plus dévouées que des soldats ne le sont au général le plus puissant et le plus habile. Ils disoient au peuple que la religion étoit perdue. De là vinrent, dans les provinces méridionales, ces scènes tragiques qui retracèrent à nos yeux les horreurs des croisades.

Paris étoit le centre de tous ces mouvemens divers. L'assemblée nationale et la cour étoient constamment en opposition; et, quoique le roi sanctionnât ou tard ou tôt les décrets, on n'ignoroit pas les intentions et les intrigues de ceux qui le conseilloient. C'étoit de Paris que partoient les projets uniformes qui se distribuoient dans les départemens. Les députés patriotes avoient formé une société où ils discutoient à l'avance les décrets de l'assemblée nationale. Ils s'assembloient aux Jacobins; et comme ils y admirent ensuite des citoyens de tous les ordres, afin de former l'esprit public, cette société eut la plus grande influence, et une foule de sociétés du royaume s'affilièrent à elle. Les privilégiés, de leur côté, formèrent aussi des sociétés,

Digitized by Google

ntôt sous le nom d'impartiaux, mais dont politique inactive étoit une véritable partia-té, puisqu'elle tendoit à ne point avancer; tan-t sous le nom de club monarchique. Ceux ci, lus découverts, ne cachoient point leur haine; nom du roi leur servoit de prétexte, et ils e mirent de la finesse dans leur conduite que prsqu'ils ouvrirent des bureaux pour donner pain à un sou. Mais le peuple connut le piége t ne voulut pas de leur pain. Ils s'en ven-èrent en appelant les Jacobins régicides: ils ensoient qu'un roi qui n'est pas despote est n roi mort.

Le châtelet, qui vivoit encore, étoit une des grandes espérances de ce parti. Il avoit été chargé, comme nous l'avons dit, par l'assem-blée nationale, d'informer contre les délits commis le 6 octobre 1789, au château de Versailles. Sous prétexte de rechercher les circonstances et dépendances, le châtelet s'at-tacha à insinuer que M. d'Orléans et M. de Mirabeau avoient voulu faire assassiner la reine; et il rassembla toutes les indications qu'il lui fut possible de recueillir pour arriver à son but. Il reçut les dépositions des mem-bres du côté droit de l'assemblée contre des membres du côté gauche; et, prenant toute la latitude que lui donnoit la facilité d'infor-mer, il recueillit une multitude de dépositions rapprochées avec assez d'art pour offrir aux

Digitized by Google

esprits inattentifs, un fantôme de complot contre la cour. Il en fit grand bruit à l'avance, dans l'espoir d'intimider les patriotes de l'assemblée, qui d'ailleurs étoient disposés à sacrifier ceux d'entre eux qui auroient été coupables.

Mais cette intrigue du châtelet tourna contre ceux même qui l'avoient ourdie, il concluoit par décréter quelques personnes; il disoit à l'assemblée nationale: Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur ! les coupables sont assis entre vous. Et il lui demandoit si l'inviolabilité des députés défendoit toute poursuite contre M. d'Orléans et M. de Mirabean. Les orateurs qui parlèrent en cette occasion, déclarèrent que chaque membre auroit horreur d'un pareil droit.

Cependant la procédure du châtelet fut imprimée: tous les citoyens la lurent; et leur urprise fut égale à leur indignation. L'instruction fut jugée par le public avant que l'assemblée nationale pût s'en occuper. Il disoit que le châtelet, en informant contre la journée du 5, tandis qu'on l'avoit chargé d'informer contre celle du 6, informoit contre tout Paris qui s'étoit porté à Versailles; qu'il faisoit le procès à la révolution, et que son intention étoit de la déshonorer; qu'il vouloit présenter le mouvement généreux d'une capitale indignée de ce qu'on vouloit emmener

Digitized by Google

le roi à Metz, comme une révolte et un assassinat dirigés par des membres distingués de l'assemblée nationale ; qu'il cherchoit à tromper le roi, à appitoyer l'Europe sur son sort, en le représentant comme prêt à être détrôné par M. d'Orléans ; que c'étoit là ce que répandoient par-tout le parti des émigrans et les privilégiés ; que le châtelet, maître de faire les recherches dans le sens qu'il lui plaisoit, n'avoit entendu que les dépositions qu'il croyoit pouvoir aller à son but ; qu'il en avoit recueilli sur-tout parmi ceux des députés qui étoient dans le parti de la cour ; qu'il avoit écarté des dépositions qui auroient contrarié ses vues ; que, malgré cet artifice et les trois cents quatre-vingt-huit témoins qu'il avoit préféré d'entendre, il ne résultoit rien contre MM. d'Orléans et Mirabeau ; qu'il s'étoit bien gardé de faire des recherches sur l'orgie de Versailles et la cocarde blanche, véritables causes de l'insurrection de Paris, ni sur les mains perfides qui avoient préparé la famine aux Parisiens, ni sur le projet d'enlever le roi à Metz, pour décider la guerre civile ; que c'étoient là les crimes de lese-nation qu'un tribunal impartial auroit dû poursuivre.

Cette procédure, imprimée et répandue par-tout, servit à persuader qu'il n'y avoit point eu de complot contre la famille royale,

Digitized by Google

puisque ; malgré tant d'artifices, le châtelet n'avoit pu en découvrir. Et, lorsque le rapport en fut fait à l'assemblée nationale, elle déclara qu'il n'y avoit pas lieu à accusation contre M. d'Orléans et M. de Mirabeau. Tout le monde applaudit à ces terribles paroles du dernier : « Oui le secret de cette infernale procédure est enfin découvert : il est là tout entier (désignant le côté droit de l'assemblée où siégeoient les amis des privileges) ; il est dans l'intention de ceux qui ont cru trouver une occasion de signaler leurs affreux ressentimens ; il est dans l'iniquité des juges qui se sont rendus coupables de ce dessein ; il est là tout entier, tel qu'il sera buriné dans l'histoire par la plus juste et la plus implacable vengeance ». Après le jugement de cette affaire il n'en fut plus question, et ce nouveau complot s'évanouit en fumée comme les autres.

Tandis que les privilégiés employoient au dedans tous les moyens qui étoient en leur pouvoir pour diviser la France, ils en ménageoient au dehors pour l'attaquer. Ils comptoient sur l'indiscipline des troupes, sur les intelligences ou la défection de leurs chefs, sur la bonne volonté de quelques directoires et de quelques municipalités, sur le rassemblement de tous les gentilshommes en des lieux convenus, sur les intelligences avec les

Digitized by Google

bureaux des ministres, sur les mouvemens fanatiques de quelques villages, sur des enrôlemens qu'on faisoit à Paris et dans tout le royaume, et sur des préparatifs faits à Metz et dans les environs, pour donner la main aux troupes de l'empereur et à celles du roi de Prusse.

Au dehors, tous les cabinets de l'Europe étoient sollicités de réunir leurs forces contre la France. Ces propositions y étoient bien accueillies, soit que le mot de liberté déplaise naturellement dans toutes les cours, soit qu'elles crusent faire une chose agréable au roi des François, soit qu'elles y trouvassent l'avantage présent et futur d'empêcher la France de s'élever à de plus heureuses destinées: car c'est une fausse politique des cabinets modernes, toujours en guerre entre eux, de ne se croire puissans qu'autant que les autres peuples sont foibles : le mal d'autrui fait leur bien. Nos ambassadeurs aidoient à cette intrigue : l'or de la France, qui les payoit toujours avec grandeur, servoit à lui préparer la guerre. Les princes et les pensionnés fugitifs étoient payés avec régularité, et ils recevoient plusieurs millions.

Le vertige féodal avoit passé dans la plupart des têtes nobles de l'Europe ; et cette maladie françoise étoit plus réelle et plus contagieuse que le mal démocratique dont on

Digitized by Google

accusoit la nation. Les livres et les journaux des deux partis voloient aux extrêmités de l'Europe, mais avec cette différence que les cours ne donnoient un libre accès qu'à ceux qui favorisoient leurs idées. Les émigrans, parlant seuls, étoient seuls entendus; mais leur présence, en faisant réfléchir les peuples étrangers qui les écoutoient, redoubloit l'inquiétude des forts et des puissans du pays : elle leur faisoit croire à la nécessité de la ligne, qu'ils s'imaginoient faussement devoir les préserver eux-mêmes. Le fameux équilibre de l'Europe sembloit prêt à se désorganiser complètement; et, au lieu que tous les rois se réunissoient autrefois contre l'état le plus fort, aujourd'hui ils se rallioient tous contre celui qui leur paroissoit le plus foible. En affermissant le roi des François sur un trône despotique, ils se croyoient sûrs de mettre la France hors d'état de leur faire ombrage, quels que fussent leurs succès. Mais leur alliance, en changeant tous leurs rapports et leurs différences entre eux, jetoit à l'avenir dans leur politique un embarras plus grand que celui de la situation présente. La France est en effet une piece si importante à tous dans l'équilibre de l'Europe, que sa destruction les auroit tous dérangés. Et, lors même qu'ils seroient parvenus à se la partager entre eux, comme on croit qu'il leur avoit été pro-

Digitized by Google

sé, ils ignoroient ce qui seroit résulté d'un rtage aussi difficile et d'une guerre générale i se seroit élevée; car jamais les guerres alliance n'ont fini comme les alliés l'avoient péré.

Il auroit été d'une politique plus franche et r-tout plus sûre de laisser la France faire sa volution avec l'impétuosité nationale, et de tempérer chez soi par des moyens convebles à des peuples plus flegmatiques. Mais tte politique n'est guere celle des rois, et les inistres ne savent guere donner que l'ordre cile de lever des troupes et de tuer. Quand n est fort on se croit dispensé d'être sage. es révolutions particulieres ne sont devenues énérales que par cette universelle étourderie es grands, des puissans, et même des nations ntieres, qui se sont précipitées après eux. Les migrans, en se répandant dans l'Europe, y ortoient la révolution, si l'Europe adoptoit e projet de leur croisade.

Elle y paroissoit disposée. L'Allemagne, ubliant son équilibre intérieur, sembloit sarifier la seule puissance qui puisse le maineuir. L'Espagne, déjà impuissante à faire leurir ses portions des deux mondes, fourissoit un peu d'or et un peu de troupes: moins elle comptoit sur les forces spirituelles de Rome, et sur la haine religieuse des Espagnols. Elle oublioit que, dans notre dé-

Digitized by Google

tresse apparente, nous avions armé quarante-cinq vaisseaux pour elle. Le roi de Sardaigne, pouvant peu, risquant peu, espérant peu, comptoit sur un de ces légers agrandissemens qui ont fait successivement la politique de cette couronne. Le midi de l'Europe rêvoit une guerre de religion, et il anathématisoit, en attendant, les journaux et les gazettes de France. La Prusse, dont au moins l'intérêt du moment étoit de soutenir la France pour contrebalancer l'Autriche, ne disoit point son secret, pouvoit beaucoup, promettoit peu, mais elle ne désarmoit pas. L'impératrice de Russie quittoit les Turcs dont la proie étoit presque assurée, et sacrifioit des vues certaines sur l'Orient, pour s'occuper de l'occident, et de cette méditerranée où il ne lui convenoit pas d'entrer par le détroit de Gibraltar. L'empereur, embarrassé par des états séparés, et toujours prêts à se d'étacher de sa couronne, voyoit dans Louis XVI, tout-puissant, un grand appui contre les Belges, mais qui, de long-tems, ne pouvoit le servir. On eût dit qu'il n'avoit point d'affaires, le voyant prêt à se mêler de celles des autres, sans savoir comment il s'en tireroit. En Angleterre, la nation, dont l'intérêt est déja de s'allier avec la France, et qui risque de s'en aviser trop tard, la nation paroissoit

Digitized by Google

satisfaire

satisfaite de voir naître et croître un peuple libre, et le ministere occupé de l'empêcher. Pitt armoit et désarmoit, préparoit des flottes, passoit des revues, donnoit plus à penser qu'il ne pensoit lui-même; faisoit une belle parade, et perdoit les Indes orientales. Les Suisses, dont la France, soit libre, soit esclave, est l'alliée naturelle, sembloient écouter des insinuations étrangeres, et se ménager des alliés, tous plus éloignés et moins utiles. Quelques princes ecclésiastiques, distribués sur les bords du Rhin, imploroient la religion, le globe de l'empire, la diete de Ratisbone, et les foudres de Rome, pour ne pas perdre leurs dîmes. Ils donnoient asyle aux ennemis de la France, faisoient maltraiter les François qui passoient chez eux, et enseignoient aux émigrés l'exercice prussien et hessois. Ils insultoient la France, comme des enfans se joueroient d'un géant malade. On voyoit les routes couvertes de couriers qui parcourroient tous les chemins depuis Pétersbourg et Venise jusques à Rome et à Madrid. Par-tout on annonçoit la ligue universelle : et, sortant de son pays de lacs et de frimas, le roi de Suede devoit en être le chef.

Dans ce mouvement général, et qu'exagéroient les privilégiés, la révolution françoise s'agrandissoit dans l'esprit des autres peuples,

Digitized by Google

précisément parceque tous les rois se croyoient intéressés à s'y opposer : tant de bruit étoit un éloge. Et cependant, sans numéraire, sans alliés, sans appui, la France n'étoit par disparue de dessus le globe, comme le disoit Burke dans le sénat anglois, mais elle étoit seule : et c'est peut-être le seul peuple de l'Europe qui, dans un même instant, ait été abadonné de tous les autres.

Des mouvemens qui lui étoient en quelque maniere étrangers ajoutoient cependant à ses sollicitudes. Les pays d'Avignon et du Comtat, enclavés dans le royaume, et dépendans autrefois du comté de Provence, aliénés au pape par une princesse obsédée, mineure, et qui, devenue majeure, protesta contre cette aliénation ; ces pays voulurent être libres. Ils résolurent de se réunir à l'empire françois dont la Provence faisoit partie. Nos rois les avoient souvent repris et souvent rendus, mais toujours en se réservant leurs droits. L'assemblée nationale fut sollicitée par eux de les incorporer à l'empire françois ; et long-tems elle s'y refusa, se réservant néanmoins les droits de la nation. Mais ces pays, sans chefs, sans juges, sans pouvoir exécutif, se virent bientôt désorganisés. Des partis opposés s'y éleverent, et une guerre civile ensanglanta ce

Digitized by Google

beau territoire. La France, protectrice naturelle de ces voisins abandonnés, qu'elle regardoit comme des concitoyens, n'y porta que de foibles secours et une autorité mal soutenue. Les ravages y devinrent affreux ; les départemens voisins s'en ressentirent, et la guerre du Comtat devenoit une guerre nationale par le fanatisme qui s'y mêla. Alors l'assemblée nationale réunit ce pays à l'empire françois, et fit offrir au pape les remboursemens qui seroient jugés convenables. Elle ne devoit plus trouver qu'un pays ruiné pour long-tems, une dette considérable, les biens de l'église dissipés, et des campagnes ravagées : mais elle écartoit du midi les flambeaux de la guerre civile.

Les colonies, qui tiennent à la France par des liens précieux, et qui contribuoient à sa prospérité, étoient un objet bien plus intéressant. Mais la révolution devoit être funeste à la métropole et aux colonies. Des privileges furent la cause de ces malheurs, et les prétentions prématurées des hommes de couleur, et l'orgueil hors de saison des hommes blancs, perdirent de concert la superbe colonie de St.-Domingue. Les mulâtres ou hommes de couleur libres sont les enfans d'un blanc et d'une négresse à qui leurs peres ont donné la liberté, et dont le plus grand nombre est

Digitized by Google

propriétaire. Leur race, en se propageant, voit son teint s'éclaircir, et elle se multiplie plus que celle des blancs, qui, d'ailleurs, aspirent tous à retourner dans leur patrie. Ils vivoient dans un état d'abjection tel que le pere blanc ne mangeoit pas avec son fils coloré. Ce préjugé étoit fondé sur ce que ces hommes sortoient en partie d'une race esclave; et il étoit entretenu par la politique: car les blancs n'étant qu'un contre dix negres ou noirs, ils s'étoient constamment attachés à leur persuader la supériorité de la race blanche, destinée par le ciel à commander à la race noire. Ils avoient cru nécessaire ou agréable à leur orgueil de jeter le même dédain sur les hommes de couleur, quoique libres, parce qu'il y en a aussi qui sont esclaves.

A la premiere nouvelle de la révolution de la France, les colonies se livrerent à une joie d'autant plus vive, qu'elles souffroient encore plus que la métropole du régime despotique. Mais bientôt le mot de liberté, si étranger à ces climats, y porta le trouble et les dissensions. Le nom de citoyen excita dans les hommes de couleur, qui gémissoient sous le mépris, le desir de l'obtenir. Les colons blancs s'en alarmerent; et leur alarme s'accrut par la crainte que les esclaves noirs

Digitized by Google

et mulâtres ne demandassent aussi la liberté, dont leur ignorance ne pouvoit leur permettre qu'un usage barbare et fatal à la colonie. Cette crainte étoit soutenue par la connoissance qu'ils avoient d'une société des amis des noirs existant en France, qui desiroit leur liberté, mais dont on exageroit les principes.

Les gens de couleur libres envoyerent des députés en France pour demander d'être assimilés aux colons blancs; et ceux-ci se réunirent pour l'empêcher. Ces débats, long-tems prolongés et transportés d'un monde à l'autre, aigrirent des esprits si propres à s'enflammer sous un ciel brûlant. L'assemblée nationale, occupée de cette question qu'il lui fut impossible d'écarter, l'étoit en même-tems à faire rentrer dans le devoir une assemblée coloniale qui aspiroit à l'indépendance de la métropole, et que le commandant pour le roi parvint à dissoudre. Cependant l'assemblée nationale déclara que la constitution françoise n'étoit pas faite pour les colonies, auxquelles il falloit un régime particulier; qu'il ne leur seroit pas donné sans les consulter, et qu'elle ne prononceroit sur l'état des hommes dans les colonies que sur leur demande précise et formelle. Heureuse si, dès lors, elle eût envoyé des commissaires! ce qui ne fut décrété que quatre mois après, et ne fut pas

Digitized by Google

exécuté. Quelques gens de couleur, à la tête desquels se mit un des députés envoyés en France, et nommé Ogé, tenterent une insurrecton ; mais ils furent battus, et Ogé se réfugia chez les Espagnols de S.-Domingue, qui le rendirent : il expira sur la roue. Tout parut calmé, mais la haine ne le fut pas.

La France avoit envoyé des troupes dans la colonie: mais elles y porterent l'esprit d'insubordination qui existoit alors dans le royaume et des insinuations étrangeres. Un régiment de l'isle, nommé le régiment du Port-au-Prince, imbu de ces principes, qu'il exagéra et poussé par les ennemis des officiers, assassina son propre colonel. Mais bientôt ce régiment indiscipliné fut enveloppé, embarqué et envoyé en Europe. Les pouvoirs étoient désorganisés : des municipalités étoient formées ; mais les commandans pour le roi n'exerçoient qu'une autorité difficile et soupçonnée.

Avec un de ses décrets l'assemblée nationate avoit envoyé une instruction dont un article fut une source de divisions. Il portoit que toutes les personnes âgées de 25 ans accomplis, propriétaires d'immeubles, ou au moins domiciliées depuis deux ans, se réuniroient pour former les assemblées paroissiales. Les hommes de couleur n'étant pas

Digitized by Google

exceptés de cette loi, qui appeloit toutes les personnes, prétendoient y être compris. Ce fut aussi un sujet de débat dans l'assemblée nationale, au mois de mai suivant, lorsqu'elle s'occupa d'une loi qui fournît aux colonies un moyen de communiquer légalement leur vœu à la métropole, en formant une assemblée coloniale. Les défenseurs des gens de couleur, en alléguant les motifs tirés de la raison et de la justice, prétendoient que l'assemblée nationale avoit déja accordé, dans ses instructions, les droits de citoyens actifs aux hommes de couleur libres. Les débats sur cette question furent très longs et très vifs. Les députés et les défenseurs des colons blancs avouoient que le préjugé contre les hommes de couleur étoit absurde et injuste; mais ils disoient qu'il ne pouvoit pas être détruit en un jour par un décret; que ce seroit le fruit du tems et de leurs propres soins, et qu'une loi qui, tout-à-coup, éleveroit ces hommes à côté des blancs, exposeroit les colonies aux plus grandes calamités. L'assemblée voyoit que, quelque loi qui fût portée, elle exciteroit la haine et peut-être la vengeance d'un des deux partis, dont chacun auroit deux cens mille negres pour le soutenir, et que la fureur des uns et des autres étoit également funeste. Elle étoit d'ailleurs affectée de l'esprit d'indépendance qui avoit régné dans

Digitized by Google

l'assemblée générale, laquelle avoit même ouvert ses ports aux étrangers, ainsi que des menaces que faisoient plusieurs colons blancs de se donner à l'Angleterre. Elle voyoit ses colonies prêtes à se détacher de la métropole, quoi que ce fût qu'elle ordonnât. Dans cet embarras, et n'ayant à son pouvoir ni les moyens de force, puisqu'on n'osoit y envoyer des troupes, dans la crainte qu'elles ne fussent débauchées, ni ceux de persuasion, puisque ses commissaires ne partoient pas, elle se jeta du côté de la justice : elle rendit, le 15 mai, un décret par lequel elle statuoit sur les hommes non libres et sur les hommes libres. Elle décrétoit sur les premiers, qu'aucune loi sur l'état des personnes non libres ne pourroit être faite par le corps législatif, que sur la demande spontanée et formelle des assemblées coloniales. Elle ordonnoit sur les derniers, que les gens de couleur nés de peres et meres libres seroient admis dans toutes les assemblées; et que pour ceux qui ne seroient pas nés de pere et mere libres, le corps législatif ne prononceroit sur leur état politique que sur le vœu préalable, libre et spontané des colonies.

Ce décret, arrivé à Saint-Domingue, ne plut, dit-on, à personne. Les hommes de couleur eux-mêmes n'en furent pas satisfaits, parce que le plus grand nombre n'est pas né de

Digitized by Google

peres et meres libres. Les colons blancs craignoient toujours, sur les nouvelles qui leur venoient d'Europe, que l'assemblée ne rendît quelque jour la liberté aux noirs. La haine la plus violente se manifesta entre les blancs et les hommes de couleur. En France. tout nuisoit au succès de la loi. Les colons blancs l'avoient envoyée sur-le-champ par un bâtiment léger, et avoient devancé de beaucoup l'envoi officiel. La lenteur des opérations et la foiblesse d'un gouvernement suspendu arrêterent le départ de l'instruction qui auroit pu rapprocher les esprits, et celui des commissaires. On n'envoyoit aucunes forces pour soutenir la loi; et au point de leur départ, les commissaires nommés se démirent de leur commission.

Cependant les nouvelles les plus alarmantes arrivoient de S.-Domingue. Toutes disoient, que la loi étoit inexécutable, et que la colonie étoit exposée aux plus affreux dangers. L'assemblée nationale rendit alors un décret qui remédioit aux inconvéniens qu'on lui présentoit dans le premier. Mais il n'étoit plus tems; des mains perfides avoient brisé les chaînes des noirs: on leur avoit fourni des armes et des provisions de guerre; des chefs déguisés les menoient au combat ou plutôt au massacre. Ils ravagerent quinze lieues du pays, et se livrerent aux plus horribles bar-

Digitized by Google

baries contre les blancs. Ces évènemens sont si réçens, qu'il nous est impossible d'en donner un récit fidele; mais l'histoire fera connoître un jour les traîtres qui ont ourdi ces perfides trames.

Tandis que l'assemblée prenoit et reprenoit ces grandes questions, elle faisoit une multitude de loix administratives et judiciaires; et terminoit par des décrets une foule de différends et des désordres que suscitoit en divers lieux l'esprit de parti. Elle élevoit en même-tems un monument à la mémoire des hommes qui ont bien mérité de la patrie. Le défenseur éloquent de la liberté, Mirabeau, étoit mort au plus haut terme de la gloire empottant les regrets de l'un et de l'autre parti; sa perte fut une calamité publique. L'assemblée nationale le déclara digne des honneurs décernés par la nation aux grands hommes. Ses ebseques furent honorées d'une pompe funebre digne de lui, et ses restes furent transportés dans l'église de sainte Genevieve, devenue le panthéon françois. Ainsi, depuis, ce temple fut le dépositaire des cendres de Voltaire, dont le génie avoit fait éclore tant de germes de liberté et dissipé les ténebres épaisses qui couvroient l'Europe. J. J. Rousseau fut jugé digne des mêmes honneurs: déjà l'assemblée avoit décrété qu'il lui seroit érigé une statue. Les jardins d'Erme-

Digitized by Google

nonville garderont sa froide dépouille ; un cénotaphe consacrera le souvenir de son nom et de la reconnoissance des François.

Tandis que l'assemblée élevoit ainsi des monumens aux apôtres de la liberté, et qu'elle décrétoit des loix qui devoient la rendre durable, le despotisme s'occupoit à renouer les anneaux brisés de sa chaîne. Les princes voisins faisoient, sous divers prétextes, approcher des soldats de nos frontieres. La France étoit cernée de toutes parts de troupes étrangeres ; les allemands au nord, les Espagnols au midi, les Italiens à l'occident. L'océan seul étoit libre ; mais les Anglois avoient en armement une flotte considérable, qui pouvoit à chaque instant bloquer nos ports. On parloit en même-tems du prochain départ du roi pour Metz, où l'on disoit qu'il seroit entouré d'une partie de l'armée et soutenu par celles de l'empereur. Là, il devoit, en conquérant dicter des loix à son peuple soumis, ou marcher pour le subjuguer rebelle. Les privilégiés, conquérans avec lui, devoient reprendre tous leurs droits.

Il ne devoit rester personne en France de la famille royale, dans la crainte des vengeances du peuple. Mesdames, tantes du roi, partirent les premieres, et se rendirent à Rome. Le peuple, qui prévoyoit le but de leur départ, voulut inutilement s'y opposer ; mais sur le bruit que Monsieur, frere du roi, se dis-

Digitized by Google

posoit aussi à partir, il se porta en foule à son palais, et exigea sa parole qu'il ne partiroit point. Le prince le promit, et fut couvert d'applaudissemens.

Peu après arriva la fameuse journée des poignards. Tandis qu'un mouvement populaire étoit excité à Vincennes pour la démolition de ce fameux donjon, il se préparoit une scene horrible au château des tuileries. Des poignards faits, à l'avance et d'une forme particuliere, annoncent que le complot avoit été tramé de longue main : un fort anneau servoit à les tenir, et il en sortoit une lame à deux tranchans se terminant en langue de vipere. Le rendez-vous étoit donné au château; là devoit se réunir une foule de prétendus amis du roi : ils devoient crier que sa vie étoit en danger, et se servir des armes qu'ils auroient apportées. Un homme qui arriva deux heures trop tôt découvrit le complot. La garde nationale apperçut un poignard sous son habit; il fut arrêté et fouillé; on lui trouva des pistolets, et il fut conduit au district. La garde, ainsi avertie, vit arriver, deux heures après, des hommes suspects : elle les fouilla à mesure; et leur ayant trouvé beaucoup de pistolets, elle se contenta de les désarmer et de les chasser. Il y en avoit un grand nombre dans le jardin; ils reçurent le même traitement. Quelques personnes furent arrêtées, et bien-

Digitized by Google

tôt élargies. Personne n'avoit reçu de mal ; les jours du roi sur-tout étoient hors de péril ; l'affront que les conjurés avoient reçu fut la seule vengeance qu'on en tira, et les tribunaux ne donnerent aucune suite à cette affaire. Mais les citoyens furent toujours plus convaincus qu'on vouloit enlever le roi.

Leurs craintes s'accrurent sur la nouvelle du voyage prochain du roi à S.-Cloud. Ils regarderent ce voyage, qui n'avoit pour objet apparent que d'y aller faire ses pâques, ce qu'il pouvoit faire à Paris, comme un prétexte pour son évasion. L'idée des maux affreux qui résulteroient de la fuite du roi, et des horreurs d'une guerre civile, échauffa tous les esprits. Le peuple se porta en foule au château, au moment où le roi étoit déjà en carrosse, et s'opposa à son départ. Vainement M. Bailly et M. de la Fayette voulurent user de leur ascendant pour maintenir au roi la liberté de partir ; ils ne furent point écoutés. Des orateurs ardens crioient que, si le roi venoit à fuir, le sang des citoyens ruisselleroit dans les rues, et que la France seroit livrée aux horreurs de la guerre civile. Ces images affreuses leur donnerent, et même à la garde, une telle persévérance, que le roi et la reine furent obligés de rentrer dans le palais. Nous savons bien, disoient des grena-

Digitized by Google

diers, que nous violons la loi ; mais le salut de la patrie est la premiere de toutes.

Le roi alla communiquer à l'assemblée nationale qu'il persistoit dans le dessein d'aller à S.-Cloud, et que l'on ne devoit pas s'y opposer, pour ne pas laisser croire qu'il n'étoit pas libre. Il y alla en effet ; et, prenant le moment le moins propre à se faire croire, le ministre des affaires étrangeres écrivit une lettre à tous les ministres de France dans les cours de l'Europe. Il les chargeoit d'une maniere précise d'annoncer à tous les souverains l'attachement du roi pour la constitution ; il rappeloit ses engagemens, ses promesses, et tous les actes libres qu'il avoit faits pour manifester ses intentions. Pendant que le ministre, qui n'étoit peut-être pas dans le secret du comité autrichien, parloit ainsi, et que l'assemblée, applaudissant à son langage, ordonnoit l'envoi de cette lettre dans tout le royaume, on songeoit réellement à faire partir le roi.

Le serment exigé des prêtres étoit un des prétextes dont on se servoit pour essayer une de ces grandes querelles que l'on appelle schisme, et dans lesquelles les hommes se divisent et puis se battent pour des abstractions qu'ils n'entendent pas. L'assemblée nationale avoit appelé constitution civile du clergé ce qui n'en étoit que l'organisation. Il sembleroit même qu'elle auroit mieux fait de ne pas s'en

Digitized by Google

occuper, parce que chaque profession et chaque professeur peut s'arranger à sa manière, sauf l'inspection du gouvernement. Elle s'exposoit au danger de recréer sous une forme un corps qu'elle avoit détruit sous une autre. Mais les prêtres tiennent tellement à toutes les affaires temporelles, et se rattachent si bien à celles du gouvernement, qu'il est difficile de les en détacher, et que, de quelque maniere que l'on s'y prenne, on les trouve par-tout: ce qui forme un embarras dans tous les pays où le souverain, quel qu'il soit, veut sérieusement être le maître.

L'assemblée ayant donc organisé le clergé selon les principes de la constitution françoise, elle exigea des prêtres le serment, prêté par tous les citoyens, de maintenir la constitution; mais elle exigea en même temps qu'ils jurassent de maintenir la constitution civile du clergé. Tant de militaires qui ont prêté et faussé leur serment civique ne se sont pas avisés de dire que le ciel étoit blessé de l'organisation militaire: leur prétexte a été qu'ils avoient déjà prêté un serment au roi, ce qui rendoit le dernier nul. Mais les prêtres ont coutume de s'identifier avec Dieu, et qui les offense offense le ciel. Les esprits subtils découvrirent donc ici le moyen de faire un schisme, en disant que cette constitution civile étoit une chose spirituelle, et même une autre religion; que c'étoit gêner les

Digitized by Google

consciences, tourmenter les prêtres, les exposer au martyre. Ils demandoient même la mort, et qu'on les conduisît au supplice, bien assurés que l'assemblée nationale n'en feroit rien.

Il se trouva dans le royaume un assez grand nombre de personnes de bonne foi qui s'imaginerent qu'en effet leur conscience étoit blessée dans cette organisation du clergé : car ce que l'on croit le plus est très souvent ce que l'on entend le moins. Cependant on déplaçoit les prêtres qui ne juroient pas, et on leur donnoit une pension : mais ceux-ci cherchoient à conserver leurs paroissiens et à les intéresser en leur faveur par tous ces moyens qu'ont à la main ceux auxquels les hommes ont donné leur raison à gouverner. Cette division fit espérerer aux ennemis de la constitution qu'on amèneroit les François à une guerre pour les prêtres, puisqu'ils ne vouloient pas la faire pour les nobles, qui, véritablement n'avoient pas des idées abstraites à présenter aux esprits subtils. Les courtisans et les privilégiés devinrent tout-à-coup dévots ; on le fut à la cour ; on le fut même à Worms et à Coblentz. Mais les citoyens de Paris, même les moins éclairés, n'étoient pas dupes de cette momerie : or, sans Paris, l'on ne fait point de guerre civile.

La paix de l'empereur donnoit de grandes

Digitized by Google

espérances aux privilégiés de France. L'Europe entière avoit suspendu ses querelles ordinaires, et rien ne faisoit diversion à l'attention que la moitié des cours donnoient à la Pologne et toutes à la France. Les émigrés, que recevoient et caressoient quelques princes de l'empire, faisoient de petites recrues et de grandes menaces. Mais on mûrissoit depuis long-temps un projet bien plus dangereux pour la nation françoise: la cour de Vienne et celle d'Espagne, c'est-à-dire, les plus proches parens du roi et de la reine, en étoient le ressort. C'étoit, dit-on, l'objet de cette suspension d'armes de tous les souverains. Les couriers qui alloient et venoient sans cesse d'une cour à l'autre, et les visites que se firent quelques rois, sembloient n'avoir pas d'autre objet. M. de Breteuil conduisoit la trame: M. de Calonne agissoit auprès du ministère anglois pour avoir des secours, et les princes voyageoient par tout. Le Piémont, Venise, Vienne, les virent tour-à-tour chercher et obtenir des promesses d'hommes et d'argent. Ils revenoient ensuite à Worms et à Coblentz. Ils s'y étoient formé une cour, qu'ils ont agrandie depuis, afin que personne ne pût douter que c'étoit toujours la cour de France qui faisoit la guerre à la nation. Versailles s'étoit transporté à Worms.

Mais personne n'employoit des moyens plus

Digitized by Google

dangereux et plus perfides que M. de Bouillé, parce qu'il tramoit ses complots dans l'intérieur du royaume. C'étoit lui qui, après avoir longtemps refusé de prêter le serment à la constitution, exigé de tous les militaires, le prêta ensuite avec une apparence de franchise qui séduisit la moitié de la France. Le roi parut le juger digne que la garde des frontières lui fût confiée, et il eut le commandement de la Lorraine. C'est à lui que l'on a reproché depuis le massacre inutile de quelques régimens égarés par un excès de patriotisme, les désastres de la ville de Nancy, et une guerre civile de quelques jours entre les citoyens et les soldats, laquelle pouvoit irriter toute l'armée et l'aigrir contre la nation. Il profita de la place de confiance qui lui avoit été donnée pour ménager au roi une retraite sur les frontières du Luxembourg, pays appartenant à l'empereur, afin que l'armée qu'auroit le roi pût être soutenue de toutes les forces de l'Allemagne. Dégarnir la frontière, laisser les places sans défense et les arsenaux sans munition, s'entourer de régimens étrangers à la solde de la nation, diviser les troupes nationales, s'assurer d'intelligences dans les villes avec les partisans de l'ancien régime, préparer un camp fortifié sur la frontière: tels furent les moyens employés par M. de Bouillé pour faire la guerre à la nation qui le payoit. Montmédy, place forte, étoit la ville

Digitized by Google

où le roi devoit être conduit pour commander la noblesse et se faire chef de parti contre son peuple. Mais on dit qu'on préparoit une retraite plus sûre au roi dans une ville située en terre étrangère, à deux lieues de la frontière. Vainement les citoyens de ces pays donnoient des avis sur la foiblesse de leur défense et sur les préparatifs dont ils étoient témoins ; le ministre de la guerre disoit toujours que tout alloit bien : celui des affaires étrangères nous rassuroit sur les dispositions des autres cours. Le pouvoir exécutif, qui ordonnoit tout et disposoit de tout, avoit les plus grands avantages contre la nation, et il savoit en profiter.

A l'approche du moment où le roi devoit fuir, les émigrations redoublèrent ; on fit disparoître le plus d'argent qu'il fut possible ; on tâcha, dans chaque régiment, de débaucher beaucoup de soldats ; les prêtres redoublèrent de soins pour diviser les familles ; plusieurs officiers quittèrent leurs régimens ; les chefs des gardes du roi usèrent de leur autorité et de l'influence de l'esprit de corps pour les entraîner dans la conjuration ; et l'on vit accourir à Paris une grande quantité de ceux qui autrefois portoient en France le titre de nobles.

La nouvelle de la fuite du roi étoit répandue à l'avance dans les pays étrangers, et plusieurs

Digitized by Google

personnes la reçurent à Paris. La crainte de la fureur des citoyens quand cet événement éclateroit dépeuploit les châteaux et les gentilhommières. Leurs habitans titrés alloient à Paris, où ils pensoient que leurs bras et leurs épées pourroient être utiles, ou ils sortoient du royaume emportatnt avec eux beaucoup d'argent. De là ils invitoient leurs amis à quitter la Fance. La municipalité et M. de la Fayette reçurent des avis de la prochaine évasion du roi; les journalistes l'annoncerent; et la reine elle-même en plaisantoit avec les officiers de sa garde la veille de sa fuite. Les municipaux et M. de la Fayette parurent avoir pris des précautions suffisantes pour prévenir cet évènement : mais elles ne le furent pas. Le roi, la reine et leurs enfans, et madame Elisabeth, sœur du roi, s'enfuirent dans la nuit du 20 juin, précisément la plus courte nuit de l'année: Monsieur s'enfuit aussi; ils prirent la route de Montmédi, et Monsieur celle de Mons.

Quand on sut cette nouvelle dans les pays étrangers, on n'y douta pas que la France ne fût livrée à toutes les horreurs de l'anarchie et de la guerre civile. Mais certes, s'il y eut jamais un grand et beau sepectacle, c'est celui que présenta la nation françoise depuis Calais jusqu'aux Pyrénées. Le premier moment fut de surprise, et le seond de calme et de repos. Tout se rallie autour de l'assem-

Digitized by Google

blée nationale, unique mais puissante ressource d'un grand peuple. Jamais la majesté d'une nation n'a été, jamais elle ne sera plus imposante. A Paris, il sembla que les citoyens étoient déchargés d'un pesant fardeau; ils n'avoient plus de roi. Le peuple, par un mouvement général, effaça de par-tout son nom et son effigie; ils le furent de cette multitude d'enseignes que, sous le despotisme, on décoroit de son titre ou de sa couronne, et le soir il n'en restoit pas une seule trace. Les gardes nationales se réunissent sous leurs drapeaux, et vont prêter serment de fidélité à l'assemblée nationale au bruit d'une musique militaire. Les citoyens de Paris les imitent, et, pendant trois heures entieres, ils défilerent dans la salle haussant la main et prêtant le serment.

L'assemblée cependant se montroit digne de la confiance de la nation. Elle manda sur-le-champ, les ministres pour leur ordonner d'exécuter les loix. Elle envoya des couriers dans tous les départemens, pour donner l'ordre d'arrêter toutes personnes sortant du royaume, et pour les intruire de ses dispositions. Elle exgiea de tous les militaires fonctionnaires publics le serment de fidélité à la nation. Dans sa mémorable séance, qui dura sept jours et sept nuits, elle s'occupa de prévenir les désordres, d'entrenir le courage des citoyens, et de montrer par son sang froid et

Digitized by Google

sa fermeté qu'elle étoit digne de commander aux circonstances. Il est remarquable que, dès le second jour après qu'elle eut pris toutes les précautions qu'exigeoit la sûreté de l'empire, elle reprit tranquillement l'ordre de son travail interrompu, et discuta le code pénal.

Trois jours se passerent ainsi sans roi. La France étoit unie, forte et tranquille. Les deux partis s'étoient même rapprochés dans tout le royaume, et par-tout les forces nationales s'étoient remises dans un état imposant. Mais quand on se représentoit le roi fugitif, manquant à sa parole solemnelle et tant de fois donnée; quand on pensoit qu'il alloit rentrer dans le royaume à la tête d'une armée étrangere; que les rois voisins n'attendoient que ce moment pour faire nue invasion en plusieurs endroits à la fois; et qu'il seroit suivi de cette foule de nobles et de grands seigneurs qui disoient qu'il leur tardoit de s'abreuver de notre sang, l'indignation et la fureur étoient au comble. En quelques lieux du royaume, on s'assura de la personne des mécontens, mais sans violence ni mauvais traitemens; et peut-être ils n'ont jamais été plus sûrs de leurs biens et de leurs vies. Cependant les fugitifs triomphoient à Mayence, à Coblenz, à Luxembourg, à Bruxelles, à Londres, en Allemagne, en Italie. Les témoignages de leur joie allerent jusqu'à l'extravagance. Ils étoient persua-

Digitized by Google

dès que le tems des proscriptions et des vengeances étoit arrivé. Des couriers sont expédiés dans toutes les cours, et les François émigrés se mettent en marche pour aller joindre le roi.

C'est un des inconvéniens du gouvernement monarchique, que le salut de toute une nation y dépend de l'existence de son chef. La France alloit être livrée à toutes les fureurs de la guerre civile, parce qu'un homme étoit sorti de l'empire. Les destinées du royaume étoient en suspens ; et l'Europe attentive, regardoit comment alloit commencer cette longue suite de scenes sanglantes. Mais un petit nombre de citoyens sauva l'état, en arrêtant le roi à quelques lieues de la frontiere. Depuis longtemps on avoit dit que les quarante mille municipalités du royaume étoient autant de sentinelles de la révolution : on l'éprouva. Les municipaux de Ste.-Menéhould étoient alarmés de quelques mouvemens de troupes dans leur ville, quand le sieur Drouet, maître de poste, alla leur annoncer qu'il avoit vu passer une voiture qui lui avoit paru suspecte. On lui ordonna de la suivre. Il avoit cru reconnoître le roi et la reine : leur voiture étoit escortée de dragons. Il prend un chemin de traverse, devance le roi à Varennes, avertit le maître de poste ; et, comme c'étoit au milieu de la nuit, avant que de demander du se-

Digitized by Google

cours et de réveiller personne, ils al
au pont par où le roi devoit passer,
le barricader. Heureusement ils y trouv
une voiture chargée de meubles, ils la
verserent à l'entrée du pont. Ils alleren
suite avertir le procureur de la commune
maire et le commandant de la garde n
nale. Huit hommes de cette garde arrête
roi, malgré des hussards qui accoure
sabre à la main : ils leur crierent que, s
vouloit l'arracher, on ne l'auroit que n
Le commandant de la garde nationale
fait amener deux pieces de canon sans po
ni boulets ; il feint de les décharger su
hussards : tout cede ; et le roi est prison
Le tocsin sonnoit par-tout ; les gardes
tionales arrivoient de toutes parts ; les
dats eux-mêmes se joignirent à eux : et
de Bouillé, renonçant à l'idée d'enleve
roi, s'enfuit hors du royaume.

Le roi fut conduit à Paris par des mill
de gardes nationales qui se relevoient su
route. Les braves citoyens de Varennes,
l'avoient arrêté, le suivirent jusqu'à la
pitale, dont les citoyens armés allerent
recevoir hors de son enceinte. Cinq ce
mille hommes étoient sur son passage ;
le roi n'entendit ni reproches ni murmure
mais un silence improbateur régnoit par-to

tou

Digitized by Google

outes les têtes resterent couvertes, toutes les rmes étoient baissées ; et le roi dut apprendre en ce jour que c'est le peuple qui est le ouverain. Il fut conduit à son château des uileries, où l'assemblée lui avoit ordonné ne garde dont le commandemnet fut confié M. de la Fayette.

L'assemblée voulant informer contre le élit national qui avoit été commis, ou ur l'enlèvement du roi, ou en favorisant on évasion, fit mettre tous ceux de sa suite état d'arrestation. Ils furent interrogés, et n reçut simplement la déclaration du roi. e roi déclara, entr'autres choses, que son ntention étoit d'aller à Montmédi, afin de rouver qu'il étoit libre, pour veiller sur la onliere à la sûreté du royaume contre les rangers qui pourroient tenter une invasion se porter par-tout où il jugeroit convenable. Plusieurs furent convaincus de la sincérité du roi, auquel on n'a jamais présenté un projet que ce qui pouvoit intéresser son eur : l'on n'auroit pas osé lui confier qu'il loit faire la guerre à son peuple. D'ailleurs n ne pouvoit guere douter qu'il n'eût été roposé aux grandes puissances de l'Europe e profiter de l'occasion pour envahir la rance et se la partager. C'est à l'électeur e Mayence qu'on faisoit honneur de cette lée.

Digitized by Google

L'assemblée nationale avoit à se garantir de l'impression générale qu'avoit faite la fuite du roi, et de l'indignation des peuples dont il lui venoit chaque jour des preuves. Déja plusieurs faisoient entendre que désormais on ne pourroit plus se fier à la parole du roi ; que les François ne pourroient plus obéir à un monarque qui les avoit trahis ; que le roi devoit être mis en cause puisqu'il avoit abandonné la nation ; et que sa fuite devoit être l'occasion d'une guerre civile ; que les Bourbons regretteroient toujours le despotisme ennobli par les noms de Louis XIV et Louis XV, et se regarderoient à jamais comme déchus et dégradés ; qu'il resteroit dans le cœur de cette famille un ressentiment éternel ; et qu'elle chercheroit et trouveroit les occasions de se venger et d'opprimer la liberté que les peuples avoient conquise avec tant de peine. Ils disoient qu'il falloit profiter de l'occasion pour ôter du sein de la France un ennemi naturel qui ne lui laisseroit jamais de repos ; que la liberté ne pouvoit compatir avec la monarchie héréditaire ; et qu'il convenoit d'établir un conseil de régence, éligible par la nation et responsable, auquel seroit confié le pouvoir exécutif.

Mais l'assemblée nationale ne crut pas que le royaume fût en état de supporter une seconde révolution. Les finances étoient en dé-

Digitized by Google

sordre, le numéraire avoit disparu, l'organisation nouvelle étoit mal affermie, les impôts ne se percevoient pas, et le peuple soupiroit après le repos. De plus longues agitations auroient fait disparoître l'industrie, qui ne peut être long-temps suspendue sans se perdre et s'anéantir. L'assemblée avoit déclaré d'ailleurs que la France étoit une monarchie; et il ne falloit pas penser qu'un pays d'une aussi vaste étendue pût être soumis à la forme purement républicaine. De si grandes distances, des peuples si divers, même de langage, d'habitudes et de mœurs, des idées si nouvelles pour la plupart d'entre eux, le nom de roi qui toute leur vie avoit résonné à leurs oreilles, l'attachement qui donne l'habitude; tout fit penser à l'assemblée nationale que la France devoit être une monarchie, et que, dans la constitution nouvelle, où les ministres seuls sont responsables, Louis XVI étoit le roi qui convenoit aux François.

Qui pouvoit prédire d'ailleurs comment finiroit cette nouvelle révolution? Le roi, la noblesse et le clergé réunis avoient encore assez de moyens pour jeter le trouble dans le royaume. La captivité du monarque le rendoit intéressant; et des informations judiciaires, faites contre lui, auroient attiré à sa cause un très-grand nombre de partisans, et auroient attisé les feux d'une guerre civile. Les

Digitized by Google

princes étrangers pouvoient nous surprendre dans cet état de foiblesse et de division ; et quoiqu'aucun d'eux n'eût assez de moyens pour nous attaquer dans l'état ordinaire des choses, une réunion devenue facile pouvoit déchirer la France, si elle ne la démembroit pas. Le projet d'un conseil de régence, en éveillant l'ambition de tous ceux qui auroient prétendu à cet honneur, auroit divisé l'assemblée nationale, déchiré l'empire, et multiplié les sources, déjà trop nombreuses, de divisions et de partis.

D'après ces considérations, l'assemblée se persuada qu'il falloit achever la constitution comme elle avoit été commencée. Louis XVI, roi d'un peuple libre et qui se donne lui-même ses loix, devoit être satisfait des prérogatives attachées à sa couronne : son évasion lui ayant été évidemment suggérée, il devenoit digne de la nation d'oublier cette faute ; et le roi pouvoit en être touché. Il devoit avoir appris enfin, après des tentatives inutiles, qu'il lui étoit impossible de résister à la volonté nationale, et que son intérêt étoit de se réunir à son peuple.

En rendant le repos à la France, il se le donnoit à lui-même. Sa famille régnoit infailliblement sur le peuple françois : les rois de l'Europe n'avoient plus de prétexte pour le soutenir, ou plutôt pour le détrôner ; et réuni avec

Digitized by Google

la nation, il n'en étoit que plus fort pour empêcher le démembrement de l'empire; il pouvoit prévoir le tems où les autres rois seroient obligés aussi de rendre aux peuples au moins quelques uns de leurs droits, et que puisque l'époque de cette révolution étoit marquée par les destinées, il valoit mieux être le premier roi qui la subît.

L'assemblée nationale ordonna donc que la révolution fût finie. Ce fut le trait d'une grande sagesse, et qui ne pouvoit être justifié que par une grande puissance. Elle fit la révision de ses décrets, et rédigea l'acte constitutionnel qui devoit être présenté à l'acceptation du roi. Elle lui laissa la liberté du tems et du lieu pour l'examiner et l'accepter ou la refuser. Plusieurs intrigues vinrent à la traverse. Les privilégiés, effrayés de la tournure que prenoient les choses, recommencerent leurs intrigues accoutumées. Les freres du roi, maintenant réunis, garderent toujours leur politique de déclarer que le roi n'étoit pas libre, et de ne pas reconnoître ce qu'il feroit. Quelques cours étrangeres leur fournirent de l'argent et leur faciliterent l'enrôlement des hommes; elles étoient étonnées de voir sitôt la fin de ces évènemens, sur lesquels les faux calculs des émigrés leur avoient donné de fausses espérances. La France sembloit prête à se rasseoir sur de nouvelles bases et à reprendre toute la vigueur d'un peu-

Digitized by Google

ple rajeuni ; et les intrigues du dedans et d. dehors se réunirent pour arrêter le cours de'ct destinées qui effrayoient presque tous les puissans de l'Europe.

Mais enfin le roi accepta la constitution fra· çoise, et cette démarche éclatante décida la révolution. Sans doute, nous serons agités encore; les privilégiés auront encore des moyer· de troubler notre repos ; et notre passion pou· la liberté entretiendra long-tems les défiance et même les exagérations qui l'accompagnen· Les nouvelles autorités constituées balanceror: encore avant de se renfermer dans leurs limite ou de se mettre en pleine activité. Nos finance· attendront cette lumiere et ce cours facile e. habituel que l'expérience seule peut donne. Les cours étrangeres reconnoitront ou ner· connoîtront pas notre constitution, selon qu· leurs vues politiques leur feront espérer ou de· sespérer de profiter de nos dépouilles. Mais la puissance de la révolution françoise résisteı par elle-même à tout, car elle est l'ouvrage de· siecles, de la nature, de la raison et de la force.

Un jour nous pourrons développer avec plus de détail des évènemens aussi intéressans pour la nation françoise, et auxquel· elle a concouru tout entiere : notre intention, aujourd'hui n'a été que de tracer un tableau rapide de la révolution, comme on

Digitized by Google

décrit un combat le lendemain du jour où il a été donné. Le vulgaire des observateurs n'a vu, dans ce spectacle étonnant que la France a présenté à l'Europe, que des hommes acharnés contre des hommes, et des passions luttant contre des passions. Mais les hommes éclairés de tous les pays ont aisément apperçu que c'étoit ici la cause de l'humanité tout entiere, et leur cœur s'est ému en attendant l'issue de ce combat. L'espece humaine peut être long-tems dégradée et avilie dans les pays où il n'y a qu'un maître, une opinion, une loi, et un livre ; car le despotisme s'emparant de ses rênes faciles, il retient à jamais sous joug des troupeaux d'hommes dont la raison ne fait aucun progrès. Là, changer d'opinion est un crime, parcequ'en effet c'est désobéir au maître et à la loi. Mais chez les peuples qui lisent et qui étudient, les hommes se dégagent insensiblement de l'ignorance, et de l'erreur pire qu'elle, pour arriver infailliblement à la vérité, car il n'y a point de bornes à la perfectibilité de notre raison. Là, changer d'opinion est une vertu, parce qu'en effet c'est secouer le joug de l'erreur : là, les tyrans de la pensée sont les plus odieux des hommes, parcequ'on les regarde comme les ennemis de l'espece humaine dont ils voudroient retarder les progrès : ils dégradent,

Digitized by Google

autant qu'il dépend d'eux, le chef-d'œuvre de la nature.

La révolution françoise a donc été le produit des lumieres, qui avoient pénétré, plus que chez d'autres peuples, dans toutes les classes de citoyens. Elle a commencé du moment où les hommes ont réfléchi, les fautes de trois regnes l'ont mûrie, la résistance des privilégiés l'a accélérée, et l'impétuosité françoises l'a consommée. Lorsque Bacon faisoit ses premieres expériences, lorsque Montagne doutoit, lorsque Bayle se faisoit l'avocat général de la philosophie, ils préparoient la révolution de France. Mais les lumieres de la raison appartiennent à tous les peuples et à tous les pays, et il n'est au pouvoir d'aucun potentat et d'aucun corps d'en retarder aujourd'hui les progrès. Elle continuera donc son ouvrage avec cette lenteur et cette sagesse qui font mûrir les évènemens sans les précipiter : et tandis que la France achevera la lutte pénible dans laquelle elle est engagée, les peuples de l'Europe ne verront pas sans émotion s'accomplir ces destinées étonnantes de qui dépendent les destinées de l'univers.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google